



**République du Sénégal**

-----

**Un Peuple-Un But-Une Foi**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture**

# **CADRE DE PROGRAMMATION PAR PAYS (CPP) (2013 – 2017)**



**REPRESENTATION DE  
LA FAO AU SENEGAL**

**GOVERNEMENT DU SENEGAL**

**Juin 2014**

*(mise à jour 19 décembre 2014)*

## Préambule

Malgré une contribution relativement modeste au PIB (de l'ordre de 12,9% en 2011), le secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, forêt et pêche/aquaculture) demeure la source principale d'emplois et de revenus pour environ 54% de la population. La productivité du secteur est faible, en dépit des diverses tentatives du gouvernement de relance de sa production et de son développement. La production agricole ne couvre en moyenne que 52% des besoins alimentaires de base alors que le secteur agricole devrait être le pilier central de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

La volonté d'un développement durable du secteur dans une perspective de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté a conduit à la définition et à la mise en œuvre de politiques déclinées dans des cadres stratégiques de planification et de prise de décisions : le Plan Sénégal Emergent (PSE) décliné dans le secteur agricole par le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), le Cadre de Coopération pour l'appui à la « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition » (NASAN), la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES), le Document de Politique Economique et Sociale (DPES), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP).

Nonobstant tous ces efforts, le développement du secteur agricole reste fragile et fait face à des contraintes majeures dont: i) l'insuffisance d'infrastructures de base permettant notamment la maîtrise de l'eau ; ii) la dégradation des ressources naturelles notamment le sol ; iii) le faible niveau d'intensification des productions agricoles ; iv) la faiblesse du segment de transformation des produits agricoles ; v) la forte vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques.

La levée de ces contraintes nécessite, entre autres, la mise en cohérence de toutes les interventions dans le cadre d'une stratégie globale qui stimule le renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs, la clarification des rôles et des responsabilités de chacun ainsi que la mise en œuvre, au niveau du Gouvernement, de mécanismes de coordination des interventions publiques et privées.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Sénégal, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et la FAO sont convenus d'élaborer, de manière participative, le présent Cadre de Programmation par Pays (CPP) pour la période 2013-2017.

Le CPP constitue le cadre qui définit les priorités de la collaboration entre la FAO et le Gouvernement du Sénégal pour la période 2013-2017. Il comprend, entre autres, une matrice de priorités, une matrice de résultats, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation (S&E) et une stratégie de mobilisation des ressources.

Trois domaines prioritaires ont été définis dans le CPP :

- Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;
- Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Les domaines prioritaires du CPP ainsi définis sont cohérents avec : i) les priorités nationales déclinées par les Ministères en charge du Développement Rural et celles contenues dans les cadres de planification les plus pertinents dont notamment le PRACAS 2013-2017 et le PSE 2014-2018 ; ii) les priorités du plan stratégique 2010-2015 de la FAO en Afrique de l'Ouest ; iii) les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2012-2016, du Système des Nations Unies (SNU) au Sénégal ; iv) les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils soutiennent les objectifs nationaux de développement en matière d'agriculture, de développement rural et de sécurité alimentaire stipulés dans ces cadres nationaux de planification du développement.

L'appui de la FAO se fera ainsi dans les domaines où elle dispose d'avantages comparatifs et ce sous deux formes :

- La contribution directe de la FAO dans le financement du CPP en fonction de ses moyens, notamment à travers ses projets de coopération technique (TCP) ;
- La mobilisation de ressources externes nécessaires à la réalisation du CPP.

Le budget total du CPP à mobiliser sur la période 2013-2017 est estimé à 57,196 millions USD<sup>1</sup> soit environ 28,598 milliards FCFA.

---

<sup>1</sup> 1 dollar US = 500 FCFA

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACEP :	Alliance de Crédit pour l'Épargne et le Crédit à la Production (ACEP)
AFD :	Agence Française de Développement
ANCAR :	Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural
ANIDA :	Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole
ANRSA :	Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD :	Aide Publique au Développement
APCR :	Association des Présidents de Communautés Rurales
ASPRODEB :	Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base
BAD :	Banque Africaine de Développement
BADEA :	Banque Arabe pour le Développement en Afrique
BCI :	Budget consolidé d'investissement
BID :	Banque Islamique de Développement
BIRA/UA :	Bureau International des Ressources animales de l'Union Africaine
BIT :	Bureau International du Travail
BM :	Banque Mondiale
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CCA :	Bilan Commun Pays
CADL :	Cellules d'Appui au Développement Local
CAH :	Cadre d'Action de Hyogo
CDSMT :	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP :	Cellule d'Etudes et de Planification
CES/DRS :	Défense et Restauration des Sols / Conservation des Eaux et des Sols
CILSS :	Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CL :	Collectivité locale
CMS :	Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS :	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCR :	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNFTPA :	Centre National de formation des techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
CNPMT :	Cadre National des Priorités à Moyen Terme
CNSA :	Conseil National de Sécurité Alimentaire
COM :	Cadre d'Obligation Mutuelle
CONGAD :	Conseil des ONG d'Appui au Développement
CPP :	Cadre de Programmation par Pays
CR :	Communauté Rurale
CRODT :	Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye
DADL :	Direction d'Appui au Développement Local
DAPSA :	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques agricoles
DCEF :	Direction de la Coopération Economique et Financière
DGPSSN :	Direction Générale de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale
DIREL :	Direction de l'Elevage
DITP :	Direction des Industries de Transformation des Produits de la Pêche
DPC :	Direction de la Pêche Continentale
DPES :	Document de Politique Economique et Sociale
DPM :	Direction des Pêches Maritimes
DPSP :	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DRDR :	Direction Régionale du Développement Rural
DSRP :	Document de Stratégie Réduction de la Pauvreté
EMAP :	Etude et Management de Projets
ESAM :	Enquêtes Sénégalaises Auprès des Ménages
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAOSN :	Représentation de la FAO au Sénégal
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENAGIE/Pêche :	Fédération Nationale des GIE de la Pêche
FIDA :	Fonds d'Investissement pour le Développement agricole
FMI :	Fonds Monétaire International
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMAC :	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
GMV :	Grande Muraille Verte

GOANA :	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPF :	Groupement de promotion féminine
GRC/RRC :	Gestion des Risques et Catastrophes/Réduction des Risques et Catastrophes
GRN :	Gestion des Ressources Naturelles
GSP:	Generalized System of Preferences
GT :	Groupe Thématique
IDA :	Banque Mondiale/ Association Internationale de Développement
IE :	Institut de l'Elevage (France)
IMF :	Institution de Micro-Finance
IREF :	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRP :	Inspection Régionale des Pêches
IRSV :	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA :	Institut de Technologie Alimentaire
IUPA :	Institut Universitaire de Pêche et Aquaculture
LNERV :	Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires
LOASP :	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MAER :	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MC :	Ministère du Commerce
MCA :	Millenium Challenge Account
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
MEPA :	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MEM :	Ministère de l'Économie Maritime
MEDD:	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPAM :	Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
NASAN	Nouvelle Alliance pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition
N.U :	Nations Unies
NISDEL :	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
ODVS :	Ordre des Docteurs vétérinaires du Sénégal
OIE :	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OP :	Organisations Paysannes
OSC :	Organisations de la Société Civile
PAA :	Purchase from Africans for Africa
PACPM :	Programme d'Ajustement des Capacités de la Pêche Maritime
PAD :	Partenaires au Développement
PAFS :	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PAIN :	Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
PAMU :	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PAP :	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL:	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDF :	Plan Directeur de Développement Forestier
PDMAS :	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
PFS :	Politique Forestière du Sénégal
PGIRE :	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMA :	Pays les Moins Avancés
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNAR :	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNASA :	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNDA :	Programme National de Développement Agricole
PNDE :	Programme National de Développement de l'Elevage
PNDL :	Programme National de Développement Local
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PODES :	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
PPCB :	Péripneumonie Contagieuse Bovine

PPSA :	Projet de Promotion Paysanne pour la Sécurité Alimentaire
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
PRACAS :	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRODELAIT :	Programme National de Développement de la filière laitière
PROMER :	Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurales
PRONIBS :	Programme National d'Identification du Bétail au Sénégal
PRN :	Programme de Renforcement de la Nutrition
PSAOP :	Programme de Soutien aux Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs
PSE :	Plan Sénégal Emergent
PSSA :	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP :	Programme Triennal d'Investissement Public
RGPHAE :	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RESOLAB :	Réseau des laboratoires de l'Afrique de l'Ouest
REVA :	Plan Retour Vers l'Agriculture
SAED :	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la falemé
SCA :	Stratégie de Croissance Accélérée
SMART :	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SODAGRI :	Société de Développement Agricole et Industriel de l'Anambe
SODEFITEX :	Société de Développement et des Fibres Textiles
SNDES :	Stratégie nationale de développement économique et social
SNU :	Système des Nations Unies
SONACOS :	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
UE :	Union Européenne
UEMOA :	Union Economique et Monétaire et Ouest Africaine
UM-PAMECAS :	Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal
UN3P :	Union Nationale des Paysans, Pasteurs et Pêcheurs
UNACOIS :	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
UNDAF :	United Nations Development Action Framework ou Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
ZEE :	Zone Economique Exclusive

## SOMMAIRE

<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>7</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>CHAPITRE I : ANALYSE DE LA SITUATION</b> .....	<b>12</b>
1.1. CONTEXTE NATIONAL .....	12
1.2. SITUATION ET PERSPECTIVE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE.....	12
1.2.1 <i>La sécurité alimentaire et nutritionnelle</i> .....	12
1.2.2 <i>Les atouts du secteur</i> .....	14
1.2.3 <i>Les problèmes et défis du secteur</i> .....	14
1.3. EXAMEN DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EN RELATION AVEC LES PRIORITES NATIONALES .....	17
1.4. REVUE SUCCINCTE DES INSTITUTIONS ET DES ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES RURALES.....	19
1.5. QUELQUES DEFIS MAJEURS QUI LIMITENT LES PERFORMANCES DES INTERVENTIONS DES INSTITUTIONS	21
1.6. NIVEAU DE PERFORMANCE DU SENEGAL PAR RAPPORT AUX OMD .....	22
<b>CHAPITRE II : AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO ET DOMAINES PRIORITAIRES</b> .....	<b>24</b>
2.1. ANALYSE DE L'AIDE INTERNATIONALE ET DES ACTIVITES DE LA FAO .....	24
2.1.1 <i>Analyse de l'aide internationale</i> .....	24
2.1.2 <i>Revue succincte des activités de la FAO au Sénégal</i> .....	25
2.2. ANALYSE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO .....	26
2.3. DEFINITION DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DE LA FAO : LA MATRICE DES PRIORITES .....	28
<b>CHAPITRE III : PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS</b> .....	<b>30</b>
3.1. DOMAINE PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES .....	30
3.2. DOMAINE PRIORITAIRE 2 : GESTION DURABLE ET RESTAURATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT .....	32
3.3. DOMAINE PRIORITAIRE 3 : CONSTRUCTION DE LA RESILIENCE A TRAVERS LE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES.....	34
<b>CHAPITRE IV : DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI - EVALUATION</b> .....	<b>36</b>
4.1. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E) .....	36
4.2. PLAN D'ACTION DU CPP.....	36
4.3. MECANISME D'EVALUATION ET D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	37
4.4. STRATEGIE NATIONALE DE MOBILISATION DES RESSOURCES (MR) .....	37
4.4.1. <i>Analyse de la situation</i> .....	37
4.4.2. <i>Ressources cibles pour la mobilisation des Ressources (MR)</i> .....	40
4.4.3. <i>Plan d'action de la MR</i> .....	40
4.4.4. <i>Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Mobilisation des Ressources</i> .....	41
4.5. RISQUES ET STRATEGIE DE MITIGATION.....	41
<b>LES ANNEXES</b> .....	<b>43</b>
ANNEXE 1 : MATRICE DES RESULTATS DU CPP (PARTIE A).....	44
ANNEXE 2 : MATRICE DES RESULTATS DU CPP (PARTIE B).....	50
ANNEXE 3 : MATRICE DES PRIORITES .....	55
ANNEXE 4 : CADRE DE SUIVI .....	60
ANNEXE 5 : MATRICE DES CIBLES POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES .....	66
ANNEXE 6 : LISTE DES PROJETS DANS LE CADRE DE LA CRISE DU SAHEL .....	69
ANNEXE 7 : ANALYSE DE LA SITUATION .....	74

## RESUME EXECUTIF

La FAO entretient une coopération avec le Gouvernement du Sénégal depuis plusieurs décennies. Celle-ci a touché des domaines variés et complémentaires tels que la modernisation et l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la défense et la restauration de la fertilité des sols, l'aménagement des forêts naturelles, l'agroforesterie, la gestion et la restauration des ressources naturelles et de l'environnement, la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles, la communication pour le développement, l'appui institutionnel, la promotion des activités des femmes et de l'emploi des jeunes, la restauration des moyens d'existence des communautés vulnérables, la gestion des risques de catastrophes, la promotion de la résilience, etc.

Ce partenariat fécond et dynamique s'inscrit dans la stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme principal objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, la lutte contre la pauvreté, l'accroissement des revenus et des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, tout en préservant les écosystèmes et les sols.

De manière plus spécifique, les réalisations de la FAO en matière de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal ont porté sur l'exécution de 202 projets pour un coût total de 118 825 184 USD entre 1994 et 2012. Ces projets sont répartis comme suit : i) Agriculture - 136 projets pour 59 025 461 USD ; ii) Elevage - 31 projets pour 875 109 USD ; iii) Environnement - 24 projets pour 57 295 254 USD ; iv) Pêche et Aquaculture - 11 projets pour 1 629 360 USD.

Nonobstant tous les efforts fournis par le Gouvernement et les partenaires au développement parmi lesquels la FAO, le développement du secteur agricole reste fragile et fait face à des contraintes dont : i) l'insuffisance d'infrastructures de base permettant notamment la maîtrise de l'eau ; ii) la dégradation des ressources naturelles notamment le sol ; iii) le faible niveau d'intensification des productions agricoles ; iv) la faiblesse du segment de transformation des produits agricoles ; v) la forte vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques.

C'est dans la perspective de lever ces contraintes que le Gouvernement du Sénégal, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances, et la FAO sont convenus d'élaborer le présent Cadre de Programmation par Pays (CPP) pour la période 2013-2017. Le CPP constitue le cadre qui définit les priorités de la collaboration entre la FAO et le Gouvernement du Sénégal pour la période 2013-2017. Le CPP se veut être un cadre d'intervention harmonisé et d'accompagnement du Sénégal dans l'accomplissement de sa vision d'un Sénégal émergent. Il comprend, entre autres, une matrice de priorités, une matrice de résultats, un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation (S&E) et une stratégie de mobilisation des ressources.

Le processus de formulation du CPP a démarré en novembre 2012 et s'est achevé en juillet 2013.

Le document du CPP a été approuvé par le Sous-Directeur Général, Représentant Régional de la FAO pour l'Afrique (RAF), le 12 juillet 2013, et contresigné par le Ministre de l'Economie et des Finances au nom du Gouvernement du Sénégal, le 27 août 2013.

Toutefois, avec la mise en place d'un nouveau Gouvernement en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013, le réajustement du CPP est apparu nécessaire. En effet, la Déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre du 28 octobre 2013 a mis l'accent sur la nécessité d'entreprendre des réformes en vue d'accélérer la croissance économique et sociale du pays. Aussi, de nouvelles priorités sont définies pour prendre en charge les nouvelles options politiques, économiques et sociales du gouvernement : Plan Sénégal Emergent (PSE) tiré de la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) et qui vise à porter le taux de croissance économique à 7% au moins ; Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise (PRACAS), déclinaison du PSE dans le secteur agricole et d'autres Programmes sectoriels (Elevage, Pêche/Aquaculture, Environnement) ; Cadre de coopération pour l'appui à la Nouvelle

Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), faisant appel aux investissements du secteur privé dans l'agriculture au sens large.

Le CPP a été réactualisé en avril 2014 en tenant compte des nouveaux éléments et des orientations du Gouvernement mentionnés ci-dessus.

Trois domaines prioritaires ont été définis dans le CPP :

- ✓ **Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles** : La faible productivité de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population est l'une des causes principales de la faible productivité globale de l'économie sénégalaise et explique la persistance de la pauvreté en milieu rural. Le but est d'accompagner les efforts du Gouvernement afin de permettre à l'agriculture d'amorcer une mutation en passant d'une agriculture peu compétitive et à faible productivité à une agriculture plus productive qui sera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté. Cet accompagnement se fera à travers : i) Un appui au Gouvernement pour l'élaboration de ses politiques notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'emploi des jeunes en milieu rural, de la protection sociale, de la résilience des groupes sociaux vulnérables notamment les femmes et les jeunes ; ii) L'amélioration durable des capacités productives de l'agriculture sénégalaise à travers : la promotion d'approches permettant de produire plus et mieux avec moins (ex : Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD), appliquée à l'amélioration de la production rizicole et au volet riz du PRACAS), le renforcement de la santé et de la production animales, le renforcement des Organisations de Producteurs et le soutien à la mise en place d'une plateforme de dialogue inclusif dans le domaine du foncier.
- ✓ **Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement** : L'environnement et les ressources naturelles ayant des effets directs et indirects sur les autres secteurs de l'économie, l'objectif de développement économique et social du Sénégal appelle à la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés, entre autres, à la gestion de la biodiversité, à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la gestion rationnelle des ressources naturelles y compris les ressources halieutiques et aquacoles. A cet effet, les interventions de la FAO visent la réduction de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, à travers : i) l'appui à la lutte contre la dégradation des terres et contre les feux de brousses ; ii) la restauration et la gestion durable des ressources halieutiques à travers notamment la promotion de la transformation des produits halieutiques, la réhabilitation des écosystèmes naturels des eaux comme les mangroves détruites lors des activités de cueillette d'huître.
- ✓ **Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles** : Le Sénégal, à l'instar des pays sahéliens, a connu des crises alimentaires et nutritionnelles successives, notamment en 2005, 2010 et 2012. En 2013, 5% des ménages (environ 675 000 personnes) ont subi une insécurité alimentaire sévère ; 13,8% (soit environ 1 863 000 personnes) ont connu une insécurité alimentaire modérée. En outre, les résultats des enquêtes menées en 2013 suivant la méthodologie SMART<sup>2</sup> ont révélé que la moyenne nationale de la malnutrition aigüe globale (MAG) est de 9,1% chez les enfants de 6 à 59 mois, ce qui marque une situation précaire dans l'ensemble. Dans 16 départements, la prévalence de la MAG varie entre 10% et 14,3%, soit le seuil d'alerte. L'enquête ESAN 2013 montre une situation de la malnutrition chronique plutôt acceptable au niveau national, avec un taux de 16,5%, avec cependant des disparités régionales : elle est plus marquée dans la zone sud et sud-est, avec

---

<sup>2</sup> Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions

des prévalences assez élevées dans les régions de Kédougou et de Kolda. La FAO accompagne les efforts du Gouvernement afin de renforcer la résilience des communautés pauvres et fragiles à travers : la mise à l'échelle de projets pilotes dans le domaine de la résilience à la sécurité alimentaire (PAA, bourses familiales, warrantage, etc.), le renforcement du système d'alerte précoce, une meilleure compréhension des déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et une réponse adéquate aux situations d'urgence et aux chocs.

Le CPP est aussi sous-tendu par des thématiques transversales telles que :

- L'Approche basée sur le Genre ;
- La promotion de l'emploi des Jeunes ;
- Le suivi et l'évaluation basé sur les résultats.

Fort d'une stratégie de communication et de mobilisation des ressources, la mise en œuvre du CPP, portée conjointement par la FAO et le Gouvernement, se fera dans un esprit de collaboration et de recherche de synergies entre la FAO et tous ses partenaires.

Le CPP est aussi assorti d'un système de suivi & évaluation qui repose sur la gestion axée sur les résultats (GAR). Il repose également, en accord avec la Déclaration de Paris, sur les principes de la transparence et de la participation des parties prenantes à toutes les étapes de la gestion du cycle de projet.

L'objectif final du CPP se traduit par un développement agricole inclusif, basé sur une agriculture saine et durable au plus proche des préoccupations nationales et à l'écoute des populations les plus vulnérables.

Le budget total du CPP à mobiliser sur la période 2013-2017 est estimé à 57,196 millions USD<sup>3</sup> soit environ 28,598 milliards FCFA.

Date :

Pour le Gouvernement du Sénégal

**S.E. Monsieur Amadou BÂ**

Ministre de l'Economie et des Finances

Date :

Pour l'Organisation des Nations Unies pour  
l'Agriculture et l'Alimentation

**Monsieur Vincent MARTIN**

Représentant de la FAO au Sénégal

---

<sup>3</sup> 1 dollar US = 500 FCFA

## INTRODUCTION

La FAO entretient une coopération avec le gouvernement du Sénégal depuis plusieurs décennies. Celle-ci a touché des domaines variés et complémentaires tels que la modernisation et l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la défense et la restauration de la fertilité des sols, l'aménagement des forêts naturelles, l'agroforesterie, la gestion et la restauration des ressources naturelles et de l'environnement, la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles, la communication pour le développement, l'appui institutionnel, la promotion des activités des femmes et de l'emploi des jeunes, la promotion de la résilience, etc. Ce partenariat fécond et dynamique s'inscrit dans la stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme principal objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté, l'accroissement des revenus et des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques tout en préservant les écosystèmes et les sols.

De manière plus spécifique, les réalisations de la FAO en matière de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal ont porté sur l'exécution de 202 projets pour un coût total de 118 825 184 USD entre 1994 et 2012. Ces projets sont répartis comme suit : i) Agriculture - 136 projets pour 59 025 461 USD ; ii) Elevage - 31 projets pour 875 109 USD ; iii) Environnement - 24 projets pour 57 295 254 USD ; iv) Pêche et Aquaculture - 11 projets pour 1 629 360 USD.

La FAO Sénégal a initié en janvier 2010 et achevé en décembre de la même année la formulation du Cadre National sur les Priorités à Moyen Terme de la FAO au Sénégal (CNPMT 2010-2015). Le document a été réactualisé en septembre 2011 (CNPMT 2012-2016), en tenant compte des nouvelles priorités du Gouvernement du Sénégal déclinées dans le Document de Politique Economique et Sociale du pays (DPES 2010-2015), qui est la 3<sup>ème</sup> génération du Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et en s'inspirant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2012-2016 ou United Nations Development Action Framework (UNDAF). Toutefois, le CNPMT n'a jamais été validé ni approuvé par les autorités sénégalaises du fait de l'environnement politique du pays marqué par la campagne électorale présidentielle en 2012. Il n'a pas connu un début d'exécution.

Par la suite, il y a eu l'alternance politique au Sénégal avec l'élection en mars 2012 d'un nouveau Président de la République. Le nouveau Gouvernement a défini de nouvelles priorités qui ont conduit à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) sur la période 2013-2017, validée techniquement et politiquement en novembre 2012 et devenant ainsi le nouveau cadre officiel de développement du Gouvernement du Sénégal.

Ce nouveau contexte programmatique du Sénégal, coïncidant avec l'option de la FAO d'adopter une nouvelle approche de programmation axée sur les résultats, et la non-approbation du CNPMT par le Gouvernement, sont à l'origine de la formulation du Cadre de Programmation par Pays (CPP) de la FAO au Sénégal.

Le processus de formulation du CPP a démarré avec la mise en place de l'équipe nationale de formulation du CPP constituée des points focaux désignés par les Ministres concernés et les autres parties prenantes nationales (organisations socioprofessionnelles du monde rural, société civile, secteur privé, ONG, etc.). Pour marquer le démarrage officiel de la formulation du CPP, un atelier de lancement présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances et regroupant toutes les parties prenantes nationales, les partenaires extérieurs au développement et les

agences du SNU, s'est tenu les 14 et 15 novembre 2012. A l'issue de l'atelier, une équipe restreinte de formulation (Task force) regroupant la FAO, les points focaux des Ministères en charge du Développement rural et des organisations socio-professionnelles, a été mise en place. Cette équipe s'est réunie régulièrement pour élaborer le CPP.

Le document du CPP finalisé a été signé le 27 août 2013 par le Ministre de l'Economie et des Finances au nom du Gouvernement du Sénégal. Le nouveau Gouvernement issu du remaniement ministériel intervenu le 1<sup>er</sup> septembre 2013 a jugé nécessaire d'entreprendre des réformes en vue d'accélérer la croissance économique et sociale. C'est ainsi que le Plan Sénégal Emergent (PSE) a été élaboré et présenté officiellement comme « le référentiel unique de la politique économique et sociale du gouvernement du Sénégal ». Ce plan, qui est la version accélérée de la Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES), vise à porter le taux de croissance économique à 7% au moins à l'horizon 2018. Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise est la déclinaison du PSE dans le secteur agricole. Il en est de même du Programme National de Développement de l'Elevage (PNDE) et d'autres Programmes sectoriels afférant à l'Environnement et à la Pêche/l'Aquaculture. De même, le Gouvernement a adopté un Cadre de coopération pour l'appui à la « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition » (NASAN) dont l'atelier national de lancement s'est tenu le 12 novembre 2013. Il s'est donc avéré nécessaire de réactualiser le CPP pour prendre en compte les nouvelles priorités du Gouvernement.

# Chapitre I : ANALYSE DE LA SITUATION

## 1.1. Contexte National

Le Sénégal est situé à l'ouest du continent africain. Avec une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>, sa population recensée en 2013 est de 12 873 601 habitants (RGPHAE-2013-ANSD Rapport provisoire, mars 2014). Cette population est inégalement répartie, passant d'une densité de 9 hab./km<sup>2</sup> à l'est, à 2 710 hab./km<sup>2</sup> à l'ouest.

Le Sénégal fait partie des pays les moins avancés avec un indice de développement humain de 0,458. Le taux de pauvreté est plus important en milieu rural où il atteint 57,3% contre 41% en milieu urbain. La pauvreté féminine est plus importante que la pauvreté masculine, avec des taux de chômage respectifs de 13,3% et 7,7 %.

Pour remédier à cette situation, les Politiques d'Ajustement Structurel des années 80, dont l'objectif était le rétablissement des agrégats macroéconomiques, ont fait place à des programmes de réduction de la pauvreté, comme les DSRP (I et II), la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017) et le Plan Sénégal Emergent (PSE 2014-2018). La croissance du PIB est très irrégulière et même en baisse, passant d'une moyenne de 5% entre 1995 et 2005, à 2,6% en 2012 (SNDES). Elle est toujours en deçà des 7 à 8% jugés nécessaires par le PSE pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2018.

Quelques-unes des raisons du bilan négatif de l'économie sont à rechercher dans les contreperformances d'une agriculture qui reste dominée par des exploitations familiales pratiquant une agriculture extensive trop dépendante des aléas climatiques et notamment de la pluviométrie. La part de l'agriculture dans le PIB, qui était de 24% dans les années 1960 et de 19% en 1990, est seulement de 7,2% en 2012.

## 1.2. Situation et perspective du secteur de l'agriculture

### 1.2.1 La sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'objectif de la politique économique du Sénégal est la hausse du taux de croissance qui doit dépasser 7% pour espérer réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, ainsi que la répartition plus équitable de cette croissance. Cependant, la faible production agricole associée à une croissance démographique importante (2,6%), place le Sénégal dans une situation de crise alimentaire structurelle. La sécurité alimentaire est donc une haute priorité nationale. Ainsi, 594,1 milliards de FCFA, soit près de 22% des investissements sur les années 2011, 2012 et 2013, ont été destinés au secteur agricole et au monde rural (Etude AFD, sur le financement de l'agriculture, 2011). Cela prouve toute l'importance que le Gouvernement accorde au secteur agricole, pour un accès permanent pour tous à une alimentation saine et équilibrée. Celui-ci implique :

- La disponibilité des aliments de base, composés pour l'essentiel de céréales, dont le taux de couverture des besoins par la production nationale est passé de 65% au début des années 90 à 40 % en 2011 ;
- L'augmentation des revenus des producteurs, pour accroître leur pouvoir d'achat ;
- La diversification de la production agricole pour une alimentation plus équilibrée, particulièrement en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, le Sénégal se trouve confronté à un défi de taille : moderniser son agriculture et rendre le secteur agricole plus compétitif pour assurer la sécurité alimentaire de ses

12,874 millions d'habitants. La situation alimentaire du Sénégal est préoccupante, surtout en zone rurale où environ la moitié des ménages se trouve en insécurité alimentaire sévère ou modérée. Au plan nutritionnel, la situation du Sénégal reste tout aussi inquiétante. En effet, les résultats des enquêtes menées en 2013 suivant la méthodologie SMART<sup>4</sup> ont révélé que la moyenne nationale de la malnutrition aigüe globale (MAG) est de 9,1% chez les enfants de 6 à 59 mois, ce qui marque une situation précaire dans l'ensemble. Dans 16 départements, la prévalence de la MAG varie entre 10% et 14,3%, soit le seuil d'alerte. La vulnérabilité des populations rurales est forte principalement à cause des aléas climatiques et du manque de diversification de la production agricole. Afin d'assurer la sécurité alimentaire de sa population d'ici 2025, le Sénégal doit augmenter l'apport calorifique de sa population de 400 calories par jour par rapport au niveau de 2007. Par conséquent, le pays devra miser sur l'augmentation de la production des cultures vivrières ainsi que celle des autres sous-secteurs agricoles.

En ce qui concerne les cultures vivrières, l'accent sera mis sur les cultures céréalières dont le déficit s'est aggravé ces dernières années. Les disponibilités de céréales en 2012, évaluées à 1 795 683 T, composées de la production nationale (1 676 701 T, données semi-définitives DAPSA, campagne 2012-2013) et des stocks (118 982 T) couvrent environ 70% des besoins nationaux, estimés à 2 525 430 T. La riziculture sera particulièrement appuyée, le riz étant la plus importante culture vivrière du pays en termes de contribution au besoin calorifique journalier. La production ciblée devra être d'environ 1 600 000 T de paddy en 2018 (objectif du PNAR, 2012), contre une production moyenne de 379 648 T de ces 5 dernières années (source DAPSA).

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, l'exploitation du cheptel est largement dominée par le mode extensif et la transhumance. Le cheptel est composé essentiellement de bovins (3 millions), d'ovins (4,7 millions) et de caprins (4 millions). Près de 3 millions d'individus vivent de l'élevage, soit près du quart de la population, et 68% des ménages possèdent du bétail (90% des ménages ruraux et 52% des ménages urbains). La part de l'élevage dans le PIB est de 4%. L'offre étant très en deçà de la demande, la consommation de protéine animale est encore faible. La contribution de la viande dans les disponibilités énergétiques animales est de 2,8%, suivie de celle du lait qui est de 1,07%. Pour ce dernier, la production nationale est seulement de 184 millions de litres, ce qui correspond à 30% de la consommation de lait. L'aviculture occupe une place importante dans le sous-secteur. Le chiffre d'affaires généré par l'aviculture intensive et le nombre d'emplois directs ou indirects créés, démontrent l'importance de cette activité. Il s'agit d'un secteur porteur de croissance dont le chiffre d'affaires est passé de 28,2 milliards de FCFA en 1995 à 43,3 milliards de FCFA pour l'année 2005. Le chiffre d'affaires de la filière avicole sénégalaise (traditionnelle et industrielle) a connu une croissance de 77% entre 2000 et 2011 passant de 72,2 à 128 milliards de FCFA, dont 72 milliards de FCFA pour l'aviculture moderne.

La production de viande de volailles est passée de 29 042 tonnes en 2005 à 55 839 tonnes en 2011, soit une augmentation de 26 797 tonnes (+ 92,26 %). Elle représente 27,94% de la production de viande en 2011 et est fournie par :

- l'aviculture moderne pour 28 688 tonnes représentant un chiffre d'affaires à la vente au détail de 43 milliards de FCFA ;
- l'aviculture familiale avec 27 039 tonnes pour un chiffre d'affaires de 54 milliards de FCFA.

La production d'œufs de consommation est passée de 324 millions d'unités en 2005 pour un chiffre d'affaires de 16 milliards FCFA à 494 millions d'unités en 2011 pour un chiffre d'affaires de 30

---

<sup>4</sup> Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions.

milliards de FCFA, ce qui représente une croissance unitaire de 34,4% et une croissance du chiffre d'affaires de 46,7%, grâce à l'augmentation des prix de vente.

Le sous-secteur de la pêche est caractérisé par une baisse des captures surtout depuis 2005, où celles-ci ont régressé de 32%. Rien qu'entre 2009 et 2010, les captures sont passées de 443 059 tonnes à 409 429 tonnes pour la pêche maritime et de 401 842 tonnes à 370 448 tonnes pour la pêche artisanale. Néanmoins, la pêche occupe encore une place importante au plan socio-économique. En effet, la contribution de ce sous-secteur à la croissance du PIB est de 1,8% et elle contribue à 12% de celle du PIB du secteur primaire. La pêche représente 17% de la population active, 22,5% des recettes d'exportation et enfin plus de 70% des apports de protéines d'origine animale.

Le Sénégal, à l'instar des autres pays sahéliens, est caractérisé notamment par une dégradation soutenue de ses ressources naturelles et de son environnement à cause d'une part, de pratiques destructrices (surpâturage, surexploitation des produits de la forêt, défrichement à des fins agricoles) et d'autre part, d'une persistance des déficits pluviométriques à cause des changements climatiques. L'environnement et les ressources naturelles ayant des effets directs et indirects sur les autres secteurs de l'économie, l'objectif de développement économique et social du Sénégal appelle à la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés, entre autres, à la gestion de la biodiversité, à la lutte contre la désertification notamment contre les feux de brousse, aux changements climatiques et à la gestion rationnelle des ressources naturelles. L'amélioration de la résilience des populations par des programmes de formation et de sensibilisation doit être privilégiée.

#### 1.2.2 Les atouts du secteur

Pour atteindre les objectifs de développement assignés au secteur agricole, le pays dispose d'atouts non négligeables :

- Un potentiel en terres arables de 3,8 millions ha, dont 2,5 millions ha sont cultivés par an, soit un taux d'occupation de 65,8%, ainsi qu'un potentiel irrigable de 349 100 ha, dont 105 000 ha seulement sont aménagés ;
- Des zones agro écologiques variées (le sud avec une pluviométrie annuelle de 1 000 à 1 500 mm, le nord avec moins de 300 mm de précipitations annuelles, la zone des Niayes sous influence maritime à l'ouest et la zone soudano-sahélienne à l'est), permettant une diversité d'activités agricoles ;
- Un réseau hydrographique composé des fleuves Sénégal, Casamance et Gambie, leurs affluents et d'importantes ressources en eaux souterraines, le tout estimé à 35 milliards de m<sup>3</sup>.

#### 1.2.3 Les problèmes et défis du secteur

- Les problèmes auxquels sont confrontés le Gouvernement et les producteurs pour le développement du secteur sont nombreux et varient selon les sous-secteurs.

Pour les activités de production végétale : les principaux problèmes sont : (i) les difficultés d'accès aux intrants de qualité, notamment les semences et les engrais ; (ii) la faible maîtrise de l'eau ; (iii) la crise du système de crédit (taux de non remboursement élevés et insolvabilité des producteurs), ayant engendré des difficultés d'accès au financement et par conséquent au facteur de production ; (iv) l'absence d'un système d'information agricole ; (v) le faible niveau de valorisation, suite à des problèmes de stockage, de transformation et de commercialisation ; (vi) la faible rentabilité des

activités agricoles conduisant au désintéressement des jeunes et à l'exode rurale ; (vii) la faiblesse des capacités en termes de formation et de communication des paysans face à la nécessité d'adopter les nouvelles techniques de culture, etc.

Pour les activités de production animale, les problèmes qui plombent le développement du secteur sont, entre autres : (i) la faible couverture sanitaire et prophylactique du bétail ; (ii) l'insuffisance de parcours du bétail et l'émiettement, voire la réduction des zones exclusivement dédiées aux pâturages ; (iii) la faible valorisation des productions animales en l'absence d'infrastructures de collecte, de stockage, de transformation, de conditionnement et de distribution ; (iv) le caractère trop extensif de l'élevage et des outils de production obsolètes et rudimentaires ; (v) la faible organisation et professionnalisation des acteurs ; (vi) l'absence de système de crédit ; (vii) la faible intégration de l'élevage au système économique, etc.

Concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les principaux problèmes sont : (i) la baisse des biomasses de certaines espèces à cause de la surexploitation des ressources halieutiques, qui a entraîné la diminution des débarquements et le sous approvisionnement des marchés locaux et des entreprises de pêche ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures de stockage et de conditionnement ; (iii) l'insuffisance d'infrastructures de base et d'aliments de qualité pour l'aquaculture ; (iv) la disparition des habitats marins de la faune aquatique, notamment la mangrove, et la dégradation des écosystèmes estuariens ; (v) la pollution et l'invasion des plans d'eau par des végétaux aquatiques ; (vi) l'environnement fragile dans lequel évoluent les femmes en activité dans la transformation des produits halieutiques et des ressources naturelles, etc.

En ce qui concerne la protection des ressources naturelles, les principaux problèmes sont: (i) des phénomènes de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines par les eaux de drainage des parcelles agricoles, surtout dans la Vallée du Fleuve Sénégal où se pratique une agriculture intensive de production de riz avec une forte utilisation de produits chimiques ; (ii) l'invasion des plans d'eau par des végétaux aquatiques ; (iii) la salinisation des terres de culture ; (iv) l'absence de stratégie opérationnelle de sensibilisation sur l'importance d'une bonne gestion des ressources naturelles en tant que condition indispensable à un développement durable ; (v) l'absence de cadre de concertation pour la gestion plurisectorielle et intégrée de l'environnement et des ressources naturelles ; (vi) les difficultés de levée de fonds pour la protection de l'environnement, par exemple la lutte contre les feux de brousse ; (vii) l'absence de stratégies de réduction des risques de catastrophes dans les ministères sectoriels en charge du développement rural ; (viii) la non implication des acteurs et usagers dans l'élaboration des politiques et des stratégies de gestion des ressources naturelles (eaux, forêts, etc.).

Ces problèmes sont susceptibles de s'amplifier et se poser avec plus d'acuité dans un contexte de changement climatique. En effet, l'absence de systèmes de production qui favorisent la restauration des ressources naturelles et la protection de l'environnement et qui assurent une bonne résilience des communautés aux chocs alimentaires constitue le problème majeur auquel tous les sous-secteurs de l'agriculture, voire de l'économie nationale, sont confrontés.

➤ Les défis par sous-secteur peuvent se résumer ainsi:

Pour le sous-secteur de la production végétale : (i) la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels essentiellement par la production nationale ; (ii) la conservation de la biodiversité et la qualité des produits agricoles ; (iii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits végétaux.

Pour le secteur de l'élevage, il s'agit : (i) de l'intensification des systèmes de production animale ; (ii) du renforcement des soins de santé et de prophylaxie animale ; (iii) de la modernisation et de l'intensification des activités et filières de l'élevage, y compris des mesures d'accompagnement adaptées à l'élevage extensif sahélien appelé pastoralisme et la professionnalisation des acteurs.

Concernant la pêche et l'aquaculture : (i) la gestion durable et la valorisation des ressources halieutiques et aquacoles et la restauration de leurs habitats ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iii) la satisfaction des besoins par la production nationale ; (iv) la professionnalisation des acteurs ; (v) l'assurance qualité des produits halieutiques ; (vi) le renforcement institutionnel et l'intégration de l'aquaculture dans les politiques et les systèmes de gestion des risques et catastrophes.

Pour l'environnement, il s'agit de : (i) la gestion durable de l'environnement pour le rendre propice à une bonne productivité agricole ; (ii) l'arrêt de la dégradation, voire la restauration des ressources naturelles ; (iii) la mise en place d'un système permanent de gestion et d'alerte précoce des risques et catastrophes ; (iv) la sensibilisation des utilisateurs des ressources naturelles sur les interrelations entre l'environnement et leurs conditions de vie ; (v) la mobilisation des acteurs et des ressources financières pour la protection de l'environnement ; (vi) la promotion des énergies alternatives pour lutter contre l'exploitation abusive des ressources naturelles et pour mieux s'adapter aux changements climatiques.

### Le défi de la résilience

Les défis des sous-secteurs mentionnés précédemment seront tous amplifiés par une autre contrainte majeure qui est celle de la forte vulnérabilité de l'agriculture sénégalaise face aux aléas climatiques. En effet, les catastrophes naturelles de plus en plus récurrentes et violentes qui caractérisent le contexte de changement climatique, contribueront à fragiliser davantage les couches vulnérables notamment celles du monde rural. On anticipe une baisse de 11 à 38%<sup>5</sup> de la couverture des besoins alimentaires par la production agricole par rapport à la situation actuelle, en raison de la variabilité et de l'évolution du climat. Les groupes de producteurs n'ayant pas les capacités de s'adapter au changement climatique, ainsi les ménages ruraux pauvres du pays, risquent de voir leur sécurité alimentaire et leur bien-être compromis. Le défi majeur de l'agriculture (au sens large), dans ce contexte de changement climatique, est le renforcement de la résilience suivant une approche à long terme, fondée sur l'atténuation des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et l'amélioration des capacités au niveau national et communautaire à résister aux chocs à venir.

---

<sup>5</sup> Source : « Programme d'Action Sous-Régional de Réduction de la Vulnérabilité aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest » Première partie : Aperçu de la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest face aux changements climatiques et stratégies d'intervention'' (CEDEAO ; Septembre 2009)

### **1.3. Examen des politiques et programmes en relation avec les priorités nationales**

Les principaux documents de politique de développement économique depuis 2000, auxquels se réfère le CPP, sont la LOASP, le PNIA, les DSRP I & II, la SCA, le PNDE, la NASAN, le PRACAS, la SNDES et le PSE. Ces documents font, à des degrés divers, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, des objectifs stratégiques, qui seront atteints à travers l'amélioration de la production agricole, de la productivité et de la compétitivité.

Le PSE est la dernière stratégie en date qui capitalise les résultats des documents de politique économique précédents. Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2003 à 2010, le Sénégal a opté pour une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES). Toutes les catégories sociales, du niveau local au niveau central, ont été consultées pour faire un diagnostic exhaustif de l'économie sénégalaise et particulièrement du secteur primaire. A partir de ce diagnostic, la SNDES a été élaborée et adoptée en novembre 2012 par le gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement. Elle constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. La version accélérée de cette stratégie nationale repose sur la vision pour l'émergence sur un horizon de 20 ans qui est déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce plan vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035 et repose sur trois principaux axes : i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

Le PSE ambitionne, à travers l'axe 1, de transformer structurellement l'économie en vue de réaliser dans la durée des taux de croissance soutenus (au moins 7% en 2018), de créer des emplois qualifiés et non qualifiés (100 000 à 150 000 chaque année) et de générer des revenus et des devises grâce à la promotion de secteurs moteurs d'exportation. La mise en œuvre de l'axe 1 permettra de booster la croissance de certains secteurs dont l'agriculture, l'élevage, les produits de la mer et l'agroalimentaire grâce au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à la structuration des filières. Le développement de l'agriculture familiale et celui de l'agriculture commerciale seront appuyés à travers la création de corridors céréaliers, la mise en place de fermes agricoles intégrées, l'organisation de petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes et industriels, la promotion des PME/PMI et la mise en place de microprojets au niveau local (150 à 200).

La croissance générée par la mise en œuvre de l'axe 1 du PSE aura des retombées qui permettront, d'une part, d'élargir l'accès aux services sociaux de base et, d'autre part, d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables. Ainsi la qualité de vie sera améliorée, ce qui permettra de disposer d'un capital humain de qualité et de meilleures conditions pour un développement durable. En particulier, avec la mise en œuvre de l'axe 2, le gouvernement du Sénégal vise la réalisation de l'éducation de qualité pour tous, la santé de l'enfant et de la mère, la mise en place d'un cadre de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place le programme de bourse de sécurité familiale qui consiste à allouer à des familles vivant dans une situation d'extrême pauvreté des allocations trimestrielles de 25 000 FCFA. Le Gouvernement a également adopté une stratégie nationale de protection de la petite enfance pour prendre en charge la santé des enfants des ménages vulnérables. Le Gouvernement du Sénégal a pris l'option de mettre en place une Couverture Maladie Universelle de base en vue d'étendre la protection sociale aux groupes vulnérables.

L'axe 3 du PSE place la paix, la démocratie et la sécurité, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'efficacité économique et financière, la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, la lutte contre la corruption et la non-transparence, l'aménagement du territoire, le

développement local et la territorialisation au rang des principes devant accompagner le processus de développement.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE, couvrant la période 2014-2018, constitue le document de référence des interventions à moyen terme de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne. Le PAP opérationnalise le PSE à travers la mise en œuvre de projets et programmes de développement choisis en fonction de leur impact sur la croissance et le développement humain durable. Les projets et programmes inscrits dans le PAP montrent la prédominance des six secteurs suivants : i) les infrastructures et services de transports, ii) l'énergie, iii) l'agriculture, iv) l'eau potable et l'assainissement, v) l'éducation et la formation, vi) la santé. A ces six secteurs, suivent dans l'ordre les cinq secteurs suivants : le tourisme, la protection sociale, les risques et catastrophes, l'environnement, la pêche et l'aquaculture.

Le Plan Sénégal Emergent prend en compte les nouvelles priorités du secteur agricole définies dans le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). La vision qui sous-tend le PRACAS consiste à construire une agriculture compétitive, inclusive et durable, capable à la fois de nourrir au mieux et durablement les populations sénégalaises, de tirer profit des avantages du commerce international, d'augmenter les revenus des ruraux et de créer des emplois agricoles et non agricoles. Le programme met l'accent sur les investissements agricoles dans des produits stratégiques pour le Sénégal que sont le riz, l'arachide, l'oignon et les fruits et légumes de contre saison. En accélérant la cadence pour ces produits, le Sénégal cherche à atteindre en 2017 les objectifs suivants : i) riz : atteindre l'autosuffisance avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ; ii) arachide : atteindre une production de 1 000 000 tonnes avec des rendements moyens de 1,3-1,4 t/ha ; iii) oignon : atteindre l'autosuffisance en 2016 avec une production de 350 000 tonnes ; iv) fruits et légumes de contre saison : atteindre une croissance de 10% par an, avec un volume des exportations vers l'Europe de 157 500 tonnes.

La « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition » (NASAN) traduit l'engagement mondial en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et vise essentiellement à mobiliser des investissements privés, nationaux et étrangers, pour soutenir le développement du secteur agricole. L'adhésion récente du Sénégal à cette alliance (juin 2013) s'est concrétisée par l'élaboration d'un Cadre de coopération pour l'appui à la NASAN en septembre 2013. Ce cadre formalise les engagements du Gouvernement du Sénégal, ceux des partenaires techniques et financiers, ainsi que les intentions d'investissement du secteur privé. Les engagements du Gouvernement portent sur des réformes visant à : i) inciter le secteur privé à investir dans l'agriculture ; ii) augmenter la part des crédits bancaires alloués à l'agriculture ; iii) réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur trois ans ; iv) intégrer des composantes pour renforcer la nutrition des populations dans les programmes existants tels que la santé, l'éducation et la promotion des femmes ; v) promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole et rural et faire respecter la dimension environnementale. L'adhésion du Sénégal à la NASAN permettra de mobiliser d'importants financements des secteurs public et privé au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

Le CPP se réfère aussi au Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD). Le PNUAD est le cadre de référence qui permet aux agences du Système des Nations Unies de contribuer de façon synergique et harmonisée à la réalisation des objectifs de la politique économique et sociale du pays et des OMD. Il constitue le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau du pays. Cet exercice de programmation du Système des Nations Unies (SNU) procède de l'élaboration d'un Bilan Commun de Pays (CCA) qui est

l'instrument commun des Nations Unies pour analyser l'état actuel de développement du pays et identifier les contraintes auxquelles le développement du pays fait face.

Sur la base des contraintes identifiées par le CCA, le PNUAD a retenu trois axes stratégiques de coopération pour le SNU pour la période 2012-2016 :

- La création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ;
- L'amélioration de l'accès équitable des populations (hommes et femmes) aux droits et aux services sociaux de base, la protection sociale et le développement durable ;
- Le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Le SNU, dans le cadre du PNUAD 2012-2016, s'est engagé à développer des programmes conjoints multisectoriels. Pour chaque axe stratégique du Document de Politique Economique et Sociale (DPES), un programme conjoint a été développé. Ces programmes conjoints font partie intégrante de PNUAD 2012-2016 qui prévoit de mobiliser des ressources financières à hauteur de 178 030 616 USD, soit une augmentation de 37 millions USD en valeur absolue et 21% en valeur relative, par rapport au PNUAD 2007-2011 dont les ressources étaient estimées à 141 millions USD.

#### **1.4 Revue succincte des institutions et des organisations socioprofessionnelles rurales**

➤ **Les institutions publiques** : Les missions de développement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire sont sous la responsabilité de plusieurs institutions, dont notamment :

- La Présidence de la République qui abrite le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) rattaché à la Direction Générale de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale (DGPSSN), chargé de la régulation des prix des denrées alimentaires par la constitution de stocks alimentaires et le suivi des marchés. Le CSA sort un bulletin mensuel de suivi des disponibilités et des prix des principales denrées alimentaires.
- La Primature qui loge les structures suivantes :
  - la Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM) qui assiste le Premier Ministre dans la définition de la politique et des stratégies nationales en matière de nutrition. Le CLM favorise une politique d'information sur la nutrition et la mise en place de capacités nationales pour la conduite efficace de programmes de nutrition.
  - Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) qui assiste le Premier Ministre dans la définition de la politique et des stratégies nationales de sécurité alimentaire et, dans le cadre du Système d'Alerte Précoce, collecte, traite, analyse et diffuse des informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin de mieux prévenir et gérer les crises.
- Le Ministère de l'Economie et des Finances : Les structures concernées sont :
  - l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique (UCSPE) : sa mission initiale de mise en œuvre et de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP I & II) s'est élargie aux enjeux liés au financement du développement. C'est à ce titre que cette unité a assuré la formulation de la SNDES.
  - La Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) est chargée du suivi des projets et programmes financés avec l'appui des PTF. A ce titre, elle est membre de la Task Force et assure la coordination de la formulation du CPP, pour le compte du Gouvernement.

- Le Ministère de l'Intérieur : la Direction de la protection civile est le service de l'Etat chargé de la résilience.
- Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin : les directions chargées des Organisations féminines, de la micro finance, de l'Equité et du Genre, ont leur point focal dans le Comité de pilotage du CPP, pour une prise en charge des questions liées au genre dans les projets retenus.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural : la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles est le point focal du Ministère. Cette structure est chargée de la formulation des politiques et des programmes agricoles, du suivi-évaluation, des statistiques et de l'information agricoles. Les services régionaux et départementaux chargés de la production végétale seront impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des projets retenus au niveau local.
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales : Il abrite la cellule de Planification et d'Evaluation Technique des Programmes et des Projets. Dans le respect des dispositions de la loi sur la décentralisation, les Présidents de communauté rurale (PCR) seront associés à la mise en œuvre et à l'évaluation finale des projets du CPP.
- Le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales chargé d'appliquer les politiques du Gouvernement dans le secteur de l'élevage.
- Le Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes chargé de la mise en œuvre des politiques dans le secteur de la pêche.
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : il loge les institutions suivantes : (i) les directions chargées de la veille environnementale, des aires marines communautaires protégées, (ii) le centre de suivi écologique, (iii) l'Agence Nationale de l'Aquaculture.
- Le Ministère de la Santé et l'Action Sociale : il loge la cellule d'Appui du Plan national de développement sanitaire et la Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables.
- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement : chargé de la mise en œuvre des politiques en matière hydraulique et dans le secteur de l'assainissement.
- Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs Civiques : il loge l'Unité de Coordination et de Suivi des projets et des programmes (UCSP).
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique où L'Agence Nationale de Recherche Scientifique Appliquée met en place des pôles de production agricole intensive (agriculture sous serre, micro-irrigation, goutte à goutte), majoritairement à l'attention des catégories sociales qui n'ont pas accès à la terre, en particulier les femmes.

Les ministères sont représentés au niveau local par des services départementaux et régionaux.

Sont aussi présents sur le terrain les agences comme l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) chargée de l'appui-conseil, l'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA), les institutions de recherche comme l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA).

### ➤ Les organisations socio-professionnelles

Les organisations socioprofessionnelles forment un réseau dense à travers le territoire national, de la base avec les organisations villageoises et les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), au niveau national avec les interprofessions, les fédérations et les organisations faïtières.

Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), qui est la plus importante organisation des producteurs a formé, avec les présidents des communautés rurales,

l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement à la Base (ASPRODEB), chargée de l'exécution du Programme de Soutien aux Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP).

Parmi les autres organisations socioprofessionnelles, on peut citer le Syndicat National des agriculteurs « Japandoo », l'Union Nationale des Paysans, Pasteurs et Pêcheurs (3P), la Confédération des Forces paysannes. Ces organisations socioprofessionnelles ont pour vocation la défense des intérêts de leurs membres pour l'essentiel en activité dans des exploitations familiales.

### ➤ **Les institutions financières**

La première institution de financement en milieu rural est la Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS). Cette banque dispose de fonds de sécurisation mis en place par l'Etat constitués de fonds de garanties, de calamités et de bonification, qui augmentent ses capacités d'intervention. Tout récemment le milieu rural a enregistré l'apparition de nouvelles institutions financières comme la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS).

Pour une prise en charge des problèmes spécifiques de l'élevage, le Ministère en charge du secteur a mis en place le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) dont la mission principale est d'accompagner les acteurs des filières animales dans leur stratégie de modernisation et d'intensification des productions animales. Le fonds, réparti en fonds de crédit, de garantie et de bonification, octroie des crédits à des taux préférentiels de 3% pour l'investissement et 5,5% pour le fonds de roulement. Il travaille en étroite collaboration avec la CNCAS.

A côté des banques classiques, se développe un système financier décentralisé (SFD) assez dynamique. Il compte près de 600 Institutions de Micro-Finance. Les plus importantes dans le secteur sont le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Union pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit (UM-PAMECAS), l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS-DEF) et l'Alliance de Crédit pour l'Épargne pour le Crédit à la Production (ACEP).

### ➤ **Les Organisations Non Gouvernementales**

Les ONG qui se comptent par centaines sont regroupées au sein du Conseil des ONG d'Appui au Développement, appelé CONGAD. Beaucoup gagneraient à renforcer leurs capacités, particulièrement en terme de gouvernance (transparence et suivi de l'impact des interventions), mais aussi en termes de capacités d'intervention. On note toutefois l'existence de plusieurs ONG sénégalaises, d'envergure internationale et nationale, mieux structurées et davantage professionnalisées.

#### 1.5. Quelques défis majeurs qui limitent les performances des interventions des institutions

Pour une bonne exécution des programmes et des projets prévus dans le CPP, il faut en fonction du statut juridique des institutions mentionnées ci-dessus, relever quelques défis majeurs. Ceux-ci peuvent être d'ordre conjoncturel ou structurel, endogène ou exogène. Entre autres défis, on peut retenir :

- la mobilisation des ressources surtout financières exige une volonté politique réelle du Gouvernement qui doit s'engager auprès de la FAO, pour faire le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers. Comme préalable à cet engagement, les points focaux des ministères techniques, impliqués en amont dans la définition des domaines prioritaires,

des effets et des projets (activités), doivent poursuivre le travail de sensibilisation auprès des autorités.

- un comité chargé de la coordination du CPP composé de ces points focaux doit être mis en place et institutionnalisé.
- le pilotage du CPP devra se faire de façon inclusive et participative, afin d'impliquer toutes les parties prenantes. Dans cette gouvernance, les acteurs et les populations bénéficiaires doivent jouer un rôle de premier plan pour assurer la durabilité des projets entrepris.
- indépendamment du CPP, mais pouvant influencer sur sa réussite, la stabilité institutionnelle est un facteur déterminant. En effet, il est souhaitable que les fonctionnaires impliqués dans la formulation du CPP soient les mêmes qui seront impliqués dans son exécution.
- d'autres défis devront être étudiés au cas par cas (voir sous-chapitre 1.2 : situation et perspective du secteur de l'agriculture, et Annexe 7).

## **1.6. Niveau de performance du Sénégal par rapport aux OMD**

Lors de la conférence spéciale convoquée par le Secrétariat général des Nations Unies en 2013, le Sénégal avait été choisi pour évaluer son niveau de performance par rapport aux OMD. A l'issue des consultations qui ont été menées avec l'appui du Système des Nations Unies, les résultats<sup>6</sup> obtenus sont les suivants :

- **OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.**

Les dernières enquêtes menées ont révélé que le pourcentage de la population vivant avec moins d'un dollar par jour est passé de 55,2% en 2001, à 48,3% en 2005 et 46,7% en 2010, avec des incidences de la pauvreté variant de 40% (régions de Dakar, Saint Louis, Louga) à 60% (régions de Kaolack, Kolda, Tambacounda, Sédhiou, Ziguinchor, Kaffrine, Fatick).

Les indicateurs de nutrition se sont aussi légèrement améliorés grâce à la mise en œuvre de programmes en faveur des enfants et des groupes vulnérables<sup>7</sup> et à l'amélioration du contexte économique, entre 2000 et 2005 notamment. C'est ainsi que l'insuffisance pondérale a reculé entre 1992 et 2005 de 20% à 17%.

- **OMD 3 : Eliminer les disparités entre les sexes.**

Des résultats notables ont été obtenus dans la scolarisation des filles, la représentativité des femmes dans les instances politiques et la promotion de l'emploi des femmes. Suite au passage des indices de parité filles/garçons dans l'inscription et la scolarisation au primaire de 0,9 à 1,1, il y a désormais plus de filles que de garçons dans les écoles primaires. Dans l'enseignement secondaire aussi, la proportion des filles est passée de 39,7% en 2000 à 47,2% en 2010.

- **OMD 7 : Assurer un environnement humain durable**

---

<sup>6</sup> Voir le rapport intitulé : Le Sénégal que nous voulons – Rapport des consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015, du bureau d'Etude et Management de Projets (EMAP), du 8 mai 2013

<sup>7</sup> Stratégies de Prises en Charges Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME), du Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN), du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN).

Le Sénégal n'a pas obtenu des résultats appréciables en matière de conservation, de restauration, de protection de la biodiversité et de gestion des ressources forestières.

Toutefois, des résultats encourageants ont été enregistrés par rapport à la cible relative à l'accès à l'eau potable. En 2007, 80% des ménages urbains et 72% des ménages ruraux ont accès à l'eau potable pour des objectifs respectivement de 100% et 82%.

- **OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.**

Le Sénégal reçoit en moyenne 500 milliards de FCFA (5 milliards de USD) au titre de l'Aide Publique au Développement (APD), soit environ 10% de son revenu national brut. L'APD représente 0,3% du revenu national des pays développés est encore loin de la cible des 0,7%. La problématique de l'efficacité de l'APD en termes de contribution au développement socioéconomique des PMA a été le principal objectif de la Déclaration de Paris en 2005, du Programme d'Accra en 2008 et du Forum de Haut Niveau de Busan en 2011.

Malgré un allègement de 488 millions de USD de sa dette, dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) en 2004, le Sénégal n'est pas à l'abri d'une menace d'un risque de ré-endettement. Pourtant, malgré de réels progrès notés dans la mise en œuvre de programmes pro pauvre (DSRP I et II), de politiques macroéconomiques stables, de réformes fiscales et structurelles dans les services sociaux et les entreprises publiques et de réalisations dans les domaines de la santé et de l'éducation, les OMD ne seront pas atteints à l'horizon 2015, comme l'a reconnu le Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, lors du lancement officiel du processus de consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015, organisé au mois de février 2013.

Les raisons avancées sont la persistance de :

- L'insuffisance de la croissance économique ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Des difficultés du système éducatif ;
- L'insuffisance de la protection sociale ;
- Les inégalités territoriales et régionales.

En perspective, la poursuite des OMD est envisagée après 2015, avec une plus forte mobilisation de tous les acteurs, y compris de l'Etat et ses partenaires au développement. L'accent sera particulièrement mis sur la diversification et la mobilisation d'autres types de financement comme les ressources domestiques et les financements innovants.

## **Chapitre II : AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO ET DOMAINES PRIORITAIRES**

### **2.1. Analyse de l'aide internationale et des activités de la FAO**

#### 2.1.1 Analyse de l'aide internationale

Le Sénégal a tissé de bonnes relations de coopération avec les partenaires au développement notamment avec ceux de Breton Wood (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) depuis 1979, date du démarrage des différents programmes économiques et financiers avec ces institutions. Ces bonnes relations de coopération lui ont valu d'obtenir annuellement des partenaires au développement des flux financiers importants de l'APD. L'APD octroyée au Sénégal a oscillé entre 360 à 420 millions de dollars US en moyenne par an au cours de la période 1999 – 2003 soit environ 8,3% du PIB (Données du PNUD).

Les principaux partenaires fournisseurs de l'APD au Sénégal sont, par ordre d'importance, la France, qui occupe de loin la première place avec une moyenne annuelle de 346 millions de dollars<sup>8</sup> sur la période 2003 à 2004, la Banque Mondiale (IDA) avec 156 millions de dollars, le Japon avec 88 millions de dollars, l'Union Européenne avec 54 millions de dollars, et les Etats Unis avec 49 millions de dollars (données OCDE).

Les dix principaux partenaires financiers du Sénégal durant la période 2006-2012 dans les secteurs qui relèvent du Cadre Stratégique de la FAO sont, par ordre d'importance, les Etats Unis d'Amérique, la Banque Mondiale (IDA), la France, le Canada, le Japon, les Pays Bas, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et le Fond International pour le Développement Agricole (FIDA).

Les centres d'intérêts et priorités de ces principaux bailleurs de fonds durant la période 2006-2012 sont, par ordre d'importance des fonds reçus (données ADAM) :

- Le développement agricole ;
- Les politiques environnementales et leur gestion administrative ;
- Les politiques agricoles et leur gestion administrative ;
- Les programmes de sécurité alimentaire ;
- La recherche agricole ;
- Le développement rural ;
- La nutrition.

Cependant, eu égard à l'importance de l'aide apportée au Sénégal par les partenaires au développement, son efficacité en terme d'allocation pose problème du fait de plusieurs contraintes liées aux procédures des partenaires au développement et aux procédures budgétaires du Sénégal.

Du fait de ces contraintes, le taux de décaissement des ressources extérieures au Sénégal avait atteint des niveaux très bas au cours de ces dernières années. En vue de résoudre ce problème d'inefficacité dans la mobilisation des ressources externes, des initiatives ont été prises par la communauté internationale, notamment dans l'alignement de l'aide aux procédures et aux systèmes en vigueur au Sénégal. En attendant l'aboutissement de cette initiative dans le cadre d'une feuille de route de mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Sénégal a renforcé le dialogue avec les partenaires au développement sur l'exécution des projets et programmes d'investissement.

---

<sup>8</sup> Environ 170 milliards de FCFA au taux de 1 dollar à 500 FCFA

## 2.1.2 Revue succincte des activités de la FAO au Sénégal

La coopération de la FAO avec le Gouvernement du Sénégal, depuis plusieurs décennies, a touché des domaines variés et complémentaires: l'aménagement des forêts naturelles, la défense et la restauration des sols, l'agroforesterie, la communication pour le développement, l'appui institutionnel, etc. Ce partenariat fécond et dynamique s'inscrit dans la stratégie nationale de développement agricole durable, avec comme principal objectif l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la lutte contre la pauvreté, l'accroissement des revenus et des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, tout en préservant les écosystèmes et les sols.

Sur le plan institutionnel, la FAO, à travers les projets et programmes qu'elle a appuyés au Sénégal, a permis un renforcement dans la conception des politiques et programmes, la formation des cadres et des leaders paysans mais aussi le renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques

La FAO fournit une assistance technique, notamment avec des experts de la coopération sud-sud. Elle apporte aussi une aide d'urgence sous forme d'intrants pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la restauration des capacités productives des populations vulnérables, victimes d'aléas climatiques.

De façon plus spécifique les réalisations de la FAO, en matière de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, se présentent comme suit :

De 1994 à 2012, la FAO a exécuté au Sénégal 202 projets pour un coût total de 118 825 184 USD (FAO-SN). Ces projets sont répartis comme suit :

- Agriculture : 136 projets pour 59 025 461 USD;
- Elevage : 31 projets pour 875,109 USD ;
- Environnement : 24 projets pour 57 295 254 USD;
- Pêche et Aquaculture : 11 projets pour 1 629 360 USD.

Depuis 1995, l'assistance de la FAO a pris une nouvelle dimension avec la mise en œuvre du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA). Ce Programme, qui vise à augmenter durablement la production alimentaire, a déjà obtenu, dans une première phase, des résultats très encourageants dans ses composantes majeures : la maîtrise de l'eau ; l'intensification des productions végétales (céréales, produits horticoles, etc.) ; la diversification des sources de revenus (par le petit élevage, la pisciculture et les transformations des produits) ; l'analyse des contraintes qui constituent des freins à la production.

Le PSSA au cours de la période 1995-2004, phase essentiellement de démonstration avec un début d'expansion, a couvert 451 villages dans les 11 régions du Sénégal avec plus de 750 activités productives dans les différentes composantes et 95 sites urbains pour les micro-jardins (fruit de la coopération colombienne). Plus de 100 cadres, près de 900 facilitateurs et près de 10 000 producteurs ont reçu soit une formation théorique, soit surtout une formation pratique dans les sites. Il faut noter la formation d'une soixantaine d'artisans en silos métalliques (fruit de la coopération bolivienne).

Le budget total du PSSA en l'an 2004 s'élevait à 9 508 271 000 FCFA. Sur la base des réalisations convaincantes de cette première phase, le Gouvernement du Sénégal a contribué pour 3 741 000 000 FCFA dont 3 075 000 000 FCFA ont été mobilisés sur un programme de 5 milliards FCFA.

A partir de 2006, le Programme devait être étendu à tous les 14 102 villages-centres du pays et 1 050 sites urbains soit au total 15 152 sites. Pour ce faire, la FAO a assisté le Gouvernement dans l'élaboration du Programme National d'appui à la Sécurité Alimentaire (PNASA).

Le **PNASA** est un Programme fédérateur des actions en cours ou projetées pour la sécurité alimentaire. Il a trois objectifs spécifiques :

- l'augmentation rapide de la productivité et de la production des secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique, contribuant ainsi à réduire progressivement le déficit de la balance commerciale aggravé par les importations croissantes en produits alimentaires ;
- l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et des zones vulnérables à une alimentation suffisante ;
- le renforcement des mécanismes de surveillance et d'alerte rapide mis en place pour prévoir et apporter des aides appropriées aux populations victimes de catastrophes naturelles, notamment par des actions d'urgence et de régulation des marchés.

Au plan stratégique, pour atteindre ses objectifs, le PNASA évolue sur deux axes d'intervention prioritaires :

- le premier est orienté sur le suivi de la situation alimentaire, la prévention des crises, l'accessibilité des aliments par la mise en place d'un système d'alerte précoce décentralisé, en appui aux fonctions régaliennes du Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (CNSA) ;
- le second porte sur l'accroissement des productions, par la promotion d'activités productives régionalement intégrées, dans le cadre d'une agriculture durable et diversifiée dont l'essentiel des actions prévues étaient inscrites dans le Programme triennal d'investissement public (PTIP) 2006/2008.

La FAO a également initié d'autres activités d'assistance, parmi lesquelles on peut noter :

- Le Programme National de Développement Agricole (PNDA) qui a été élaboré avec l'appui technique de la FAO. Ce document traduit en actions concrètes le volet agricole de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- La création d'un bureau sous-régional pour la prévention des Crises (EMPRESS) ;
- Le soutien à la mise en œuvre d'un projet d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest ;
- La contribution, en tant qu'Agence leader au sein de l'équipe pays du SNU, à l'élaboration d'un plan de contingence contre la grippe aviaire ;
- Le Centre d'Investissement de la FAO (TCI) a apporté son assistance dans la formulation et la mise en œuvre de certains projets financés par la Banque Mondiale (PDMAS, PGIRE, PSAOP), le FIDA, la BOAD, la BAD, etc.
- Le pilotage d'une étude sur les moyens d'accroissement des revenus des groupes vulnérables (jeunes, femmes, handicapés, etc.), à travers la micro-entreprise.

## **2.2. Analyse des avantages comparatifs de la FAO**

Le principal mandat de la FAO envers les Etats membres consiste à améliorer le niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, la qualité de vie des populations rurales et à contribuer à l'essor de l'économie. Dans la sous-région et notamment au Sénégal, les activités de la FAO s'inscrivent dans un cadre stratégique 2010-2015 dont les priorités sont : i) l'augmentation soutenue de la production agricole, de la productivité et de la diversification pour une meilleure nutrition ; ii) la gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, terres, eau, faunes et ressources génétiques) ; iii) la promotion d'un environnement propice, compétitif et sensible au genre pour les marchés et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires et la sécurité

sanitaire pour des échanges plus fructueux ; iv) la gestion des connaissances, la coordination des actions de plaidoyer et des politiques en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, la FAO assiste les Gouvernements à renforcer les capacités de leur pays à promouvoir une sécurité alimentaire durable en développant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/l'aquaculture, des forêts, sans sacrifier les bases des ressources naturelles et environnementales. A cet effet les interventions essentielles de la FAO portent sur : i) la collecte et la mise à disposition des informations et des connaissances ; ii) le partage de l'expertise en matière de politique ; iii) le transfert de technologies et le renforcement de capacités ; iv) le plaidoyer et la communication ; v) le suivi et l'évaluation des tendances et des performances ; vi) l'élaboration des instruments et des normes internationaux ; vii) le renforcement des partenariats et des alliances.

La FAO peut être considérée comme ayant un avantage comparatif dans un domaine d'intervention donné lorsque le ratio du taux d'exécution des activités de la FAO dans ce domaine d'intervention sur le taux d'exécution total des activités de la FAO dans le secteur agricole du pays est supérieur au même ratio pour toutes les autres agences d'exécution qui interviennent dans le pays. Sur cette base, la FAO au Sénégal est supposée avoir un avantage comparatif durant la période 2006-2012 (Source ADAM : Agricultural Development Assistance Mapping) dans les secteurs ci-dessous :

**Tableau 1: Les avantages comparatifs de la FAO**

Année	Secteur	% exécution FAO sur total exécution	% exécution FAO sur total Agriculture	Ratio avantage comparatif	La FAO a-t-elle un avantage comparatif ?
2008	Ressources en terre agricole	31,61	0,62	50,6676	Oui
2009	Politiques agricoles et gestion administrative	0,57	0,03	17,0332	Oui
2010	Ressources en eau agricole	0,26	0,11	2,2934	Oui
2011	-Développement agricole	8,15	3,04	2,6786	Oui
	-Formation agricole	37,29	3,04	12,2554	Oui
	-Intrants agricoles	56,81	3,04	18,6676	Oui
2012	Programmes de sécurité alimentaire	2,75	0,14	19,7656	Oui

Source: ADAM (Agricultural Development Assistance Mapping)

A côté de ces secteurs où la FAO a des avantages comparatifs, on peut identifier d'autres domaines d'intervention où la FAO est réputée avoir des avantages comparatifs perçus du fait de son mandat et de la fréquence de ses interventions. Il s'agit de : la maîtrise de l'eau, la commercialisation des produits agricoles, la diversification agricole, le micro-jardinage, les politiques de pêche, l'aquaculture, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de capacités.

En effet, le Sénégal a bénéficié de plusieurs projets relatifs aux domaines d'intervention ci-dessus et financés soit sur fonds réguliers de la FAO (TCP), soit sur fonds fiduciaires (GCP, GDCP, UTF, UNJP), soit par les fonds Telefood (fonds collectés aux Journées Mondiales de l'Alimentation). A titre d'illustration, le portefeuille (en USD) des projets (TCP, GCP, GDCP, UTF, TFD) des années récentes de la FAO au Sénégal est donné ci-dessous :

**Tableau 2 : Volume des financements FAO depuis 2008 (en USD)**

2007	2008	2009	2010	2011	2012 (juillet)
688 492	1 315 623	1 417 474	2 387 157	4 086 741	2 864 909

Source: FAO-SN

### 2.3. Définition des interventions prioritaires de la FAO : la Matrice des priorités

De façon globale, le développement du secteur agricole fait face aux défis majeurs dont essentiellement :

- ✓ la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels essentiellement par la production nationale et une meilleure nutrition des couches les plus vulnérables ;
- ✓ l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles ;
- ✓ la gestion durable et la valorisation des ressources halieutiques et aquacoles et la restauration de leurs habitats ;
- ✓ la gestion durable de l'environnement, la conservation de la biodiversité et de la qualité des produits agricoles ;
- ✓ le renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs ;
- ✓ le renforcement de la résilience suivant une approche à long terme, fondée sur l'atténuation des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et l'amélioration des capacités aux niveaux national et communautaire à résister aux chocs à venir.

La Matrice des priorités concerne les domaines où la collaboration entre le Gouvernement et la FAO doit s'exercer en priorité. Elle est élaborée sur la base d'une analyse contextuelle de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ainsi que des priorités du Gouvernement déclinées par les différents Ministères en charge du monde rural. La Matrice proposée tient compte des axes prioritaires définis dans la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013-2017), le Plan Sénégal Emergent (PSE), des priorités définies dans les différentes politiques sectorielles nationales dont le PRACAS, des axes stratégiques du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2012 – 2016), des OMD ainsi que du mandat et des objectifs stratégiques de la FAO aux niveaux sous régional (dont le Plan Stratégique du Sahel), régional et mondial et qui sont les suivants :

- La réduction du nombre absolu de personnes victimes de la faim, en créant progressivement un monde où tout être humain a un accès adéquat, à tout moment, à une nourriture saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ;
- L'élimination de la pauvreté et la promotion des progrès économiques et sociaux pour tous, moyennant un accroissement de la production vivrière, un renforcement du développement rural et des moyens d'existence durables ;
- La gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles au profit des générations présentes et futures.

La matrice ainsi définie constitue le cadre à travers lequel la FAO s'engage à appuyer l'Etat dans les plateformes stratégiques et programmatiques qui contribuent à l'amélioration de la sécurité

alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations sénégalaises, en particulier celles du monde rural. La FAO apportera au Gouvernement deux types d'assistance : (i) la contribution directe dans la réalisation des objectifs de chaque priorité définie ; (ii) la recherche et la mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des projets et des programmes retenus.

**Le CPP identifie 3 domaines prioritaires** de collaboration entre le Gouvernement et la FAO :

- Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles ;
- Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

## **Chapitre III : PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS**

Les priorités du CPP ainsi identifiées sont traduites en résultats gérables (impact, effets et extrants) afin de créer la matrice des résultats, qui constitue l'outil de référence du suivi de la performance des interventions de la FAO.

### **3.1. Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles**

La faible productivité de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population est l'une des causes principales de la faible productivité globale de l'économie sénégalaise et constitue l'un des facteurs de la persistance de la pauvreté en milieu rural. Le but est d'accompagner les efforts du Gouvernement afin de permettre à l'agriculture d'amorcer une mutation en passant d'une agriculture peu compétitive et à faible productivité à une agriculture plus productive qui sera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté. A cette fin, l'appui de la FAO se focalisera sur l'atteinte des résultats suivants :

#### **Effet 1 : La gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée**

**Extrant 1.1 : Les mécanismes d'accompagnement du Gouvernement dans la mise en place de politiques sectorielles adéquates sont renforcés.**

La FAO apportera un appui institutionnel au Gouvernement du Sénégal en vue de développer une vision stratégique et de mettre en place des politiques cohérentes pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers :

- Un appui institutionnel à la finalisation et à l'édition du document du programme phare du Ministère de l'Agriculture dénommé « Programme d'accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) » pour sa large diffusion ;
- Un soutien particulier au Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques pour l'élaboration d'une politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural ;
- Un appui au Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) pour une révision de la politique de sécurité alimentaire du Sénégal et son articulation à l'agenda national, régional et international sur la résilience. Elle sera notamment mieux articulée avec les politiques de protection sociale pour une plus grande résilience des populations vulnérables ;
- Un appui institutionnel au Ministère de la Pêche pour l'élaboration d'une politique sectorielle de la pêche ;
- Appui au dialogue entre acteurs sénégalais sur les problématiques du développement de l'agriculture sénégalaise.

#### **Effet 2 : La production et la productivité des cultures végétales sont augmentées**

Le but recherché est d'accroître significativement les productions et d'améliorer durablement la compétitivité et la productivité agricoles. A cet effet, les actions de la FAO porteront sur les extrants suivants :

**Extrant 2.1 : La modernisation et l'intensification des productions et filières agricoles dont la filière céréalière sont promues**

Au Sénégal, 95% des exploitations agricoles sont familiales et constituent ainsi la forme dominante de l'organisation de la production agricole. La majeure partie de la production agricole est l'œuvre des exploitations familiales qui pratiquent des assolements traditionnels, avec des régimes traditionnels. La taille moyenne des exploitations agricoles varie entre 1,5 ha et 5,5 ha. L'intensification de leurs activités est un moyen privilégié pour parvenir à une augmentation de la production et de la productivité. A cet effet, la FAO, compte tenu de ses capacités, concentrera ses interventions dans les domaines suivants :

- Le renforcement des capacités des Organisations de Producteurs et le soutien à l'élaboration d'une plateforme de dialogue inclusif, dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale, notamment à travers une meilleure gouvernance des régimes fonciers ;
- L'appui à l'autonomisation des jeunes défavorisés des zones rurales et périurbaines ;
- L'amélioration durable de la production de riz au Sénégal en soutien au PRACAS grâce à la promotion de l'approche Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) ;
- La maîtrise de l'eau pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Bassin arachidier et en Casamance ;
- La promotion d'une agriculture saine et durable (ASD) dans certaines zones agro-écologiques à travers la mise en place de zones dites « zones Agriculture Saine et Durable-ASD ». Ce dispositif de production agricole durable va contribuer à la mise en œuvre du programme des domaines agricoles communautaires. En effet, il s'agit de promouvoir, dans ces zones, les bonnes pratiques agricoles et de réduire la dépendance à l'utilisation des pesticides chimiques dans les systèmes de cultures.
- L'appui à l'intensification et à la compétitivité des filières agricoles.

### **Extrant 2.2 : L'information sur le secteur agricole est améliorée**

Pour éclairer la décision des autorités politiques, des acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants) et des PTF, des informations fiables doivent être disponibles. Cela suppose un système efficace et la réactualisation des données statistiques sur le secteur.

C'est à ce titre que l'activité suivante a été retenue :

- Le soutien à la mise en œuvre du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) ;

### **Extrant 2.3 : Le capital semencier est reconstitué**

La FAO appuiera le ministère en charge de l'agriculture à la mise en œuvre d'un programme de production et de distribution durables de semences des principales spéculations stratégiques.

### **Effet 3 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont accrues**

Le but visé est d'accroître la productivité du sous-secteur de l'élevage en vue de contribuer à l'éradication de l'extrême pauvreté et de la malnutrition des populations fragiles, plus particulièrement rurales. Il s'agit d'améliorer de manière durable la production des filières animales. La priorité est accordée à la filière laitière en vue de réduire l'importante enveloppe financière destinée aux importations de lait (plus de 65 milliards de FCFA par an). A terme, d'ici 2017, il est attendu une production additionnelle de 100 millions de litres de lait.

Deux extrants seront ciblés à travers cette composante.

### **Extrant 3.1 : La prévalence des principales épizooties et enzooties prioritaires est réduite et est sous contrôle**

Une nouvelle politique de santé animale sera élaborée pour lutter plus efficacement contre les maladies animales prioritaires y compris les zoonoses. Cette politique doit reposer sur les piliers suivants :

- le premier met l'accent sur l'élaboration de stratégies de lutte pour chacune des maladies animales prioritaires ;
- le deuxième est d'assurer une couverture optimale du territoire national en ressources humaines de qualité bien équipées et mobiles, incluant des formations pour les services vétérinaires (surveillance, diagnostic, épidémiologie, et analyse de risque) ;
- le troisième porte sur la production et le stockage de vaccins de qualité en quantité suffisante pour la protection du cheptel ;
- Le quatrième est de renforcer les capacités opérationnelles et l'expertise du Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires (LNERV), en qualité de laboratoire national, mais aussi de laboratoire régional du Réseau de laboratoires de l'Afrique de l'ouest et du centre (RESOLAB) ainsi que de faciliter le rôle du LNERV comme point focal régional pour le réseau OFFLU (OIE/FAO Network of expertise on animal influenza).

L'activité retenue est la mise en œuvre du programme national de lutte contre les maladies animales.

### **Extrant 3.2 : Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées**

Il s'agit de créer les conditions d'une intensification des systèmes de productions animales à travers une meilleure structuration et une meilleure organisation des acteurs de l'élevage en vue d'améliorer leur savoir-faire. La capacitation des organisations professionnelles en élevage passera par l'encouragement à la mise en place d'interprofessions agricoles telles que stipulées par le décret 2008-1260 du 10 novembre 2008 portant application de la Loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale et permettra d'accompagner la dynamique de développement de l'élevage.

La principale activité concerne la mise en œuvre du projet d'appui à la relance des cultures fourragères avec une composante de capacitation des éleveurs et des organisations professionnelles en élevage dans la pratique des cultures fourragères (multiplication et production de semences fourragères, techniques de cultures fourragères et de conservation des fourrages).

### **3.2. Domaine prioritaire 2 : Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement**

Le Sénégal, à l'instar des pays sahéliens, est caractérisé par une dégradation soutenue de ses ressources naturelles et de son environnement à cause d'une part, des pratiques destructrices de l'environnement (surpâturage, surexploitation des produits de la forêt, défrichement aux fins agricoles) et d'autre part, d'une persistance des déficits pluviométriques du fait des changements climatiques.

L'environnement et les ressources naturelles ayant des effets directs et indirects sur les autres secteurs de l'économie, l'objectif de développement économique et social du Sénégal appelle à la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives qui visent à résoudre les problèmes liés, entre autres, à la gestion de la biodiversité, à la lutte contre la désertification, aux changements climatiques, à la

gestion rationnelle des ressources naturelles y compris les ressources halieutiques et aquacoles. A cet effet, les interventions de la FAO viseront la réalisation des résultats suivants :

#### **Effet 4 : La dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réduite**

L'objectif est de contribuer à la réduction de la dégradation des terres et à l'augmentation du couvert végétal grâce à la conservation et à la gestion durable du potentiel forestier, pastoral et de la biodiversité, ainsi qu'à la mise en œuvre cohérente de stratégies efficaces de lutte contre la désertification et contre les feux de brousse. A cette fin, l'extrait suivant est visé :

**Extrait 4.1 : La lutte contre la dégradation des terres à travers l'amélioration des systèmes de production dans le cadre de l'initiative « Grande Muraille Verte » et la lutte contre les feux de brousse sont promues.**

La dégradation des terres est à l'origine de la baisse des revenus des populations rurales qui, en face de cette situation, ont développé des stratégies alternatives de survie qui se traduisent par d'intenses pressions sur les ressources naturelles (défrichement des terres, surpâturage, etc.). L'épuisement des terres et la disparition du couvert végétal entraînent une baisse drastique des rendements agricoles, ce qui accentue davantage le déséquilibre écologique et la pauvreté en milieu rural. Pour lutter contre ce phénomène, il est envisagé la mise en œuvre du Projet de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (PGERN) dont les activités seront orientées vers la lutte contre la désertification et la pauvreté à travers une approche holistique des systèmes de productions agropastorales. Il s'agira de maintenir les acquis de la phase pilote de ce projet exécutée de 2004 à 2006 en élargissant l'approche système de production et en privilégiant la mise en culture d'espèces productrices de gommés et résines, eu égard à leur capacité à contribuer à l'équilibre des écosystèmes. En outre, les produits de gommés et de résines génèrent des revenus et améliorent les moyens d'existence des populations. Des orientations régionales seront données à ce projet en termes d'appui à l'initiative « Grande Muraille Verte » qui repose sur une approche multisectorielle mettant en synergie des actions de lutte contre la désertification, la pauvreté et le changement climatique.

Par ailleurs, les feux de brousse constituent un élément des plus déterminants dans le processus de dégradation des ressources forestières et fourragères et l'un des facteurs essentiels de la désertification. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt et de pâturage partent en fumée sous l'effet des feux, avec un cortège de sinistres allant des récoltes brûlées, des villages complètement incendiés jusqu'aux pertes de bétail et de vies humaines. Alors que les superficies brûlées au milieu des années 70 se chiffraient par millions d'hectares, actuellement, elles se chiffrent aux alentours de 110 000 hectares. Cette tendance sera maintenue par la maîtrise et la réduction des superficies brûlées, par la remise en état des unités de lutte et par la prise en charge des parcours du bétail.

#### **Effet 5 : Les ressources halieutiques et aquacoles sont restaurées et gérées de manière durable**

L'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté des ménages de pêcheurs les plus défavorisés et de maintenir durablement les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques. Il s'agira, entre autres, de réduire les pertes post-capture, de faciliter l'accès des produits halieutiques aux grands centres de commercialisation et d'améliorer leurs conditions de commercialisation. A cette fin, un extrait est visé :

**Extrait 5.1 : Le capital de ressources halieutiques est restauré**

La régénération des ressources halieutiques se fera grâce à une gestion durable (élaboration et mise en œuvre de plans d'aménagements), au renforcement des capacités des acteurs, à l'amélioration de la connaissance des ressources et de leur exploitation, à la réhabilitation des écosystèmes naturels des eaux, au renforcement du contrôle et de la surveillance des pêches, ce qui permettra d'accroître la production de la pêche continentale. Dans ce cadre, les interventions de la FAO porteront sur les activités suivantes :

- Le renforcement des infrastructures de base pour le développement de l'aquaculture à travers un appui au renforcement de la résilience des ménages vulnérables dans les zones Nord, Est et Sud du Sénégal à travers l'aquaculture;
- L'appui à la modernisation de l'Ostréculture et à la relance de la Crevetticulture à travers un appui à l'adaptation durable au changement climatique dans les communautés de pêche artisanale à Nianing et Pointe Sarène.

### **3.3. Domaine prioritaire 3 : Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles**

Le Sénégal, à l'instar des autres pays sahéliens, a connu des crises alimentaires et nutritionnelles successives, notamment en 2005, 2010 et 2012. En 2012, quelques 739 000 personnes ont été touchées par une insécurité alimentaire sévère. En outre, les résultats des enquêtes menées en 2012 suivant la méthodologie SMART<sup>9</sup> ont révélé des taux de malnutrition aigüe globale entre 10% et 15%, soit le seuil d'alerte, dans 16 départements sur les 45 que compte le pays. De plus, 8 départements ont enregistré des taux de malnutrition aiguë sévère (2 à 4%), se situant ainsi en phase de crise.

En 2013, 5% des ménages (environ 675 000 personnes) ont connu une insécurité alimentaire sévère ; 13,8% (soit environ 1 863 000 personnes) ont été en insécurité alimentaire modérée. En outre, les résultats des enquêtes menées en 2013 suivant la méthodologie SMART ont révélé une moyenne nationale de la malnutrition aigüe globale (MAG) de 9,1% chez les enfants de 6 à 59 mois soit une situation précaire dans l'ensemble. Dans 16 départements, la prévalence de la MAG varie de 10% à 14,3%, soit le seuil d'alerte. L'enquête ESAN 2013 montre une situation de la malnutrition chronique plutôt acceptable au niveau national, avec un taux de 16,5%, avec cependant des disparités régionales : elle est plus marquée dans la zone sud et sud-est, avec des prévalences assez élevées dans les régions de Kédougou et de Kolda.

Avec les changements climatiques, la fréquence et la sévérité des phénomènes météorologiques risquent d'affecter un plus grand nombre de ménages. En effet, la répétition des crises alimentaires érode les moyens d'existence des ménages les plus vulnérables, augmente leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et sape les efforts et les acquis du développement. Il devient donc crucial de renforcer la résilience des communautés pauvres et fragiles, suivant une approche holistique et proactive qui traite à la fois les causes structurelles et les causes conjoncturelles de cette vulnérabilité multidimensionnelle.

Le Sénégal a adhéré à différentes initiatives relatives à la GRC/RRC au plan mondial (Cadre d'Action de Hyogo (CAH)) et régional (existence de différentes stratégies régionales CEDEAO, UEMOA et CILSS). Au niveau national, ces initiatives ont été prises en compte dans des documents tels que le DSRP, le PNIA et plus récemment la SNDES et le PSE. Cependant, force est de constater que le Sénégal ne dispose pas encore d'une stratégie nationale de réduction / gestion des risques de catastrophes (GRC/RRC) pouvant contribuer au renforcement de la résilience des

---

<sup>9</sup> Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions.

communautés urbaines et rurales. Dans le secteur de l'agriculture (au sens large), il est impératif de bâtir une stratégie de résilience chapeau pour l'ensemble des différents secteurs (élevage, pêche, ressources naturelles, agriculture). Cette stratégie devra être élaborée conformément aux stratégies régionales qui sont en cohérence avec les cinq piliers du CAH, qui correspondent aux priorités stratégiques de la FAO en matière de GRC/RRC. Chaque ministère sectoriel pourrait décliner cette stratégie en tenant compte de ses spécificités et en s'appuyant sur les trois éléments clés suivants :

- anticiper les crises en évaluant les risques ;
- mettre l'accent sur la prévention et la capacité de réaction ;
- améliorer la réponse aux crises.

La FAO, dans le cadre de ce CPP, pourrait appuyer le Gouvernement dans la construction de cette stratégie de résilience (GRC/RRC) et dans l'atteinte des résultats suivants :

### **Effet 6 : L'insécurité alimentaire des ménages vulnérables est atténuée**

#### **Extrant 6.1 : La gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles est améliorée**

Il s'agit de procéder à un renforcement institutionnel et à une bonne gouvernance pour la réduction des risques et catastrophes dans les secteurs agricoles. Les activités concernent :

- la mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles aux calamités naturelles ;
- l'appui à la résilience au changement climatique des communautés rurales vulnérables par l'intégration des approches écosystémiques aux Champs Ecoles de Producteurs.

#### **Extrant 6.2 : Des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des menaces transfrontalières sont renforcés**

Les activités principales concernent :

- le renforcement du système d'alerte précoce contre les ennemis transfrontaliers des cultures vivrières ;
- Le renforcement du système d'alerte précoce (SAP) du CNSA à travers l'introduction d'un cadre d'analyse de la résilience (index de résilience) des communautés vulnérables ;
- Un appui pour une meilleure compréhension des déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### **Extrant 6.3 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée**

Les interventions de la FAO porteront sur les activités suivantes :

- La mise à l'échelle de bonnes pratiques et d'approches ayant fait leurs preuves dans le domaine de la résilience telles que : 1) les approches PAA/Brésil (Purchase from Africans for Africa) ; 2) les approches développées par la coopération Sud-Sud avec la Chine dans le cadre du Programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA) ;
- La mise en place de l'approche warrantage et boutiques d'intrants sur l'ensemble des zones à risque ;
- Le renforcement des approches « nutrition » dans l'agriculture et la sensibilisation et notamment la communication sur l'utilisation des aliments ;
- L'appui à la diffusion des pratiques de micro-jardinage pour une meilleure alimentation en milieu urbain et péri-urbain ;
- La mise en place de Jardins scolaires dans les zones vulnérables;

## **Chapitre IV : DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI - EVALUATION**

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) constitue le référentiel principal pour l'action du Gouvernement et l'appui de l'ensemble des PTF du Sénégal, y compris pour le Système des Nations Unies dont le cadre stratégique PNUAD doit permettre d'appuyer la mise en œuvre du PSE. Aussi, la mise en œuvre du CPP sera en parfaite adéquation avec le cadre général de mise en oeuvre du PSE. De même, les ressources mobilisées par la FAO et les autres PTF dans le cadre du CPP seront naturellement intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'Etat à savoir le "Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP)."

### **4.1. Plan de suivi et d'évaluation (S&E)**

Le CPP 2013-2017 de la FAO est le résultat d'une large concertation entre la FAO, le Gouvernement et les parties prenantes au développement du monde rural. Sa mise en œuvre sera assurée en étroite collaboration avec le réseau d'institutions nationales partenaires (cf. chapitre 1, section 1.4). A ce titre, un comité de pilotage composé des représentants des parties prenantes (Etat, FAO, PTF, secteur privé, société civile, organisations socioprofessionnelles) sera mis en place. Il sera présidé par le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances et le secrétariat sera assuré par la FAO. Le comité, qui se réunira au moins une fois par an sur convocation de son Président, aura à examiner et approuver le Plan de Travail (PT), le budget et le rapport annuel du CPP.

Le comité technique de coordination du CPP sera composé de l'ensemble des coordonnateurs ou chefs de projets et de programmes prioritaires du CPP et de la FAO qui en assurera la présidence. Le secrétariat sera assuré par le Coordonnateur du CPP. Ce comité se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner et approuver les rapports d'activités du CPP élaborés par la coordination du CPP.

Le suivi et l'évaluation du CPP seront également dévolus au comité de pilotage. Les performances du CPP seront mesurées sur la base des indicateurs de performance du CPP (cf. annexe n°2 : Matrice des résultats – partie A) et de ceux convenus dans les projets et programmes prioritaires. Le tableau de la matrice des résultats (partie A) sera complété par des informations relatives aux méthodes, aux fréquences et aux responsabilités de collecte des données ainsi qu'aux méthodes d'attribution des scores pour constituer le cadre de suivi et d'évaluation du CPP (cf. annexe n°3 : cadre de suivi). Les indicateurs de la SNDES, du PSE, du PNUAD et des OMD constituent les instruments de base par rapport auxquels l'impact et la contribution du CPP seront appréciés et évalués. A cet effet, le système de suivi-évaluation du CPP s'intégrera à celui de la SNDES et du PSE, à ceux des ministères sectoriels concernés et du PNUAD. L'évaluation des résultats du CPP se fera progressivement à travers :

- Des revues annuelles permettant de faire une autoévaluation globale de l'état d'avancement dans l'atteinte des extraits du CPP ;
- Une évaluation à mi-parcours pour apprécier conjointement avec le Gouvernement l'état d'avancement dans la réalisation des résultats du CPP ;
- Une évaluation finale du CPP portant sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacités de l'impact et la viabilité de l'assistance que la FAO a apportée au Sénégal dans le cadre du CPP.

### **4.2. Plan d'action du CPP**

Le plan d'action du CPP renseigne sur les unités (Etat, FAO ou autres parties prenantes) responsables et donne un calendrier indicatif de la mise en œuvre des activités du CPP. Après

l'approbation du CPP, le plan de Travail par Pays (PTP biennal) sera élaboré sur la base de la décomposition des produits du CPP en activités, ressources financières et délais d'exécution.

### **4.3. Mécanisme d'évaluation et d'établissement des rapports**

Trois types d'évaluation seront réalisés au cours de la période de mise en œuvre du CPP :

- L'évaluation annuelle dont l'objet est, d'une part, une autoévaluation globale de l'environnement externe influant sur la réalisation des effets du CPP et, d'autre part, une autoévaluation globale de l'avancement de la réalisation des extraits du CPP. Cette évaluation peut proposer des actions correctives immédiates telles que la reprogrammation, le report et dans des cas exceptionnels, l'annulation des extraits si nécessaire. L'évaluation annuelle permettra de préparer le rapport annuel du Représentant de la FAO, le rapport d'évaluation à mi-parcours du PTP s'il s'agit de la première année de l'exercice biennal ou le rapport d'évaluation de fin d'exercice biennal du PTP s'il s'agit de la seconde année de l'exercice biennal. L'évaluation annuelle est placée sous la responsabilité du comité technique de coordination du CPP présidé par le Représentant de la FAO.
- L'évaluation à mi-parcours sera réalisée conjointement avec le Gouvernement au cours de la 3<sup>ème</sup> année du CPP et portera sur l'examen approfondi de l'état de réalisation des résultats du CPP. Elle produira des rapports sur les indicateurs créés à l'aide du système de feux tricolores et pourrait conduire à modifier les résultats du CPP, dont les extraits, les indicateurs et les objectifs. Elle permettra d'élaborer le rapport d'avancement à mi-parcours du CPP. L'évaluation à mi-parcours est dévolue au comité de pilotage qui est présidé par le représentant du Gouvernement et qui regroupe toutes les parties prenantes.
- L'évaluation finale portera sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacités de l'impact et sur la viabilité de l'assistance de la FAO. Les résultats peuvent fournir des informations de base sur l'évaluation du rôle et de la contribution de la FAO dans le pays et orienter la formulation d'un nouveau CPP. Le rapport final sur l'exécution du CPP sera élaboré. L'évaluation finale sera réalisée par le comité de pilotage au cours de la 5<sup>ème</sup> année du CPP.

Les rapports de toutes ces évaluations sont partagés avec les autres unités de la FAO (bureaux sous régional, régional et siège), les partenaires fournisseurs de ressources, l'équipe pays du SNU, le Gouvernement et toutes les autres parties prenantes nationales.

### **4.4. Stratégie nationale de mobilisation des ressources (MR)**

#### **4.4.1. Analyse de la situation**

Les bonnes relations de coopération que le Sénégal a entretenues avec les partenaires au développement, notamment avec ceux de Bretton Woods (BM et FMI) depuis 1979, lui ont permis d'obtenir annuellement des flux financiers importants de l'APD. L'APD octroyée au Sénégal a oscillé entre 360 à 420 millions de dollars US (environ 180 et 210 milliards de FCFA au taux de 1 dollar US à 500 FCFA) en moyenne par an au cours de la période 1999 – 2003 (Données du PNUD). Elle a atteint en 2011 un niveau estimé à 541 milliards de FCFA<sup>10</sup> qui, comparé à l'APD reçue en 2010 (environ 479 milliards FCFA), dégage un écart positif de 62 milliards de FCFA en valeur absolue.

---

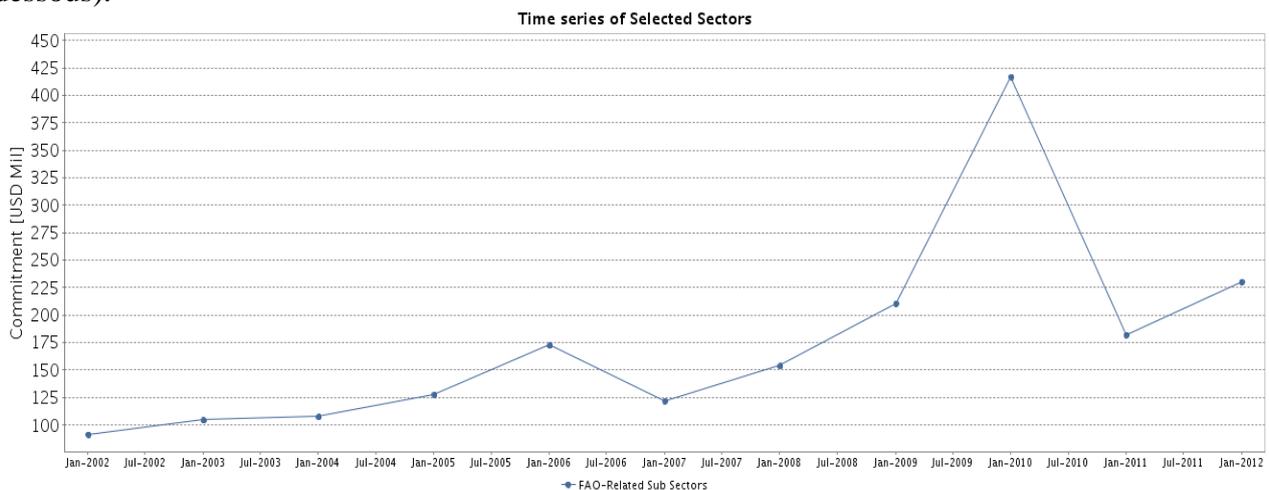
<sup>10</sup> Source : Rapport sur la coopération au Développement 2011, MEF/DCEF, Mars 2014.

NB : Les données de 2012 sont en cours d'élaboration à la DCEF au moment de la rédaction de ce document.

En 2011, le secteur primaire a reçu 96,332 milliards de FCFA, soit 17,80% de l'APD totale. L'agriculture a bénéficié de la plus grande part avec 49,32% du financement accordé, suivi de l'hydraulique rurale et agricole (22,53%), les eaux et forêts (14,21%), l'appui institutionnel (7,12%), la pêche (4,20%), l'élevage (2,37%), les études et recherches (0,25%).

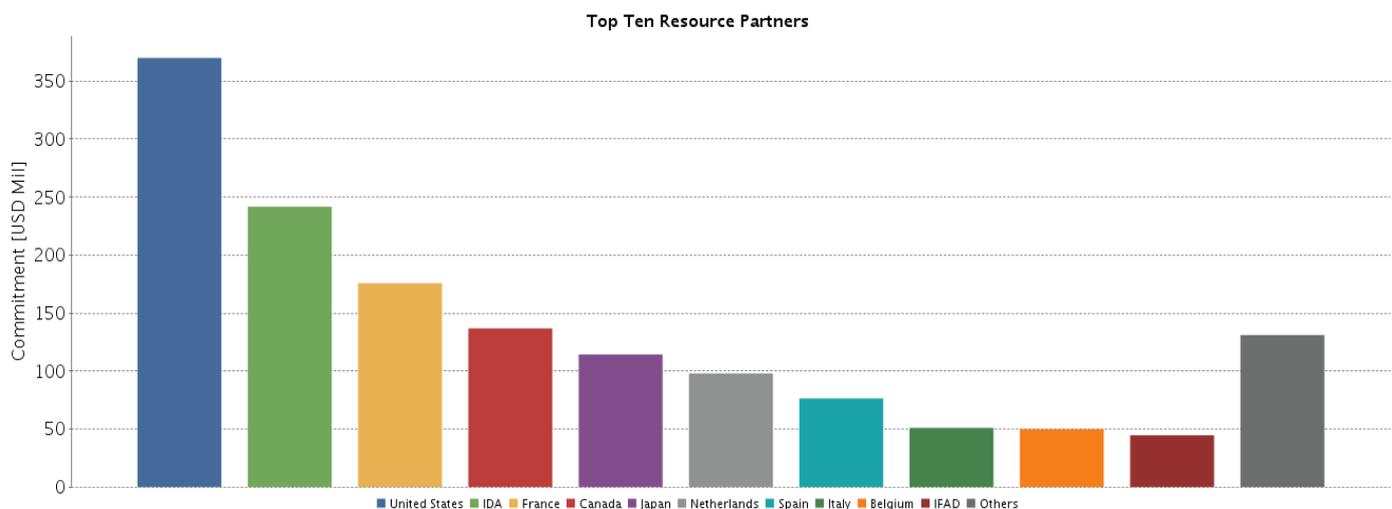
Les principaux bailleurs qui ont octroyé cette aide au secteur primaire en 2011 sont : IDA (20,124 milliards FCFA), Coopération néerlandaise (12,364 milliards FCFA), BAD/FAD (10,96 milliards FCFA), l'ACDI (9,577 milliards FCFA), l'Union Européenne/FED (6,407 milliards FCFA). Ils fournissent environ 61,7% du financement extérieur du secteur primaire.

Les données d'ADAM (Agricultural Development Assistance Mapping) de la FAO relatives à l'APD octroyée au Sénégal par les Etats de l'OCDE et destinée aux secteurs qui relèvent du cadre stratégique de la FAO montrent une évolution positive de cette aide de 2000 à 2012 (fig. 1 ci-dessous).



**Figure 1 : Evolution de l'APD – OCDE 2000-2012** (source : ADAM)

Ces mêmes données d'ADAM font ressortir que les principaux bailleurs de fonds du Sénégal pour ces secteurs durant la période 2006-2012 sont, par ordre d'importance, les Etats Unis d'Amérique, la Banque Mondiale (IDA), la France, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, le FIDA (fig. 2 ci-dessous).



**Figure 2 : Principaux partenaires fournisseurs de ressources pour la période 2006-2012**

Les données d'ADAM montrent également que durant la même période (2006-2012), les sous-secteurs les mieux financés par ces bailleurs sont :

- Le développement agricole ;
- Les politiques environnementales et leur gestion administrative ;
- Les politiques agricoles et leur gestion administrative ;
- Les programmes de sécurité alimentaire ;
- La recherche agricole ;
- Le développement rural ;
- La nutrition.

Par ailleurs, selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal (DCEF), la répartition des décaissements des principaux bailleurs de fonds dans les sous-secteurs du primaire au cours de l'année 2011 se présente comme suit :

- Sous-secteur agriculture : IDA (32,92%), UE (10,55%), Coopération espagnole (8,96%), BAD/FAD (5,85%) ;
- Sous-secteur élevage : BAD/FAD (71%), UE (12,85%), BID (12,4%), FEM (3,22%), Coopération italienne (0,29%) ;
- Sous-secteur eaux et forêts : Coopération néerlandaise (67,08%), PNUD (11,44%), IDA (7,68%), BAD/FAD (6,09%), Coopération japonaise (3,54%) ;
- Sous-secteur pêche : IDA (36,22%), Coopération japonaise (22,16%), UE/FED (20,61%), AFD (10,32%), GIZ (7,29%).

Récemment, suite à la sécheresse en 2011/2012, les pays du Sahel ont connu une forte baisse de la production agricole, toutes spéculations confondues, à la suite de quoi le plan stratégique du Sahel a été conçu avec l'appui technique de la FAO pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables du Sahel.

Au Sénégal, la production céréalière a baissé de 36% en passant de 1 767 822 tonnes en 2010/2011 à 1 132 787 tonnes en 2011/2012. La production d'arachide, principale culture de rente, est tombée à 527 000 tonnes en 2011/2012, soit une baisse de 59% par rapport à 2010/2011. Il en est de même pour les autres cultures comme le niébé, le manioc, le maïs, etc.

Le plan stratégique s'est fixé comme objectif spécifique de protéger et de renforcer la résilience des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des autres groupes vulnérables. Les résultats attendus de ce plan stratégique sont les suivants :

- Protéger et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables ;
- Gouverner les risques et les crises en renforçant les capacités institutionnelles de gestion des crises et de réduction des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et régional ;
- Observer pour prévenir : pour ce faire, les besoins seront évalués et parallèlement un système de suivi et d'alerte précoce sera mis en place de façon concertée et intégrée au niveau du Sahel ;
- Se préparer à la réponse, en renforçant les capacités de préparation aux crises et catastrophes des pays du Sahel ;
- Informer et communiquer par la gestion des connaissances et la dissémination des bonnes pratiques de réduction des risques et de renforcement de la résilience des groupes vulnérables.

Pour répondre à l'appel des pays du Sahel, la FAO, dans le cadre de ce Plan stratégique, a entrepris la mise en œuvre de projets :

- 3 projets pendant l'hivernage 2012 ;
- 4 projets pour la contre-saison 2012/2013 et d'élevage;
- 2 projets de développement (un projet pilote de la coopération brésilienne et un projet de la coopération canadienne) en 2012/2013.

Le montant du portefeuille de ces projets<sup>11</sup> est de 6 467 000 de dollars US, soit 3 233 500 000 FCFA.

Pour l'hivernage 2013, le projet CERF (OSRO/SEN/301/CHA) d'un montant de 783 556 dollars US dont le financement est acquis a été exécuté.

#### 4.4.2. Ressources cibles pour la mobilisation des Ressources (MR)

Les ressources cibles totalement financières pour réaliser le CPP sont exposées dans le tableau en annexe 2. Les ressources totales requises pour réaliser le CPP durant la période 2013 à 2017 sont estimées à environ 57,196 millions USD soit environ 28 598 000 000 FCFA. Les financements acquis sont estimés à 3,280 milliards de FCFA. Le gap à mobiliser est de 25,317 milliards de FCFA<sup>12</sup>.

Les objectifs annuels de mobilisation des ressources ont été fixés sur la base d'une répartition de la cible totale sur les cinq années selon la clef de répartition suivante : 25% en 2013 et 2014, 20% en 2015, 15% en 2016 et 2017. Les premières années du CPP ont été privilégiées à cause des investissements importants à réaliser.

#### 4.4.3. Plan d'action de la MR

##### a) Objectifs et résultats attendus de la stratégie de MR

L'objectif global est la mobilisation de 25,317 milliards de FCFA en cinq ans pour la réalisation du CPP Sénégal de la FAO durant la période 2013-2017.

Les résultats attendus sont :

- La base de partenariats en matière de fournisseurs de ressources est consolidée, élargie et diversifiée en vue d'une mobilisation de financements conjoints, peu contraignants et à moindres coûts ;
- Les partenaires ont une perception claire des domaines prioritaires du CPP et de ses activités grâce à la mise en œuvre d'un plan de communication qui informe sur le processus du CPP, les activités de la FAO au Sénégal et ses avantages comparatifs ;
- Une culture de mobilisation de ressources et de nouvelles capacités pour la mobilisation de ressources sont développées au sein de la Représentation de la FAO au Sénégal. A cette fin, la MR est institutionnalisée et devient une responsabilité à part entière dans l'organigramme de la Représentation ;

---

<sup>11</sup> La liste de ces projets est donnée en annexe 6

<sup>12</sup> Ce chiffre représente les besoins identifiés lors de la formulation du CPP, en 2013. En janvier 2015, ce chiffre est estimé à 41 821 815 USD soit environ 20,910 milliards FCFA. La FAO au Sénégal a en effet mobilisé 8 812 145 USD en 2014.

- La planification et l'utilisation des ressources du CPP sont gérées efficacement et font l'objet de rapports périodiques transmis aux organes de direction et aux partenaires financiers.

#### b) Les principes de la Mobilisation des Ressources

La mobilisation des ressources du CPP est basée sur les cinq principes suivants :

- Toutes les ressources mobilisées sont destinées exclusivement à la mise en œuvre du CPP ;
- Les accords de partenariats avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la MR sont en parfaite conformité avec le cadre juridique et d'exploitation de la FAO ;
- Toutes les ressources mobilisées font l'objet d'un suivi rigoureux et d'une bonne comptabilisation, tant au niveau interne qu'externe ;
- Les relations de partenariat avec les bailleurs de fonds sont basées sur la transparence, la confiance et l'intérêt mutuel ;
- Toutes les initiatives de mobilisation de ressources du CPP sont coordonnées et planifiées par le Représentant de la FAO au Sénégal.

#### c) Plan d'action de la Mobilisation des Ressources

Le plan d'action de la MR est élaboré en tenant compte des partenaires fournisseurs des ressources indiqués dans le tableau en annexe 5 « Cibles pour la MR » réajusté après la table ronde des bailleurs de fonds, et des objectifs spécifiques énumérés ci-dessus sous forme de résultats attendus. Il inclue les activités à mener avec des responsabilités définies au sein de l'équipe de la Représentation et un calendrier d'exécution de ces activités.

##### 4.4.4. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la Mobilisation des Ressources

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources est axé sur le suivi de l'exécution des projets et programmes du CPP, notamment le suivi des financements réalisés comparés aux budgets prévisionnels approuvés, en vue d'ajuster si nécessaire les cibles de la MR. Le S&E doit s'assurer que les activités de la MR sont bien intégrées dans le plan de travail de la Représentation de la FAO au Sénégal. Le S&E peut recommander, si nécessaire, la réorientation des efforts de mobilisation des ressources, en contactant de nouveaux partenaires fournisseurs de ressources.

L'examen de la stratégie et plan d'action de la MR se fera chaque année à une date arrêtée par le Représentant de la FAO, en accord avec les centres de coordination sous-régionaux et régionaux de la Division Urgences et Réhabilitation (TCE) et du Service des Opérations et de la Mobilisation de Ressources (TCSR) de la FAO.

#### **4.5. Risques et stratégie de mitigation**

Les risques majeurs qui peuvent limiter les performances du Gouvernement et de la FAO dans la mise en œuvre du CPP sont principalement liés à la variabilité climatique. Il s'agit notamment des inondations et de la sécheresse. A ces risques s'ajoutent ceux liés aux épidémies, aux ennemis des cultures (criquets pèlerins, oiseaux granivores, etc.), au conflit armé au Sud du pays, à la crise socio-politique au Mali et à l'engagement soutenu du Gouvernement et des partenaires fournisseurs de ressources.

D'autres risques plus structurels peuvent également constituer une contrainte dans la mise en œuvre du CPP. Il s'agit : (i) de la surexploitation des ressources naturelles dans les écosystèmes exploités

souvent dégradés et fragilisés par suite de l'appauvrissement des sols ; (ii) du déclin de la biodiversité ; (iii) du déboisement abusif et de l'avancée du désert; (iv) du sous-équipement en matière de mécanisation agricole; (v) des épizooties récurrentes et du système extensif de l'élevage; (vi) de l'exploitation déraisonnée des ressources halieutiques; (vii) de l'érosion côtière affectant les moyens d'existence des populations riveraines.

Les stratégies retenues par la FAO pour atténuer les effets de ces risques portent sur l'assistance technique qu'elle fournit notamment avec ses experts propres et ceux de la coopération sud-sud, à travers des projets de développement de renforcement des capacités des institutions nationales et d'aide d'urgence pour les populations victimes d'aléas climatiques dans la reconstruction de leurs moyens d'existence.

Le Gouvernement du Sénégal, pour faire face au défi posé par ces différents risques, développe actuellement une stratégie nationale de résilience. Celle-ci devra permettre d'apporter une réponse globale susceptible d'améliorer la capacité de résistance et d'adaptation des populations aux chocs. En outre, le Gouvernement du Sénégal a marqué son adhésion à l'initiative de l'Union Africaine de mettre sur pied une mutuelle panafricaine de gestion des risques conçue comme une entité financière africaine autonome qui fournira aux gouvernements africains des fonds de secours rapides, avantageux et fiables en cas d'aléa climatique sévère (sécheresse, inondations, etc.).

## **LES ANNEXES**

**Annexe 1 : Matrice des résultats du CPP (partie A)**

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
<b>Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</b>			
<b>Effet du PCNUAD 2012-2016</b> (effet 1) : Augmentation des revenus des producteurs dans les zones d'intervention du SNU par l'utilisation de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée			
<b>Objectifs stratégiques FAO globale</b> (OS 2) : Augmenter et améliorer durablement la fourniture des produits et services agricoles, forestiers et de pêche			
<b>Résultats sous-régionaux de la FAO</b> (priorité 1) : Intensifier la production et la diversification agricole (y compris la pêche)			
<b>Plan stratégique du Sahel (résultat 1)</b> : Protéger et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables			
<b>Effet 1 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est renforcée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le PRACAS est élaboré</li> <li>✓ Une politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural est formulée et validée</li> <li>✓ La stratégie de sécurité alimentaire est réactualisée et articulée à la résilience</li> </ul>	Rapports du Gouvernement (PM, MAER, MJEPVC)	disponibilité de financements
<b>Extrant 1.1</b> : Les mécanismes d'accompagnement du gouvernement dans la mise en place de politiques sectorielles adéquates sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le PRACAS est finalisé et diffusé</li> <li>✓ Une politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural est formulée et validée</li> <li>✓ La stratégie de sécurité alimentaire est réactualisée et articulée à la résilience</li> </ul>	Rapports du Gouvernement (PM, MAER, MJEPVC)	disponibilité de financements
<b>Effet 2 : La production et la productivité des cultures végétales ont</b>	% augmentation des productions des cultures végétales : Scénario de base : Productions agricoles 2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>▪ Rapports Programme Agricole (PA) du Ministère de l'Agriculture</li> <li>▪ Rapports d'activités des projets et programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PRACAS du Ministère de l'Agriculture est mis en œuvre ;</li> <li>▪ Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières)</li> </ul>

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
<b>augmenté</b>	✓ <i>Cible : augmentation de 14% en 2017 (cible SNDES)</i>		
<b>Extrant 2.1 :</b> La modernisation et l'intensification des productions et filières agricoles dont la filière céréalière sont promues	<p>La production céréalière passe de 1 418 490 T (moyenne 2008 à 2012) à 2 489 905 tonnes en 2017</p> <p>Les fermes agricoles modernes et fonctionnelles des jeunes sont implantées dans les départements :</p> <p>✓ <i>Cible : 10 fermes équipées, 150 jeunes perçoivent un revenu régulier et 300 jeunes perçoivent des revenus par cycle de production.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>▪ Rapport annuel de l'ISRA</li> <li>▪ Rapport annuel de l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée</li> <li>▪ Rapports d'activités des projets et programmes et rapports Programme Agricole (PA) du Ministère de l'Agriculture</li> <li>▪ Rapports d'activités du FNPJ et rapports de suivi de l'UCSP du Ministère de la Jeunesse, Emploi et Promotion des valeurs civiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> <li>▪ PRACAS du Ministère de l'Agriculture est mis en œuvre</li> </ul>
<b>Extrant 2.2 :</b> L'information sur le secteur agricole est améliorée	✓ <i>Réalisation du RGPHAE au plus tard en 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documents du RGPHAE</li> <li>▪ Rapports des services du MAER et du MC</li> <li>▪ Enquêtes auprès des bénéficiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité des ressources financières</li> </ul>
<b>Extrant 2.3 :</b> Le capital semencier est reconstitué	<p>Des semences (arachide, riz et céréales sèches) de qualité sont disponibles :</p> <p>✓ <i>Cible : 10 000 ha aménagés pour la création de pôles semenciers d'ici 2017 ;</i></p> <p>✓ <i>Référence : Capital semencier arachide 2012 - 70 000 tonnes ;</i></p> <p>✓ <i>Cible : capital semencier arachide 2017 - 120 000 tonnes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports des services du MAER (ISRA, DRDR)</li> <li>▪ Rapports d'enquête auprès des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilités des financements</li> </ul>
<b>Effet 3 :</b> La	Augmentation des productions animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les programmes et projets du</li> </ul>

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
<b>productivité et la compétitivité des filières animales sont accrues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Viande et abats : 193 000 tonnes en 2011 (référence) et 296 000 tonnes en 2017 (cible)</i></li> <li>✓ <i>Œufs : 499 millions d'unités en 2011 (référence) et 570 millions d'unités en 2017 (cibles)</i></li> <li>✓ <i>Cuir et peaux exportés : 5163 tonnes en 2011 (référence) et 9 900 tonnes en 2017 (cible)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports bilan et de supervision du Ministère de l'Élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) sont mis en œuvre</li> <li>▪ Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières)</li> </ul>
<b>Extrant 3.1 :</b> La prévalence des principales épizooties et enzooties prioritaires est réduite et est sous contrôle.	Taux de vaccination à 80% contre les maladies prioritaires atteint en 2017 (Norme OIE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités annuels du CPP</li> <li>▪ Rapports bilan et de supervision du Min. de l'Élevage et des Partenaires</li> <li>▪ Rapport atelier bilan campagne annuelle de vaccination du cheptel</li> <li>▪ Rapports projets en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> <li>▪ Les vaccins sont disponibles en quantité suffisante, et accessibles aux petits producteurs</li> </ul>
<b>Extrant 3.2 :</b> Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées	Nombre d'organisations professionnelles renforcées <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Référence : 47 organisations faitières</i></li> <li>✓ <i>Cible : + au moins 30%</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>▪ Rapports bilan et supervision du Ministère de l'Élevage et des Partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Les Organisations professionnelles d'éleveurs sont associées</li> <li>▪ Disponibilité ressources financières</li> </ul>
<b>Domaine prioritaire 2 : Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement</b>			
<b>Effet du PCNUAD 2012-2016 (effet 7) :</b> Réduction de l'impact du changement climatique sur le développement humain durable			
<b>Objectifs stratégiques FAO globale (OS 2) :</b> Augmenter et améliorer durablement la fourniture des produits et services agricoles, forestiers et de pêche			
<b>Résultats sous-régionaux de la FAO (priorité 2) :</b> Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles			
<b>Plan stratégique du Sahel (résultats 1 &amp; 2):</b> - Protéger et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables - Gouverner les risques et les crises			
<b>Effet 4 : La</b>	Ratio reboisement sur déboisement <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>Référence : 0,95 en 2011</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>▪ Rapports techniques du Ministère de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Engagement des autorités et des PTF d'allouer des ressources</li> </ul>

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
<b>dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réduite</b>	✓ <i>Cible : &gt; 1,25 en 2017</i>	l'Environnement	suffisantes aux initiatives de lutte contre les changements climatiques
<b>Extrant 4.1 :</b> La lutte contre la dégradation des terres à travers l'amélioration des systèmes de production dans le cadre de la GMV et la lutte contre les feux de brousse sont promues	Des plantations d'arbres produisant des gommés et résines sont mises en culture dans le Ferlo et dans d'autres zones arides du pays  Le taux de dégradation des ressources naturelles par les feux de brousse est réduit : ✓ <i>Référence : 110 000 ha brûlés</i> ✓ <i>Cible : baisse d'au moins 20% en 2017</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Missions de terrain</li> <li>▪ Rapports techniques du Ministère de l'Environnement</li> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> </ul>
<b>Effet 5 :</b> Les ressources halieutiques et l'aquacoles sont restaurées et gérées de manière durable	Plan de gestion des capacités de la pêche artisanale et industrielle élaboré et mis en œuvre ✓ <i>Nombre de navires et d'embarcations démolis et/ou immergés ;</i> ✓ <i>Nombre d'acteurs reconvertis.</i> Le code de l'aquaculture est en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports Ministère de la Pêche</li> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture mise en œuvre</li> </ul>
<b>Extrant 5.1 :</b> Le capital des ressources halieutiques est restauré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <i>10 Aires marines protégées (AMP) sont fonctionnelles ;</i></li> <li>✓ <i>15 récifs artificiels sont immergés ;</i></li> <li>✓ <i>Le nombre d'écloseries (référence: 3 en 2012) augmente de 3 en 2013, de 4 en 2014, de 5 en 2015, de 6 en 2016, de 8 en 2017.</i></li> <li>✓ <i>Le nombre de fermes aquacoles (référence : 25 fermes en 2012) passe à 31 en 2013, 51 en 2014, 71 en 2015, 90 en 2016 et 110 en 2017.</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports techniques du Ministère de la Pêche et de l'ANA</li> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> </ul>

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
	<p>✓ <i>Le nombre d'unités de fabrication d'aliment pour poisson (référence : 3 en 2012) augmente de 2 en 2013, de 3 en 2014, de 5 en 2015, de 7 en 2016 et de 9 en 2017</i></p> <p><i>Le nombre de bassins de rétention empoissonnés (référence : 1 bassin en 2012), passe à 10 en 2013, 15 en 2014, 20 en 2015, 25 en 2016 et 30 en 2017.</i></p>		
<b>Domaine prioritaire 3 : Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</b>			
<b>Effet du PNUAD 2012-2016</b> (effets 2 et 5) :			
-Effet 2 : Amélioration de façon durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations -Effet 5 : Etablissement d'un système de protection sociale adéquat au profit des groupes vulnérables			
<b>Objectifs stratégiques FAO globale</b> (OS 5) : Augmenter la résilience des populations aux menaces et crises			
<b>Résultats sous-régionaux de la FAO</b> (priorité 4) : Promouvoir la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer.			
<b>Plan stratégique du Sahel (résultats 2, 3, 4 &amp; 5) :</b> - Gouverner les risques et les crises - Observer pour préserver - Se préparer à la réponse - Informer et communiquer			
<b>Effet 6 : L'insécurité alimentaire des ménages vulnérables est atténuée</b>	Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire pour les personnes vulnérables (hommes et femmes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enquêtes</li> <li>▪ Rapports d'activités annuels du CPP</li> <li>▪ Rapports Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA)</li> <li>▪ Rapports Agences SNU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité aux normes alimentaires et nutritionnelles</li> <li>▪ Disponibilité des ressources (humaines, matérielles et financières)</li> </ul>
<b>Extrant 6.1 :</b> La gestion des risques et calamités pour	Nombre de plans de gestion environnementale (PGE) suivis annuellement ✓ <i>Référence : 30%</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>▪ Rapports de la Direction de la Protection Civile du Ministère de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> <li>▪ Volonté politique</li> </ul>

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Hypothèses
réduire la vulnérabilité des activités agricoles est améliorée	✓ <i>Cible : 70%</i>	l'Intérieur <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports d'activités du FNPJ, rapports de suivi de l'UCSP du Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des valeurs Civiques</li> </ul>	
<b>Extrant 6.2 :</b> Des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des menaces transfrontalières sont renforcés	Un Système d'Alerte Précoce au niveau national, régional et communautaire est opérationnel ✓ <i>Cible : les 14 comités régionaux et les 45 comités départementaux du SAP sont fonctionnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports DPV/MAER-Rapports Ministère de la Santé et du CLM</li> <li>▪ Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique</li> <li>▪ Disponibilité de ressources financières</li> </ul>
<b>Extrant 6.3 :</b> La sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée	L'approche PAA, le warrantage et les boutiques d'intrants sont mis en place sur l'ensemble des zones à risque Le micro-jardinage est pratiqué dans au moins 30 départements du pays Les déterminants de l'insécurité alimentaire sont connus	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapports CNSA</li> <li>▪ Rapports des Ministères et structures concernés et rapport d'activités du CPP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volonté politique et disponibilité de ressources financières</li> </ul>

## Annexe 2 : Matrice des résultats du CPP (partie B)

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
<b>REPARTITION FINANCEMENT TOTAL CPP</b>	<b>28 598 000</b>	<b>3 280 871</b>	<b>25 317 129</b>			
<b>DOMAINE PRIORITAIRE I : Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</b>	<b>22 907 443</b>	<b>2 111 410</b>	<b>20 796 033</b>			
<b>Effet 1 : La gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée</b>	131 535	81 535	50 000			
<i>Extrant 1.1 : Les mécanismes d'accompagnement du gouvernement dans la mise en place de politiques sectorielles adéquates sont renforcés</i>	131 535	81 535	50 000			
<b>a1</b> : Appui institutionnel à la finalisation et à l'édition du document du PRACAS	36 535	36 535	0	MAER/DAPSA	FAO	Etat, FAO
<b>a2</b> : Soutien au MJEPVC pour l'élaboration d'une politique de promotion des jeunes en milieu rural	25 000	0	25 000	MJEPVC	FAO	Etat, FAO
<b>a3</b> : Appui au SE-CNSA pour une révision de la politique de sécurité alimentaire et son articulation à l'agenda national, régional et international sur la résilience	25 000	0	25 000	SE-CNSA	FAO	Etat, FAO

<sup>13</sup> Les partenaires fournisseurs de ressources qui sont indiqués dans le tableau proviennent, soit des rapports des points focaux des Ministères sectoriels concernés, soit du Ministère de l'Economie et des finances (rapport DCEF – données relatives aux principaux PTF pour chaque sous-secteur) ; dans ce dernier cas, ils constituent des cibles potentielles.

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
<b>a4</b> : Appui au Ministère de la Pêche pour l'élaboration d'une politique sectorielle de la pêche	25 000	25 000	0			
<b>a5</b> : Appui au dialogue entre acteurs sénégalais sur les problématiques du développement de l'agriculture sénégalaise	20 000	20 000	0			
<b>Effet 2: La production et la productivité des cultures végétales sont augmentées</b>	17 777 883	1 879 850	15 898 033			
<i>Extrant 2.1: La modernisation et l'intensification des productions et des filières agricoles, dont la filière céréalière sont promues</i>	4 233 665	441 350	3 792 315			
<b>a1</b> : Renforcement des capacités des organisations de producteurs et soutien à l'élaboration d'une plateforme de dialogue inclusif, dans le cadre de la promotion de l'agriculture familiale, notamment à travers une meilleure gouvernance des régimes fonciers	45 000	45 000	0		FAO	USAID, FIDA,
				CNCR, ONG		UE, BAD
<b>a2</b> : Appui à l'autonomisation des jeunes défavorisés des zones rurales et périurbaines.	471 800	168 500	303 300	MJEPVC/FNPJ	FAO	Etat, FAO
<b>a3</b> : Amélioration durable de la production de riz en soutien au PRACAS grâce à la promotion de l'approche GIPD	1 300 000	0	1 300 000	SAED, Bamtaare/SODEFITEX	FAO	Etat, PTF
				ANCAR, DRDR		
<b>a4</b> : Maîtrise de l'eau pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Bassin arachidier et en Casamance	2 189 015	0	2 189 015	MAER/DBRLA	FAO	Etat, PTF
<b>a5</b> : Promotion d'une agriculture saine et durable au niveau de 4 zones agro-écologiques du Sénégal : Niayes, Vallée du fleuve Sénégal, Zone cotonnière et Bassin arachidier	184 000	184 000	0	MAER, OP	FAO	FAO, Etat

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
<b>a6</b> : Appui à l'intensification et à la compétitivité des filières agricoles	43 850	43 850	0			
<i>Extrant 2.2: L'information sur le secteur agricole est améliorée</i>	2 294 218	188 500	2 105 718			
<b>a1</b> : Soutien à la mise en œuvre du Recensement Général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage (RGPHAE)	2 294 218	188 500	2 105 718	DAPSA, ANSD	FAO, FNUAP	B.M
<i>Extrant 2.3: Le capital semencier est reconstitué</i>	11 250 000	1 250 000	10 000 000			
<b>a1</b> : Appui à la mise en œuvre du programme de production et de distribution de semences	11 250 000	1 250 000	10 000 000	MAER/ISRA, DA/DPCS	FAO	Etat, Coop. Canada
				ANRSA, OP		USAID, JICA, UE
<b>Effet 3 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont accrues</b>	4 998 025	150 025	4 848 000			
<i>Extrant 3.1 : La prévalence des principales épizooties et enzooties et prioritaires est réduite et est sous contrôle</i>	4 223 000	125 000	4 098 000			
<b>a1</b> : Mise en œuvre du programme national de lutte contre les maladies animales	4 223 000	125 000	4 098 000	ODVS, OP	Inst. Élevage/Fce	BIRA/UA, UEMOA
						Etat, PTF (BAD/FAD)
<i>Extrant 3.2 : Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées</i>	775 025	25 025	750 000			Etat, PTF (BAD/FAD)

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
<b>a1</b> : Mise en œuvre du projet d'appui à la relance des cultures fourragères.	775 025	25 025	750 000	OP et services techniques déconcentrés	FAO	Etat, PTF (BAD/FAD) UE, BADEA, BID, FEM Coop. Espa., coop. Italienne
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 2: Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement</b>	<b>1 496 137</b>	<b>138 000</b>	<b>1 358 137</b>			
<b>Effet 4: La dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réduite</b>	708 691	0	708 691			
<i>Extrant 4.1 :La lutte contre la dégradation des terres et du couvert végétal à travers l'amélioration des systèmes de production dans le cadre de la GMV et la lutte contre les feux de brousse sont promues</i>	708 691	708 691	708 691			
<b>a 1</b> : Mise en œuvre du Projet de Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (PGERN)	708 691	0	708 691	MEDD, ISRA	FAO	Etat, PTF
<b>Effet 5: Les ressources halieutiques et aquicoles sont restaurées et gérées de manière durable</b>	787 446	138 000	649 446			
<i>Extrant 5.1 : Le capital des ressources halieutiques est restauré</i>	787 446	138 000	649 446			
<b>a 4</b> : Renforcement des infrastructures de base pour le développement de l'aquaculture	429 257	120 000	309 446	ANA, Collectivités locales	FAO	Etat, PTF (inde, JICA)
<b>a 5</b> : Appui à la modernisation de l'Ostréiculture et à la relance de la Crevetticulture	358 000	18 000	340 000	Collectivités locales		

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 3 : Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</b>	<b>4 194 420</b>	<b>1 031 461</b>	<b>3 162 959</b>			
<b>Effet 6 : L'insécurité alimentaire des ménages vulnérables est atténuée</b>	<b>4 194 420</b>	<b>1 031 461</b>	<b>3 162 959</b>			
<i>Extrant 6.1: La gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles est améliorée</i>	3 664 420	726 461	2 937 959			
<b>a 1</b> : Mise en œuvre du programme de réduction de la vulnérabilité des activités agricoles aux calamités naturelles	2 810 795	651 461	2 159 334	MAER, Acteurs Org. Paysannes		Etat, bailleurs de fonds
<b>a 2</b> : Appui à la résilience au changement climatique des communautés rurales vulnérables par l'intégration des approches écosystémiques aux Champs Ecoles de Producteurs	853 625	75 000	778 625	MAER MDD ANACIM CSE	FAO FME	Etat, FEM PTF
<i>Extrant 6.2: Des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des menaces transfrontalières sont renforcés</i>	225 000	0	225 000			
<b>a 1</b> : Renforcement du système d'alerte précoce contre les ennemis transfrontaliers des cultures vivrières	225 000	0	225 000	DPV/ MAER	FAO/EMPRESS	Etat, PTF (USAID, IDA, JICA, UE)
<b>a 2</b> : Renforcement du système d'alerte précoce du CNSA à travers l'introduction d'un cadre	NA	NA	NA	CNSA	FAO	Etat, PTF

RESULTATS DU CPP	BESOINS INDICATIFS EN RESSOURCES (KFCFA)			PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE		PARTENAIRES & FOURNISSEURS RESSOURCES <sup>13</sup>
	Estimations ressources totales requises (*1000)	Financements existants (*1000)	Objectifs mobilisation ressources (écarts - *1000)	Nationaux	Internationaux	
d'analyse de la résilience (index de la résilience) des communautés vulnérables						
<b>a 3</b> : Appui pour une meilleure compréhension des déterminants de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	NA	NA	NA	CNSA, CLM	FAO	Etat, PTF
<b>Extrant 6.3: La sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée</b>	305 000	305 000	0			
<b>a 1</b> : Mise à l'échelle de bonnes pratiques et d'approches ayant fait leurs preuves dans le domaine de la résilience (PAA, PNASA)	305 000	305 000	0	CNSA	UNICEF, FAO, PAM	Etat, FAO, UNICEF
				CLM		PAM, PTF(JICA, UE, )
<b>a 2</b> : Mise en place de l'approche warrantage et des boutiques d'intrants sur l'ensemble des zones à risque	NA	NA	NA		FAO, PAM, UNICEF	Etat, UNICEF
				CLM, SE/CNSA, MAER		PAM, FAO, PTF
<b>a 3</b> : Renforcement des approches « nutrition » dans l'agriculture et sensibilisation, notamment la communication sur l'utilisation des aliments	NA	NA	NA	CLM, Min.Santé	FAO, UNICEF	
<b>a 4</b> : Appui à la diffusion des pratiques de micro-jardinage pour une meilleure alimentation en milieu urbain et péri-urbain	NA	NA	NA	MAER	FAO	PTF
<b>a 5</b> : Mise en place de jardins scolaires dans les zones vulnérables	NA	NA	NA	MAER	FAO, PAM, UNICEF	PTF

### Annexe 3 : Matrice des priorités

Priorités du CPP	Priorités sectorielles nationales pertinentes	Objectifs stratégiques FAO globale	Priorités sous-régionales de la FAO	Priorités pertinentes du PNUAD (Undaf)	Priorités ECOWAP /PDDAA	Priorités du plan stratégique du Sahel	OMD
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 1 :</b>  <b>Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la production et de la productivité des cultures végétales (MAER – PRACAS; PSE 2014-2018)</li> <li>- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales (MEI – PNDE 2013-2017; PSE 2014-2018)</li> <li>- Augmentation de la production aquacole (MEDD-ANA; SCA; PSE 2014-2018)</li> <li>- Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières de pêche (DES 2013-2017)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OS 1 :</b> Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</li> <li>- <b>OS 2 :</b> Augmenter et améliorer durablement la fourniture des produits et services agricoles, forestiers et de pêche</li> <li>- <b>OS 3 :</b> Réduire la pauvreté rurale</li> <li>- <b>OS 4 :</b> Favoriser la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires ouverts et efficaces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Priorité 1:</b> Intensifier la production et la diversification agricole (y compris la pêche)</li> <li>- <b>Priorité 3 :</b> Promouvoir l'accès aux marchés et les mesures sanitaires pour améliorer la commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des revenus des producteurs dans les zones d'intervention du SNU par l'utilisation de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée (effet 1 du PCNUAD 2012-2016) ;</li> <li>- Renforcement des capacités des institutions nationales (centrales, territoriales et locales) pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité avec les engagements nationaux (effet 8 du PNUAD 2012-2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture régionale et sous régionale</li> </ul>	<b>Résultat 1 :</b> Protéger et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables (programmes de renforcement des capacités de production des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OMD 1 :</b> Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;</li> <li>- <b>OMD 3 :</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</li> </ul>

Priorités du CPP	Priorités sectorielles nationales pertinentes	Objectifs stratégiques FAO globale	Priorités sous-régionales de la FAO	Priorités pertinentes du PNUAD (Undaf)	Priorités ECOWAP /PDDAA	Priorités du plan stratégique du Sahel	OMD
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 2 :</b>  <b>Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement (MEDD; PNAE; PSE 2014-3018)</li> <li>- Gestion durable et restauration des ressources halieutiques et de l'aquaculture (MPAM – LPS-PA, 2007 ; PSE 2014-2018)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OS 2 :</b> Augmenter et améliorer durablement la fourniture des produits et services agricoles, forestiers et de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Priorité 2 :</b> Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et halieutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de l'impact du changement climatique sur le développement humain durable (effet 7 du PCNUAD 2012-2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation et gestion durable des ressources naturelles et halieutiques</li> </ul>	<p><b>Résultat 1 :</b> Protéger et renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables (appui aux capacités d'adaptation au changement climatique par un meilleur accès et une gestion améliorée des ressources naturelles)</p> <p><b>Résultat 2 :</b> Gouverner les risques et les crises (réduction des facteurs de risques par l'appui aux programmes de lutte contre la désertification.(Pan /LCD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OMD 7 :</b> Préserver l'Environnement</li> <li>- <b>OMD 3 :</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</li> </ul>
<b>DOMAINE PRIORITAIRE 3 :</b>  <b>Construction de la résilience à</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atténuation de l'insécurité alimentaire en période de crise (MFEFF; PSE 2014-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OS 3 :</b> Réduire la pauvreté rurale</li> <li>- <b>OS 5 :</b> Augmenter la résilience des populations aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Priorité 4 :</b> Promouvoir la gestion des connaissances, l'information (en particulier au</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de façon durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations (effet 2 du PCNUAD 2012-2016)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une sécurité alimentaire durable dans les pays membres de la CEDEAO</li> </ul>	<p><b>Résultat 2 :</b> Gouverner les risques et les crises</p> <p><b>Résultat 3 :</b> Observer pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>OMD 1 :</b> Réduire l'extrême pauvreté et la faim</li> </ul>

Priorités du CPP	Priorités sectorielles nationales pertinentes	Objectifs stratégiques FAO globale	Priorités sous-régionales de la FAO	Priorités pertinentes du PNUAD (Undaf)	Priorités ECOWAP /PDDAA	Priorités du plan stratégique du Sahel	OMD
travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	2018)	menaces et crises	profit des populations rurales) et la gestion des actions de plaidoyer et des politiques en Afrique	- Etablissement d'un système de protection sociale adéquat au profit des groupes vulnérables (effet 5 du PCNUAD 2012-2016)		<p>prévenir les crises alimentaires et nutritionnelles</p> <p><b>Résultat 4 :</b> Se préparer à la réponse : appuyer les mesures gouvernementales de préparation aux risques, renforcer de façon proactive les stratégies de préparation à la sécheresse, renforcer les capacités communautaires de gestion et de réduction des risques d'insécurité alimentaire.</p> <p><b>Résultat 5 :</b> Informer et communiquer (plan de collecte de données, d'information et de communication).</p>	<p>- <b>OMD 3 :</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>- <b>OMD 4 :</b> Réduire la mortalité infantile</p> <p>- <b>OMD 5 :</b> Améliorer la santé maternelle</p>



## Annexe 4 : Cadre de suivi

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
<b>Domaine prioritaire 1 : Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</b>							
<i>Effet 1 : La gouvernance de la sécurité alimentaire est renforcée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le PRACAS est élaboré</li> <li>✓ Une politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural est formulée et validée</li> <li>✓ La stratégie de sécurité alimentaire est réactualisée et articulée à la résilience</li> </ul>	Rapports du Gouvernement (PM, MAER, MJEPVC)	La responsabilité du suivi incombe au comité de pilotage qui se réunit une fois par an et au comité technique de coordination qui se réunit trois fois par an				
<i>Extrant 1.1 : Les mécanismes d'accompagnement du gouvernement dans la mise en place de politiques sectorielles adéquates sont renforcés</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le PRACAS est finalisé et diffusé</li> <li>✓ Une politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural est formulée et validée</li> <li>✓ La stratégie de sécurité alimentaire est réactualisée et articulée à la résilience</li> </ul>	Rapports du Gouvernement (PM, MAER, MJEPVC)					
<i>Effet 2 : La production et la productivité des cultures végétales sont augmentées</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pourcentage d'augmentation des productions des cultures végétales <i>Référence : Productions agricoles 2012</i> <i>Cible : augmentation de 14% en 2017 (cible SNDES)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>- Rapports Programme Agricole (PA) du Ministère de l'Agriculture</li> <li>- Rapports d'activités des projets et programmes</li> </ul>					

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
<i>Extrant 2.1 : La modernisation et l'intensification des productions et filières agricoles dont notamment la filière céréalière sont promues</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La production céréalière passe de 1 418 490 T (moyenne 2008 à 2012) à 2 489 905 tonnes en 2017</li> <li>✓ Les fermes agricoles modernes et fonctionnelles des jeunes sont implantées dans les départements <i>Cible : 10 fermes équipées, 150 jeunes perçoivent un revenu régulier et 300 jeunes perçoivent des revenus par cycle de production</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>- Rapport annuel de l'ISRA</li> <li>- Rapports d'activités des projets et programmes prioritaires du CPP</li> </ul>					
<i>Extrant 2.2 : L'information sur le secteur agricole est améliorée</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réalisation du RGPHAE au plus tard en 2017</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits du RGPHAE</li> <li>- Rapport des services du MAER et du MC</li> <li>- Enquêtes auprès des bénéficiaires</li> </ul>					
<i>Extrant 2.3 : Le capital semencier est reconstitué</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des semences (arachide, riz, céréales sèches) de qualité sont disponibles <i>Cible : 10 000 ha aménagés pour la création de pôles semenciers d'ici 2017</i> <i>Référence : capital semencier arachide 2012 – 70 000 t ;</i> <i>Cible : capital semencier arachide 2017 – 120 000 t</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports services MAER (ISRA, DRDR)</li> <li>- Rapport d'enquête auprès des producteurs</li> </ul>					
<i>Effet 3 : La productivité et la compétitivité des filières animales sont accrues de façon durable.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation des productions animales <i>-Viande et abats : 193 000 tonnes en 2011 (référence) et 296 000 tonnes en 2017 (cible)</i> <i>-Œufs : 499 millions d'unités en 2011 (référence) et 570</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activités et annuel du CPP</li> <li>- Rapports d'activités des projets et programme</li> <li>- Rapports bilan et de supervision du Ministère de l'Elevage</li> </ul>	La responsabilité du suivi incombe au comité de pilotage qui se réunit une fois par an et au comité				

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
	<i>millions d'unités en 2017 (cibles) -Cuirs et peaux exportés : 5163 tonnes en 2011 (référence) et 9 900 tonnes en 2017 (cible)</i>		technique de coordination qui se réunit trois fois par an				
<b>Extrant 3.1</b> : La prévalence des principales épizooties et enzooties prioritaires est réduite et sous contrôle.	✓ Taux de vaccination à 80% contre les maladies prioritaires atteint en 2017 (Norme OIE)	- Rapports d'activités et annuel du CPP - Rapports bilan et de supervision du Mel et des Partenaires					
<b>Extrant 3.2</b> : Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées	✓ Nombre des organisations professionnelles renforcées <i>Référence : 47 organisations faitières Cible : + au moins 30%</i>	- Rapports d'activités et annuel du CPP - Rapports bilan et de supervision du Ministère de l'Élevage et des Partenaires					
<b>Domaine prioritaire 2 : Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement</b>							
<b>Effet 4</b> : La dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réduite	✓ Ratio reboisement sur déboisement <i>Référence : 0,95 en 2011 Cible : &gt; 1,25 en 2017</i>	- Rapports techniques du Ministère de l'Environnement - Rapports d'activités et annuel du CPP	La responsabilité du suivi incombe au comité de pilotage qui se réunit une fois par an et au comité technique de coordination qui se réunit trois fois par an				
<b>Extrant 4.1</b> : La lutte contre la dégradation des terres à travers l'amélioration des systèmes de production et la lutte contre les feux de brousse sont promues	✓ Le taux de dégradation des ressources naturelles par les feux de brousse est réduit <i>Référence : 110 000 ha brûlés en 2012 Cible : baisse d'au moins 20% en 2017</i>	- Missions de terrain - Rapports techniques du Ministère de l'Environnement - Rapports d'activités et annuel du CPP					

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
<b>Effet 5 : les ressources halieutiques et aquacoles sont restaurées et gérées de manière durable.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan de gestion des capacités de la pêche artisanale et industrielle élaboré et mis en œuvre -Nombre de navires et d'embarcations démolis et/ou immergés ; -Nombre d'acteurs reconvertis</li> <li>✓ Le code de l'aquaculture est en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports Ministère de la Pêche</li> <li>- Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>	<p>La responsabilité du suivi incombe au comité de pilotage qui se réunit une fois par an et au comité technique de coordination qui se réunit trois fois par an</p>				
<b>Extrant 5.1 : Le capital des ressources halieutiques est restauré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cible : 10 aires marines protégées (AMP) sont fonctionnelles ;</li> <li>✓ 15 récifs artificiels sont immergés</li> </ul> <p><i>Le nombre d'écloseries (3 en 2012, référence) est augmenté de 3 nouvelles en 2013, 4 nouvelles en 2014, 5 nouvelles en 2015, 6 nouvelles en 2016, 8 nouvelles en 2017.</i></p> <p><i>Le nombre de fermes aquacoles (25 fermes en 2012, référence) passe à 31 en 2013, 51 en 2014, 71 en 2015, 90 en 2016 et 110 en 2017.</i></p> <p><i>Le nombre d'unités de fabrication d'aliment pour poisson (3 en 2012, référence) est augmenté de 2 en 2013, 3 en 2014, 5 en 2015, 7 en 2016 et 9 en 2017</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports techniques du Ministère de la Pêche</li> <li>Rapports d'activités et annuel du CPP</li> </ul>					

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
	<i>Le nombre bassins de rétention empoisonnés (1 bassin empoisonné en 2012, référence), 10 en 2013, 15 en 2014, 20 en 2015, 25 en 2016 et 30 en 2017.</i>						
<b>Domaine prioritaire 3 : Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</b>							
<b>Effet 6 : L'insécurité alimentaire des ménages vulnérables est atténuée</b>	✓ Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire pour les personnes vulnérables (hommes et femmes)	- Rapports d'activités et annuel du CPP - Enquêtes - Rapports Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), - Rapports Agences SNU	La responsabilité du suivi incombe au comité de pilotage qui se réunit une fois par an et au comité technique de coordination qui se				
<b>Extrant 6.1 : La gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles est améliorée</b>	✓ Nombre de plans de gestion environnementale (PGF) suivi annuellement Référence : 30% Cible : 70%	- Rapports d'activités et annuel du CPP - Rapports de la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur					
<b>Extrant 6.2 : Des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des menaces transfrontalières sont renforcés</b>	✓ Un Système d'Alerte Précoce au niveau national, régional et communautaire est opérationnel Cible : les 14 comités régionaux et les 45 comités départementaux du SAP sont fonctionnels	- Rapports DPV/MAER - Rapports Ministère de la Santé et du CLM - Rapports d'activités et annuel du CPP					
<b>Extrant 6.3 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>	✓ L'approche PAA, le warrantage et les boutiques	- Rapports CNSA - Rapports des Ministères et structures					

Résultats du CPP	Indicateurs	Moyens et sources de vérification	Méthode/ fréquence/ responsabilité	Rapports			
				Avancement et difficultés	V	J	R
<i>est renforcée</i>	d'intrants sont mis en place sur l'ensemble des zones à risque ✓ Le micro-jardinage est pratiqué dans au moins 30 départements du pays	concernés - Rapport d'activités du CPP	réunit trois fois par an				

## Annexe 5 : Matrice des cibles pour la mobilisation des ressources

Domaine prioritaire du CPP	Effets et Extrants	Cible totale	2013	2014	2015	2016	2017	Partenaires fournisseurs de ressources <sup>14</sup>
<b>Total financement CPP</b>		<b>25 317 129</b>	<b>6 329 282</b>	<b>6 329 282</b>	<b>5 063 426</b>	<b>3 797 569</b>	<b>3 797 569</b>	
<b>Total financement du Domaine prioritaire 1</b>		<b>20 796 033</b>	<b>5 199 008</b>	<b>5 199 008</b>	<b>4 159 207</b>	<b>3 119 405</b>	<b>3 119 405</b>	
<b>Domaine Prioritaire 1: Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire, et amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles</b>	<b>Effet 1 : la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée</b>	50 000	12 500	12 500	10 000	7 500	7 500	
	<i>Extrant 1.1 : Les mécanismes d'accompagnement du gouvernement dans la mise en place de politiques sectorielles adéquates sont renforcés</i>	50 000	12 500	12 500	10 000	7 500	7 500	
	<b>Effet 2: La production et la productivité des cultures végétales augmentent</b>	15 898 033	3 974 508	3 974 508	3 179 607	2 384 705	2 384 705	USAID, IDA, JICA, BOAD, Canada, BID, BM, UE
	<i>Extrant 2.1: La modernisation et l'intensification des cultures végétales dont la filière céréalière sont promues</i>	3 792 315	948 079	948 079	758 463	568 847	568 847	USAID, IDA, JICA, BOAD

<sup>14</sup> Les partenaires fournisseurs de ressources qui sont indiqués dans le tableau proviennent, soit des rapports des points focaux des Ministères sectoriels concernés, soit du Ministère de l'Economie et des finances (rapport DCEF – données relatives aux principaux PTF pour chaque sous-secteur) ; dans ce dernier cas, ils constituent des cibles potentielles.

	<i>Extrant 2.2: L'information sur le secteur agricole est améliorée</i>	2 105 718	526 430	526 430	421 144	315 858	315 858	Etat, B.M, PTF (USAID, IDA, JICA, UE, BOAD)
	<i>Extrant 2.3: Le capital semencier est reconstitué</i>	10 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	Etat, Coop. Canadienne, USAID, JICA, UE
	<b>Effet 3: La productivité et la compétitivité des filières animales sont accrues de façon durable</b>	4 848 000	1 212 000	1 212 000	969 600	727 200	727 200	BAD, UE, BID, UE, BADEA, Coopération Canada, Koweït, Arabie Saoudite
	<i>Extrant 3.1: La prévalence des principales épizooties et enzooties prioritaires est réduite et sous contrôle.</i>	4 098 000	1 024 500	1 024 500	819 600	614 700	614 700	BIRA/UA, UEMOA
	<i>Extrant 3.2: Les capacités des acteurs de l'élevage sont renforcées</i>	750 000	187 500	187 500	150 000	112 500	112 500	BAD, UE, BADEA, BID, Coopération Espagne, Italie, Koweït, Arabie Saoudite
<b>Total financement Domaine prioritaire 2</b>		<b>1 358 137</b>	<b>339 534</b>	<b>339 534</b>	<b>271 627</b>	<b>203 721</b>	<b>203 721</b>	
<b>Domaine prioritaire 2: Gestion durable et restauration des ressources naturelles et de l'environnement</b>	<b>Effet 4: La dégradation des ressources naturelles et de l'environnement est réduite</b>	708 691	177 173	177 173	141 738	106 304	106 304	PNUD, BAD/FAD, FEM, IDA, Coopération Néerlandaise
	<i>Extrant 4.1: La lutte contre la dégradation des terres et du couvert végétal à travers l'amélioration des systèmes de production dans le cadre de la GMV et la lutte contre les feux de brousse sont promues</i>	708 691	177 173	177 173	141 738	106 304	106 304	PAM, AREZKI, OROMIN, SGO, BM, Italie

	<b>Effet 5: les ressources halieutiques et aquacoles sont restaurées et gérées de manière durable</b>	649 446	162 362	162 362	129 889	97 417	97 417	IDA, AFD, JICA, Inde, FEM
	<i>Extrant 5.1: Le capital des ressources halieutiques est restauré</i>	649 446	162 362	162 362	129 889	97 417	97 417	IDA, AFD, JICA, Inde, FEM, JICA
<b>Total financement Domaine prioritaire 3</b>		<b>3 162 959</b>	<b>790 740</b>	<b>790 740</b>	<b>632 592</b>	<b>474 444</b>	<b>474 444</b>	
<b>Domaine prioritaire 3: Construction de la résilience à travers le renforcement du système de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</b>	<b>Effet 6: L'insécurité alimentaire des ménages vulnérables est atténuée</b>	<b>3 162 959</b>	<b>790 740</b>	<b>790 740</b>	<b>632 592</b>	<b>474 444</b>	<b>474 444</b>	PAM, UNICEF, USAID, UE
	<i>Extrant 6.1: La gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles est améliorée</i>	2 937 959	734 490	734 490	587 592	440 694	440694	USAID, IDA, JICA, UE
	<i>Extrant 6.2: Des systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et des menaces transfrontalières sont renforcés</i>	225 000	56 250	56 250	45 000	33750	33 750	OMS, UNICEF, PAM, UE

<i>Extrait 6.3: La sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée</i>	NA	NA	NA	NA	NA	NA	UNICEF, PAM, FAO, PTF
---	----	----	----	----	----	----	-----------------------

### Annexe 6 : Liste des projets dans le cadre de la Crise du Sahel

HIVERNAGE 2012									
Code projet	Titre du projet	Budget (USD)	Bénéficiaires prévisionnels	Bénéficiaires réels	Période d'exécution	Zones d'intervention	Bailleurs de fonds	Partenaire technique opérationnel	Partenaire institutionnel
<b>OSRO/RAF/101/SWE</b> <b>Composante Sénégal</b>	Programme régional de renforcement des capacités en Gestion des Risques de Catastrophes affectant l'agriculture et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest	228 000	1 600	1600	Avril 2012- novembre 2013	Kédougou	Suède	GADEC	MAER

<b>OSRO/RAF/202/BRA</b> <small>15</small> <b>Composante Sénégal</b>	Renforcement des moyens d'existence des ménages vulnérables de la région de Kédougou à travers des initiatives d'achat local pour les cantines scolaires (PAA-Sénégal)	300 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ productrices de riz</li> <li>✓ 1 000 ménages vulnérables</li> <li>✓ 5 unions de Groupements d'Intérêt Economique (GIE)</li> <li>✓ 155 cantines scolaires soutenues par le PAM</li> </ul>	1000	Mars 2012 - juin 2013	Kédougou	Brésil	GADEC	MAER MEN
<b>OSRO/SEN/201/CHA</b>	Restauration d'urgence des capacités productives des ménages affectés par les mauvaises productions agricoles de la campagne 2011-2012 au Sénégal	2 125 000	27 838 ménages	44 773	Avril-septembre 2012	Tambacounda Ziguinchor Sédhiou Kolda Matam	CERF	Caritas (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou) GADEC (Tambacounda) USE (Matam)	MAER
<b>TCP/SEN/3401 (E)</b> <b>Concerne l'hivernage et la contre saison</b>	Assistance d'urgence pour rétablir les	440 000	16 000 ménages dont 90 GPF soit 2700	4550	Juin-décembre 2012	Kaffrine	FAO	Caritas Kaolack ANCAR	MAER

15 Ce projet est co-exécuté avec le PAM en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural et le Ministère de l'Éducation Nationale

	capacités productives des ménages vulnérables affectés par le déficit pluviométrique de 2011		ménages					Kaolack	
--	--	--	---------	--	--	--	--	---------	--

**CONTRE-SAISON ET ELEVAGE 2012/2013**

Code projet	Titre du projet	Budget (USD)	Bénéficiaires prévisionnels	Bénéficiaires réels	Période d'exécution	Zones d'intervention	Bailleurs de fonds	Partenaire technique opérationnel	Partenaire institutionnel
<b>OSRO/SEN/204/AFB</b>	Programme d'urgence en faveur du monde rural affecté par la mauvaise campagne agricole 2011/2012	1 000 000	270 GPF soit 8100 ménages et 11 094 ménages pastoraux	19 194	Octobre 2012-mars 2013	Louga, Saint-Louis, Diourbel et Matam	BAD	Caritas (volet agricole) AVSF (volet élevage)	MAER MEL
<b>OSRO/SEN/202/FRA</b>	Renforcement des moyens d'existence des ménages affectés par l'insécurité alimentaire au	306 373	125 GPF soit 3 750 ménages	3750	Octobre 2012-avril 2013	Ziguinchor, Kolda, Sédhiou et Diourbel	France	Caritas (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou) ANCAR (formation et exécution à Diourbel)	MAER

	Sénégal								
<b>OSRO/SEN/203/BEL</b>	Appui aux moyens d'existence des ménages affectés par la crise alimentaire et nutritionnelle au Sénégal à travers le renforcement de leurs capacités de production de cultures maraîchères	300 000	80 GPF soit 2 400 ménages	2400	Août 2012 – Avril 2013	Tambacounda Kédougou	Belgique	GADEC (exécution) BAAMTAR E SODEFITEX (formation)	MAER
<b>TCP/SEN/3401 (E)</b>	Assistance d'urgence pour rétablir les capacités productives des ménages vulnérables affectés par le déficit pluviométrique de 2011	(Voir volet hivernage)	(Voir volet hivernage)	2700	Juin-décembre 2012	Kaffrine	FAO	ANCAR Kaolack	MAER
<b>GCP/SEN/032/CAN (projet de développement)</b>	Augmentation de la sécurité alimentaire dans les Niayes et la Casamance	1 767627	-	-	Mars 2011 - avril 2013	Les zones de production arachidière	Canada	DRDR et SDDR du MAER)	MAER

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 467 000</b>	<b>71 782<sup>16</sup></b>	<b>79 967</b>					
----------------------	--	------------------	----------------------------	---------------	--	--	--	--	--

---

16 Les prévisions initiales étaient de 60.000 ménages, elles n'intégraient pas les autres programmes de contresaison ainsi que le volet élevage.

## **Annexe 7 : Analyse de la situation**

### **I. CONTEXTE NATIONAL**

#### **1.1 Le contexte social**

Le Sénégal se trouve à l'ouest du continent africain, sur la côte atlantique. Il est limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'Est par le Mali. Sa superficie est de 196 722 km<sup>2</sup>. C'est un pays plat, parcouru par trois fleuves: le Sénégal (long de 1700km), la Gambie (750km) et la Casamance (300 km). Le climat est de type sahélo soudanien. Les précipitations, en forte baisse depuis trois décennies, décroissent de plus de 1 000 mm/an dans le Sud à moins de 300 mm/an dans le nord du pays. Le pays connaît une saison sèche, qui va du mois de novembre au mois de juin et une saison des pluies, qui couvre la période de juillet à octobre.

La population estimée à 12,874 millions d'habitants en 2013 est caractérisée par :

- Un fort taux de croissance démographique de 2,6%, sa jeunesse (près de 58% de la population a moins de 20 ans) et un taux de chômage de 10,2% en 2011, plus important chez les femmes (13,3%) que chez les hommes (7,7%);
- Une augmentation de la population urbanisée qui se situait à 45%, selon les estimations faites en 2010 (pour une moyenne sous-régionale de 40 %). Avec un taux de croissance annuelle de 4%, la population urbaine devrait se situer autour de 57 % de la population totale en 2015 et 63 % en 2025. Ceci est la conséquence de l'exode qui frappe surtout les jeunes, tentés par la ville où le besoin en main d'œuvre est plus important que dans les campagnes;
- Une inégale répartition de la population sur le territoire national, avec 70% de la population concentrée sur la partie ouest du pays, le long de la côte maritime. La densité moyenne de 48 hab. /km<sup>2</sup> masque de très grandes disparités. Dakar concentre 22% de la population sur moins de 0,3% du territoire national (2710 habitants/km<sup>2</sup>) ; la région de Tambacounda présente la plus faible densité (9 hab. /km<sup>2</sup>) ;

Au plan du développement humain, le Sénégal figure parmi les pays les moins avancés présentant un Indice de Développement Humain relativement faible (0,458) le plaçant à la 145<sup>ème</sup> place (sur 175) du classement mondial du PNUD. L'espérance de vie est de 51 ans pour les hommes et 54 ans pour les femmes. En 2011, le taux de pauvreté est de 57,3 % en milieu rural, contre 26,2% à Dakar et 41% dans les autres centres urbains, et le taux de pauvreté au niveau national est de 46,7%.

Dans le cadre de la décentralisation, les nouvelles dispositions législatives consacrent le transfert de certaines compétences aux 14 régions et 365 communautés rurales que compte le Sénégal. Celles-ci sont désormais des personnalités morales bénéficiant d'une certaine autonomie et sont administrées par des conseillers ruraux élus au suffrage universel. Le Conseil régional est dirigé par un Président et la communauté rurale par un Président de communauté rurale (PCR).

Les communautés rurales sont toutefois insuffisamment dotées en ressources humaines et financières pour pouvoir exercer efficacement les compétences qui leur sont transférées. Il n'en demeure pas moins que ces entités constituent les portes d'entrées de toutes les activités de développement rural, même si l'agriculture et l'hydraulique rurale ne leur sont pas encore transférées. Les élus locaux doivent donc être impliqués dans la conception et le suivi des

programmes de développement par une approche réellement participative, comme ne cessent de le réclamer à juste titre ces derniers.

Une nette tendance à la féminisation de la pauvreté est constatée ces dernières années. Ce phénomène est la conséquence du taux d'analphabétisme qui en milieu rural est de 98% chez les chefs de ménages femmes et de 71% chez les chefs de ménages hommes, d'après le dernier Recensement National de l'Agriculture (RNA 1998). L'indice des inégalités liées au genre qui est de 0,566 en 2011 traduit la persistance des disparités sociales entre hommes et femmes. C'est la raison pour laquelle les femmes qui représentent 52% de la population et 65% de la population active (agriculture, élevage, pêche) sont plutôt confinées dans le secteur informel. Le phénomène est accompagné d'un vieillissement de la main d'œuvre agricole qui trouve en partie une explication dans les mouvements de population à l'intérieur du pays, mais aussi entre le Sénégal et les autres pays de la sous région et d'occident.

Sur les immigrants estimés à 220 208 individus en 2005 selon la Division de la Population des Nations Unies (DPNU, 2009), seuls 26,4%, soit 58 000 individus, s'orientent vers l'agriculture. Cela laisse supposer que cette catégorie de migrants a comme destination le milieu rural. Ce mouvement est relativement faible par rapport à la masse d'émigrants qui désertent les campagnes. Les émigrés sénégalais, dont 68% sont âgés de 15 à 35 ans en 2000 (ESAM II), sont à 84% des hommes et seulement à 16% des femmes.

Un autre facteur aggravant de l'exode rural est que le phénomène affecte négativement le niveau de capital humain, ce qui se traduit par la baisse de la productivité, d'autant plus que plus de 92% des ménages agricoles ne disposent que d'équipement rudimentaire composé de semoirs, charrues, houes, et charrette, entretenus grâce à l'ingéniosité des artisans locaux. Une étude a démontré que plus de 24% des émigrés sont des travailleurs qualifiés et plus de 17% ont un niveau d'enseignement supérieur en 2000.

Compte tenu de ce qui précède, l'émigration et notamment l'exode rural affecte plus le milieu rural que les centres urbains. En outre, d'après une enquête de la FAO en 2012, on constate chez les émigrés une prédominance d'hommes (98,8%) âgés de moins de 35 ans (68,4%) dont l'agriculture était la principale activité avant leur départ, donc d'origine rurale.

## **1.2 Le contexte économique**

Le Sénégal a initié des politiques de stabilisation depuis la fin des années 1970, suivies par des programmes d'ajustement structurel au milieu des années 1980. La mise en œuvre de ces politiques a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. De façon générale, la période 1979-1993 a été marquée par un net ralentissement de la croissance économique en termes réels, voire même une contraction en 1993, entraînant la mise en place d'un Plan d'urgence de restauration des capacités financières de l'Etat. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de 2,9% en 1994 et de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2005 (DPES). Ensuite, la croissance devient plus fluctuante, notamment les dernières années avec des taux de croissance de 2,1% en 2009, 4,1 % en 2010 et 2,6% en 2012 (SNDES). Ces résultats ont été réalisés dans un contexte de réduction continue des déficits des finances publiques et de la balance des paiements courants et de maîtrise de l'inflation.

Globalement, les performances macro-économiques n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté qui frappe les populations sénégalaises, surtout celles du monde rural. Le taux de croissance encore en deçà de 3 % par an en moyenne ces dernières années, donc loin des 7 à 8 %, ne permettra pas d'atteindre l'objectif des OMD relatif à la réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015.

Aujourd'hui, la situation socioéconomique du Sénégal reste marquée par une conjoncture internationale défavorable et une hausse vertigineuse des prix des produits pétroliers et alimentaires qui s'est traduite par une hausse de l'inflation. Cette situation affecte gravement les efforts consentis par le Gouvernement du Sénégal depuis des décennies. Pour atténuer les effets de ce choc sur les populations, le Gouvernement avait mis en œuvre des mesures très coûteuses (subventions des produits de bases, suspension des taxes sur les produits alimentaires et énergétiques). Ces mesures ont par ailleurs négativement influencé les équilibres macroéconomiques (déficit budgétaire et tension fiscale importante) et entraîné une augmentation de la dette intérieure de l'ordre de 175 milliards de FCFA.

Les difficultés budgétaires ont poussé le Gouvernement à solliciter ses partenaires, en priorité le FMI, à l'occasion de la deuxième revue de l'ISPE (Instrument de Soutien à la Politique Economique) en décembre 2008. Face à cette situation, le défi fondamental à relever pour un redressement durable est de savoir comment rendre de façon plus significative les programmes de réformes en cours, plus "pro-pauvre". C'est dans ce cadre que les politiques agricoles initiées ces dernières années visent une répartition plus équitable des revenus pour atténuer les tensions sociales, contrairement aux politiques antérieures des années 1960 à 1980. En effet, au cours de cette période, près de 40% des recettes tirées des excédents agricoles servaient à satisfaire les besoins de consommation en milieu urbain.

Cependant l'incitation par les prix qui sous-tend les politiques en cours ces dernières années, n'a pas permis les changements radicaux escomptés, la croissance agricole étant toujours très faible et irrégulière. Cette croissance a varié entre des hausses de 3,7% entre 1995 et 1999 et 2,6% entre 2003 et 2007 et des baisses de 2,4% en 1990-2004 et 0,6% en 2000-2004.

La faible et irrégulière évolution de la croissance du secteur agricole, la répartition inéquitable des fruits de la croissance déjà négligeables, le bas niveau de capital humain (ensemble des compétences, connaissances et aptitude à créer de la richesse et à assimiler les technologies modernes de production) en milieu rural serait à l'origine du pourcentage élevé (plus de 65%) de la pauvreté en milieu rural. Cette pauvreté avec ses corollaires (l'insécurité alimentaire et la malnutrition) est plus prégnante dans les ménages agricoles familiales, n'ayant aucun niveau d'instruction et qui, d'après l'enquête ESPS 2011, constituent 72, 4% des ménages ruraux.

La pauvreté monétaire, induite par la faible productivité des productions agricoles incapables de générer de la richesse, cohabite avec une autre pauvreté liée à l'absence d'accès aux services sociaux de base pour les populations rurales. En 2011, l'accès à l'eau potable est de 98,7% en milieu urbain contre 69,5% en milieu rural. L'accès au système d'assainissement est de 63,3% en milieu urbain et de 34% en milieu rural.

## II. SITUATION ET PERSPECTIVE

### 2.1 La sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Cette proclamation sera opérationnalisée en septembre 2000 au Sommet mondial du Millénaire, comme premier objectif des OMD, qui est de « Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar US par jour et souffrant de la faim ».

D'après une définition de la FAO, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est « l'accès permanent de tous à une alimentation saine et équilibrée ». Il découle de cette définition que pour qu'il y ait sécurité alimentaire, les conditions suivantes doivent être réunies :

- la disponibilité des aliments ;
- l'accessibilité permanente des aliments;
- la stabilité des approvisionnements en aliments de bonne qualité nutritionnelle.

Cependant, compte tenu de la situation du déficit alimentaire plus que préoccupant et des risques d'indisponibilité de certaines denrées de base sur le marché international et /ou de la hausse de leur prix, en plus de la dimension de l'accès à une bonne alimentation, le Gouvernement fait de l'augmentation de la production et de la productivité agricole locale une « surpriorité ». C'est ce qui explique les programmes d'autosuffisance alimentaire comme la GOANA (Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance) et le PNAR (Programme National pour l'Autosuffisance en Riz). En résumé, **le principal défi à relever** se résume à rendre disponibles et accessibles les aliments de base des populations (composés pour l'essentiel du mil, maïs, sorgho et riz) par, premièrement, l'augmentation de la production nationale agricole et, deuxièmement, l'amélioration des revenus des producteurs.

Avec une production agricole en état de stagnation et un croît démographique important (2,5% par an), le Sénégal se trouve actuellement dans une situation de crise alimentaire structurelle. La croissance moyenne de la production de céréales est inférieure à 2%, tandis que la croissance démographique est de 2,6%. La conséquence est un taux de couverture des besoins en céréales en baisse : de 65 %, à 59 % et ensuite à 49 % respectivement pour les périodes quinquennales 1990/95, 1995/2000 et 2000/05 (Source: DAPS), comblé par les importations de plus en plus importantes de céréales. Près de 45% de la population rurale ne dispose pas de ressources vivrières suffisantes en 2010. La production céréalière locale disponible est passée de 120 Kg/habitant en 1988, à 80 kg/habitant en 2006. Les superficies de céréales de la campagne 2011/2012 ont baissé de 23% par rapport à la campagne précédente (2010/2011) et de 16% par rapport aux cinq dernières années ; baisse qui s'est traduite par une baisse des productions de céréales de 20 à 49 %.

Afin d'assurer la sécurité alimentaire de sa population d'ici 2025, le Sénégal doit augmenter l'apport calorifique de sa population de 400 calories par jour par rapport au niveau de 2007. Par conséquent le pays devra miser sur l'augmentation de la production des cultures vivrières, des cultures de rente et des denrées alimentaires. Ainsi la production de riz, la plus importante culture vivrière au pays (au niveau de l'apport calorifique journalier) devra être d'environ 1,2 fois supérieure à celle de 2008.

**Tableau 1 : Comparaison des productions de céréales de la campagne 2011/2012 avec celle de la précédente campagne et la moyenne des 5 dernières années.**

Cultures	Campagne 2011/2012	Campagne 2010/2011	Moyenne 5 dernières années	Ecart campagne 2011/12 par rapport à moyenne 5 dernières années		Ecart/campagne 2011/2012 par rapport à 2010/2011	
				Qt	%	Qt	%
<b>Mil</b>	480 759	813 295	622 953	-142 219	-23	-332 536	-41
<b>Sorgho</b>	86 865	162 599	170 903	-84 038	-49	-75 734	-47
<b>Maïs</b>	124 092	186 511	242 998	-118 906	-49	-62 419	-33
<b>Riz</b>	439 332	604 043	379 648	59684	16	-164 711	-19
<b>Fonio</b>	1 735	1 374	2 168	-436	-20	361	26
<b>Total</b>	<b>1 132 787</b>	<b>1 767 822</b>	<b>1 418 668</b>	<b>- 285880</b>	<b>-20</b>	<b>-578 790</b>	<b>-36</b>

Cette situation s'est traduite par une aggravation du déficit céréalier. L'analyse du bilan céréalier prévisionnel 2011-2012 fait ressortir les éléments suivants :

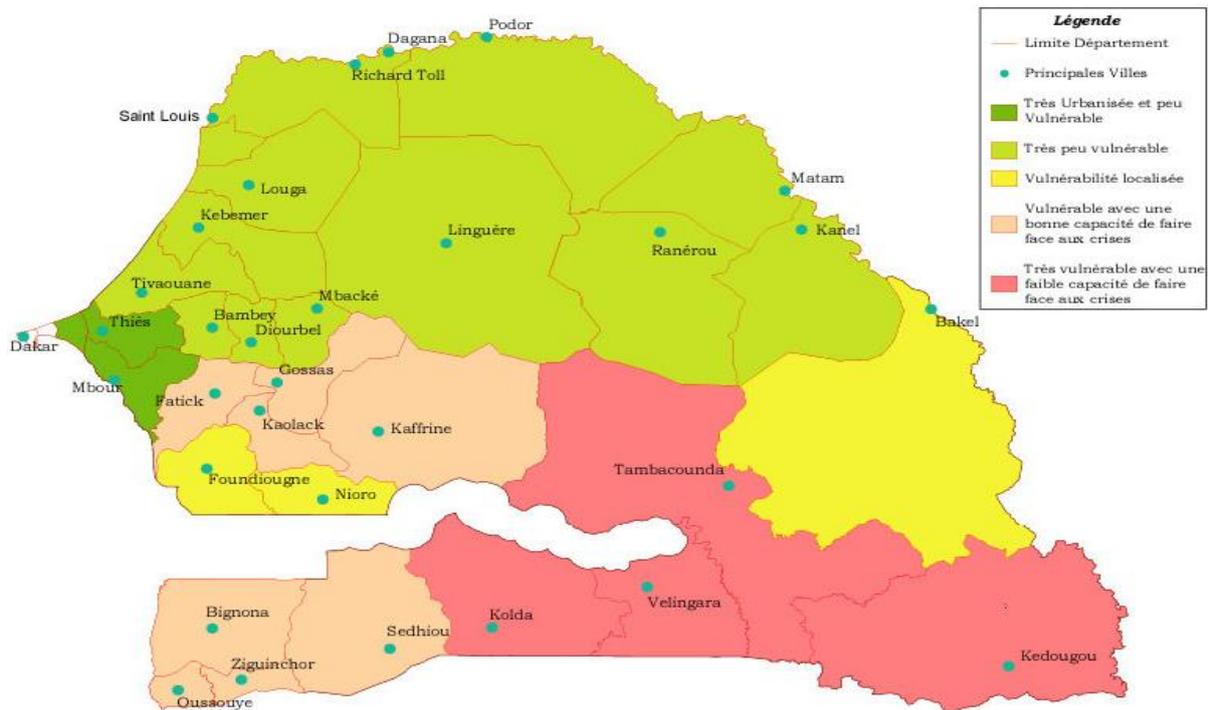
La production nationale nette (862 140 T) et les stocks (118 982 T) évalués à 981 122 tonnes couvrent 39 % des besoins estimés à 2 525 430 tonnes. Cette quantité disponible permet juste de couvrir 5 mois de subsistance. Le déficit brut avant importation est de 1 544 308 tonnes. Il est prévu d'importer 1 285 000 tonnes dont 800 000 tonnes de riz, 350 000 tonnes de blé, 5000 tonnes de sorgho et 85 000 tonnes de maïs. Sur la base des informations actuellement disponibles, le déficit prévisionnel est de 238 108 tonnes de céréales entières, correspondant à une disponibilité céréalière apparente de 166,35 kg/hbt.

Conscient de cette situation, l'Etat opte pour la mise en œuvre de projets d'appui aux céréales locales, compte tenu de leur importance dans la consommation des populations. 93,7% des besoins énergétiques en produits agricoles sont couverts pour l'essentiel par des céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs) et du riz. La faible productivité des céréales locales avec des rendements moyens de 600 kg/ha et l'augmentation continue de la consommation des ménages en riz, qui a augmenté au rythme de 3,5% par an ces vingt dernières années (Etude sur la compétitivité du riz, AFD, 2009), installe le pays dans une situation de déficit céréalier chronique.

Le pays a de plus en plus recours à des importations massives de produits alimentaires, constituées à plus de 80% de produits céréalières, notamment le riz (environ 600 000 tonnes importées annuellement durant les cinq dernières années). Ensuite viennent les produits laitiers (environ 140 millions de litres), la viande (17 600 tonnes dont 13 700 tonnes de volailles), les produits horticoles, les oignons (70 000 T) et pommes de terre (40 000 tonnes).

Le déficit commercial dans les échanges de produits alimentaires d'origine végétale a atteint 380,5 milliards en 2008, contre 116,7 milliards en 2000, soit un taux de croissance annuel moyen de 15,9%. Cette situation pèse lourdement sur les ressources de l'Etat. (Source : Ministère du Commerce). Elle se traduit également par une insécurité alimentaire grandissante au niveau des populations, atteignant des niveaux alarmants avec plus de 2 millions de sous-nourris. Trop de ménages ne mangent ainsi plus qu'un repas par jour. Cette situation s'explique en partie par la baisse de la production agricole. Cependant la baisse relative des revenus des ruraux, causée par la faible productivité et compétitivité de l'agriculture et le renchérissement des prix des denrées importées (détérioration des termes de l'échange), constitue un facteur aggravant de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

### Carte de la vulnérabilité structurelle des ménages en milieu rural



Source: Profil sécurité alimentaire du Sénégal. CILSS/ACER. Avril 2008.

**Les nouvelles orientations du Gouvernement** déclinées dans le Plan Agricole Quinquennal sont par ordre de priorité :

- La valorisation des potentialités nationales en ressources naturelles et humaines notamment, afin de mettre l'accent sur l'augmentation de la production agricole locale. L'objectif est l'import-substitution, consistant à éliminer ou réduire les importations des produits alimentaires de base ;
- Le recours aux importations, dans les limites du raisonnable, autrement dit pour combler le gap résultant des besoins nationaux et de la production locale, pour les produits de base;
- Le recours aux aides en produits vivriers, en cas de catastrophes naturelles et à titre exceptionnel.

La situation nutritionnelle est également préoccupante. La structure des disponibilités alimentaires du Sénégal en 2008 montre que les produits végétaux constituent le groupe le

plus important dans l'alimentation. Avec près de 70% de leur budget consacré aux dépenses alimentaires, ces dépenses sont ainsi réparties :

- Aliments glucidiques (céréales, racines, et tubercules, sucre), 46,5% ;
- Matière grasse, 11, 5% ;
- Protéine animale, 22,4% ;
- Fruits et légumes, 13,8%.

Les disponibilités per capita en protéines animales ont chuté et ne représentent en 2004 plus que 30 à 50% de celles de 1960. Sur la même période, le niveau de consommation de viande est passé de 20kg/tête/an à 11,5kg/tête/an. Pour le poisson, la consommation est aussi en régression, étant passée de 30kg/tête/an en 1975 à 20kg/tête/an en 2004.

Tout comme l'insécurité alimentaire, la malnutrition sous ses 3 formes<sup>17</sup> est plus importante en milieu rural où elle est de 21% contre 12 % en milieu urbain.

Il en est de même de la pauvreté<sup>18</sup>, notion qui renvoie aux conditions de vie et de la situation alimentaire et nutritionnelle. A ce niveau aussi, les disparités entre ville et campagne sont très importantes, comme le montrent les chiffres de 2011 :

- L'incidence de la pauvreté est de 57,3% en milieu rural, donc largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 46,7%, contre 41, 3% en milieu urbain;
- La profondeur de la pauvreté a les mêmes caractéristiques. La moyenne nationale est de 14, 6% ; en milieu rural, elle est de 18,7% et en milieu urbain de 13, 1%.
- La sévérité de la pauvreté idem, avec une moyenne nationale de 6,6%, en milieu rural de 8,7% et enfin en milieu urbain de 5,9%.

#### **Les principaux problèmes pour la sécurité alimentaire sont :**

- L'insuffisance dans la prise en charge des risques qui impactent le milieu rural ;
- L'absence de structures pérennes pour prendre en charge la gestion des risques et catastrophes. En effet, il n'existe plus au Sénégal un système permanent d'alerte précoce ;
- Certaines pesanteurs sociales encore réticentes à l'intensification ;
- Le caractère extraverti des habitudes de consommation. La part des céréales locales dans la consommation des ménages est en baisse. Prenant l'exemple du mil, il ne représente plus que 48kg/tête/an contre plus de 74kg/tête/an pour le riz ;
- La diminution des superficies de céréales sèches qui constituaient l'aliment de base des populations, les populations se tournant vers des spéculations plus rémunératrices ;
- L'accapement des terres de culture suite à l'extension des agglomérations urbaines et des investisseurs nationaux et étrangers peu intéressés par les spéculations traditionnelles (mil, sorgho, fonio, niébé, etc.).

#### **Les opportunités et potentialités pour la sécurité alimentaires sont :**

- La volonté politique réelle du Gouvernement.

---

<sup>17</sup> Les 3 indicateurs de la malnutrition sont : la malnutrition aigue (poids/taille), l'insuffisance pondérale (poids/âge) qui est des indicateurs de l'OMD 2 et le retard de croissance ou malnutrition chronique (taille/âge).

<sup>18</sup> La notion de pauvreté renvoie à la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence humaine. Ce qui se traduit par un panier de biens alimentaires et non alimentaires nécessaires à une vie décente.

- L'existence d'initiatives individuelles des parties prenantes (ONG, société civile, PTF, etc.) ;
- L'existence de PTF disposés à accompagner le Gouvernement dans cette initiative de promouvoir la sécurité alimentaire ;
- La jeunesse de sa population ;
- Les importantes ressources foncières à la disposition des populations ;
- Un important cheptel de plus de 12 millions de têtes : 3 millions de bovins, 4,7 millions d'ovins et 4 millions de caprins ;
- Un important potentiel d'irrigation encore sous-exploité ;
- Les importantes ressources halieutiques (plus de 350 000 T de poissons) ;
- Un bon maillage du territoire national par des sociétés de développement, services et projets d'encadrement, etc.

## **2.2 L'agriculture**

Le Sénégal est confronté à un défi de taille : moderniser son agriculture, et rendre le secteur agricole plus compétitif pour assurer la sécurité alimentaire de ses 12,874 millions d'habitants. L'agriculture procure un moyen de subsistance direct à environ 3,7 millions d'habitants.

Il convient de noter que le bilan négatif de l'économie trouve pour l'essentiel son explication dans les contreperformances de l'agriculture. Les activités agricoles dominées par les exploitations familiales où se pratique une agriculture extensive restent tributaires des aléas climatiques. Malgré le potentiel en termes de terres cultivables, d'eaux de surface et d'eaux souterraines, les résultats de l'agriculture sont très mitigés. D'après les résultats provisoires de la 2<sup>e</sup> enquête de suivi de la pauvreté (Sénégal 2010-2011), le taux est de 57,3% en milieu rural, contre 26,2 à Dakar et 41,3% en moyenne dans les autres centres urbains. Le taux de croissance du PIB du secteur primaire est plus bas que celui des autres secteurs. En effet, dans la première décennie des indépendances (1960-1970), la part de l'agriculture dans la formation du PIB était de 24%. En 1990, elle est de 19%. Elle n'est plus que de 7,2% en 2012. De 1960 à aujourd'hui, le PIB du secteur primaire est passé de 108% à 49% de celui du secondaire et de 37% à 15% de celui du tertiaire.

Les contreperformances du secteur trouvent en partie leur explication dans la répartition des financements destinés au secteur agricole. Près de 40% des dépenses sont affectés au fonctionnement, dont 3% pour les salaires. Ces biais dans l'allocation des ressources expliquent en partie les résultats mitigés obtenus dans le secteur agricole malgré les efforts consentis par le Gouvernement et l'aide apportée par les PTF.

Compte tenu de ce qui précède, on peut affirmer que le développement rural pose des problèmes d'ordre conjoncturel, qui pour la plupart ont été résolus par des mesures d'urgence. Cependant, l'évolution erratique de l'agriculture décrite précédemment laisse supposer l'existence de problèmes structurels, qui exigent des solutions à long terme, pour installer durablement le secteur dans la voie du développement.

### **a / La production végétale**

Le potentiel en terres arables est de 3,8 millions ha, dont seulement 2,5 millions ha sont cultivés par an. Le potentiel irrigable est également important avec 349 100 ha dont seulement 105 000 ha sont aménagés et 75 000 ha cultivés (FAO/SNPI, 1999).

Le faible niveau d'intensification, la forte dépendance aux aléas climatiques, notamment la faible maîtrise de l'eau et l'absence d'une politique agricole sont les principaux facteurs explicatifs des contreperformances décrites ci-dessus en ce qui concerne la production végétale. L'agriculture pluviale représente plus de 95% des terres cultivées et 65% de la superficie totale cultivable (Doc. CDSMT 2011-2013).

Dans ces conditions, en l'absence d'une véritable politique agricole, les interventions intempestives de l'Etat, sous forme de subventions (50% pour les intrants, près de 75% pour le matériel agricole) et les programmes spéciaux, ne peuvent permettre un développement agricole durable. C'est la raison pour laquelle, malgré les productions record de céréales (1 450 000 T en 2003/2004 et 1 740 000 T en 2008/2009), dues à une bonne pluviométrie et une situation parasitaire particulièrement favorable, les productions ont diminué de moitié les années suivantes. Les productions de céréales étaient ainsi de 852 000 T en 2004/2005 et de 772 000 T en 2007/2008. Entre 2000 et 2012, la production de céréale est passée de 1 255 000 T en 2000 à 1 099 000 T en 2012, soit une baisse de 20%.

A cette baisse de la production céréalière, il faut ajouter celle de l'arachide qui, de 1 000 000 T en 2000/2001, est tombée à 572 000 T en 2011/2012. L'arachide étant la principale culture de rente en milieu rural (à l'exception de la vallée du Fleuve Sénégal), cette situation se traduit directement par une forte baisse des revenus des producteurs.

Les céréales contribuent à 49,33% des disponibilités alimentaires, suivies des légumineuses avec 21,44%, des huiles végétales avec 8,37% et des racines et tubercules avec seulement 7,31%. La part des fruits et légumes, très utiles dans la fourniture de vitamines, est très négligeable. Les fruits contribuent à 2,69% des disponibilités énergétiques et les légumes à 1,38%.

Avec le caractère extensif des activités agricoles : les producteurs sont peu outillés pour profiter des opportunités du sous-secteur. ***Ces opportunités sont entre autres :***

- Les réelles possibilités d'exportation de produits agricoles, surtout de légumes et de fruits hors saison (haricots verts, tomates cerises, raisins, ail, melons, mangues vers l'Europe), ainsi que de pommes de terre, patates douces, tomates vers la sous-région ;
- Les liaisons aériennes et maritimes avec l'Europe, l'Amérique, routières et ferroviaires avec les pays du Maghreb et les pays de la sous-région ;
- Les offres de coopération par certains pays d'Asie comme le Japon (TICAD) offre de réelles perspectives de nouveaux marchés pour les produits locaux;
- L'espace économique de la CEDEAO et surtout de l'UEMOA avec l'existence d'un vaste marché. A cet effet, en plus des dispositions tarifaires (TEC) permettant la libre circulation des biens et des personnes, une Bourse régionale des produits vivriers (BRPV) est en gestation pour permettre aux pays de l'UEMOA de tirer le maximum de profit de ce vaste marché.

***Les principaux problèmes auxquels est confronté le sous-secteur sont les suivants :***

- Les difficultés d'accès aux intrants de qualité (semences, engrais, produits phytosanitaires), notamment en raison d'un coût élevé ;
- La faible maîtrise de l'eau ;
- Le système foncier, jugé peu sécurisant pour des investissements privés. Sa réforme est envisagée dans la LOASP, mais les décrets d'application tardent à être pris ;
- Les difficultés d'accès aux financements, dues en partie au faible taux de remboursement et à l'absence de crédits adaptés;

- Difficultés d'accès au marché et faible valorisation (transformation, conditionnement, commercialisation) des produits agricoles et partant la faible valeur ajoutée de ces produits ;
- Absence d'infrastructures routières, créant l'enclavement de grandes zones de production ;
- Faible développement et adoption de technologies (résultats de la recherche) ;
- Insuffisance des infrastructures et équipements de collecte, de stockage, de conservation et de distribution;
- Insuffisance des services agricoles et faible capacité d'intervention, par manque de moyens financiers, logistiques et humains;
- Absence d'un système d'information agricole fiable ;
- Pléthore d'Organisations professionnelles ;
- Faible niveau de structuration et de professionnalisation des OP ;
- Insuffisance de technologies adaptées ;
- Dégradation et salinisation des terres agricoles.

***Les défis du sous-secteur auxquels est confronté le Gouvernement sont :***

- Désenclavement des zones de production ;
- Maîtrise de l'eau afin de rendre les activités de production végétale moins tributaires de la pluviométrie ;
- Sécurisation foncière ;
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Satisfaction des besoins nationaux en produits agricoles ;
- Biosécurité et qualité des produits agricoles ;
- Compétitivité des produits agricoles ;
- Modernisation et intensification des exploitations agricoles.

**b / L'Élevage**

Le secteur de l'élevage présente, à la différence d'autres activités agricoles, une flexibilité et une capacité d'adaptation qui le rend moins sensible aux fluctuations des marchés et aux aléas climatiques.

Le cheptel est composé de plus de 3 millions de bovins, de 4,7 millions d'ovins et de 4 millions de caprins, dont la valeur sur pied dépasse 550 milliards de FCFA dont 490 milliards pour le seul cheptel ruminant. Le sous-secteur de l'élevage fait vivre environ 350 000 familles (environ 3 millions d'individus, issus pour la plupart des couches les plus vulnérables du monde rural). Dans l'ensemble, 68% des ménages possèdent du bétail (90% des ménages ruraux et 52% des ménages urbains). On estime à 70 milliards de FCFA environ le montant des ventes des ruminants commercialisés annuellement par la population rurale.

La part du sous-secteur de l'élevage dans la formation du PIB est de 4%. Pour la satisfaction des besoins en protéines animales, la viande domine avec une contribution de 2,81% des disponibilités énergétiques globales, suivi du lait qui est de 1,07%.<sup>19</sup>Globalement, la

---

<sup>19</sup> Source: Rapport de synthèse 2008/2009 SITUATION COURANTE DU PROFIL, DU BILAN ALIMENTAIRE ET DE LA VULNERABILITE. SE/CNSA-SENEGAL- Mars 2009

consommation de protéine animale est très faible. D'après une enquête commanditée par le CILSS, en 2008, seulement 9% du budget est destiné à la consommation de viande.

La consommation de lait est de 400 millions de litres par an, pour une production de seulement 120 millions de litres, le reste étant couvert par les importations. La facture des importations de lait est de 42 milliards de FCFA par an pour le Sénégal.

L'exploitation du cheptel reste néanmoins fortement dominée par des modes extensifs de conduite des troupeaux. Selon la situation agro-écologique du pays, on peut distinguer trois systèmes d'élevage: (i) un système pastoral dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la zone sylvo-pastorale (32 % des bovins et 35 % des petits ruminants); (ii) un système agropastoral dans le bassin arachidier, la vallée du fleuve Sénégal et au sud et sud-est du pays (67 % des effectifs de bovins et 62 % des petits ruminants), ces zones accueillant les troupeaux transhumants en provenance du nord; et (iii) un système périurbain localisé dans les Niayes (élevage semi-intensif, voire intensif avec 1 % des bovins et 3 % des petits ruminants).

Compte-tenu de ses potentialités malgré son caractère extensif, le sous-secteur de l'élevage dispose d'importantes marges de progrès en termes de production, de productivité et par conséquent d'amélioration du revenu des producteurs. C'est d'ailleurs en raison de son caractère extensif que les producteurs ne profitent pas suffisamment de toutes les opportunités qui leurs sont offertes. ***Parmi ces opportunités, on peut citer :***

- la disponibilité d'investissements privés ;
- l'existence d'une réelle volonté politique du Gouvernement qui se traduit entre autre par le PNDE, la LOASP, etc.
- l'existence d'un cheptel varié et bien adapté aux zones agro-écologiques et système de production: le Ferlo pour le pastoralisme avec l'élevage de bovins notamment, la zone des Niayes pour l'aviculture, la zone sud et est pour l'élevage des petits ruminants et de la race Ndama.

Face à la crise que connaissent les grandes filières de rente comme l'arachide ou le coton actuellement, l'élevage passe d'un statut d'activité complémentaire de diversification à celui de véritable alternative économique pour le secteur rural. Il est ainsi apparu nécessaire, pour tirer le maximum des avantages comparatifs du contexte sénégalais, de sécuriser au mieux les activités d'élevage. Cela doit être considéré autant en termes d'accès aux ressources, de couverture sanitaire que de production ou d'accès au marché et d'appui institutionnel et organisationnel aux acteurs.

***Les problèmes qui entravent le développement du secteur sont :***

- Des difficultés d'accès aux médicaments vétérinaires et compléments minéraux vitaminés, aux fourrages et aliments concentrés, aux prix prohibitifs et disponibles loin des zones de pâturage;
- L'absence de parcours du bétail bien délimité permettant d'accéder aux pâturages et points d'eau ; ce qui est souvent à la source de conflits avec les agriculteurs ;
- Le nombre limité des forages, donc des abreuvoirs ou leur éloignement ; qui se fait particulièrement sentir avec la baisse de la pluviométrie, entraînant le tarissement rapide des marigots ;
- Faible sécurisation des productions de produits carnés et laitiers ;
- Précarité des activités d'élevage à cause du vol de bétail, calamités naturelles et insuffisance d'assurance, etc. ;

- Crédit non adapté, voire inexistence de ligne de crédit pour appuyer le développement du sous-secteur ;
- Faible valorisation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- Absence notoire d'infrastructure de conditionnement et de transformation, exposant ainsi le sous-secteur à des pertes considérables de produits carnés, laitiers et des peaux notamment ;
- Enclavement des zones d'élevage, comme la zone agro-sylvo-pastorale située au nord du pays. Cette zone, très peu desservie par les routes, est éloignée des marchés qui sont souvent aux abords des grandes agglomérations urbaines ;
- Faible couverture sanitaire du cheptel ;
- Faible niveau de structuration et de professionnalisation des OP ;
- Insuffisance de technologies adaptées ;
- Faible intégration du sous-secteur à l'économie.

***Les priorités du Gouvernement exprimées en objectifs stratégiques du sous-secteur élevage*** déclinées dans la SNDES se résument en 2 points :

- améliorer la production, la productivité et la compétitivité. Pour ce faire, le secteur mise sur la valorisation de la production avicole, l'amélioration génétique du cheptel, le renforcement des infrastructures et l'amélioration des conditions de mise en marché des produits et sous-produits du sous-secteur, etc.;
- améliorer l'environnement des productions par un meilleur pilotage sectoriel pour appuyer les organisations professionnelles, le système de suivi et évaluation, mettre en place un cadre législatif plus performant et renforcer les capacités des services techniques en vue de la sécurisation de la production.

***Les principaux défis à relever sont :***

- Désenclavement des zones de production et amélioration de l'accessibilité des pâturages et des points d'eau ;
- Maîtrise de l'eau ;
- Intensification des soins de santé animale, de prophylaxie et de santé publique vétérinaire ;
- Sécurisation du bétail contre le vol ;
- Modernisation et intensification des activités d'élevage, y compris des mesures d'accompagnement adaptées à l'élevage extensif.

### **c / La pêche et l'aquaculture**

Le secteur de la pêche occupe au plan socio-économique une place importante au Sénégal, comme en témoignent les indicateurs macroéconomiques relevés à travers : ( i) la contribution à la croissance (le segment de la production représente 1,8% du PIB total et 12% du PIB du secteur primaire en 2010), (ii) à l'emploi (17% de la population dépend de la pêche), (iii) à l'équilibre de la balance des paiements (22,5% des recettes d'exportation en 2010) et (iv) à la sécurité alimentaire (plus de 70% des apports de protéines d'origine animale), (v) plus de 600 000 emplois (17% de la population active) et enfin (vi) plus de 30 % des exportations totales du pays. La part des produits halieutiques dans les disponibilités énergétiques est seulement de 1,96% et 8,6% du budget des ménages est destiné à la consommation de poisson, ce qui n'est pas négligeable.

L'importance de la pêche artisanale dont la contribution est de 80% des débarquements globaux de la pêche maritime est une particularité du secteur. Cette particularité doit être prise en compte dans les programmes prioritaires pour le développement du secteur.

Le sous-secteur de la pêche traverse une crise qui se traduit par une baisse des captures. Depuis 2005, les mises à terre ont régressé en moyenne de 32 %. En 2010, les captures de la pêche maritime s'élevaient à 409 429 tonnes, pour une valeur de 142 milliards de FCFA, contre 443 056 tonnes en 2009, pour une valeur commerciale de 160 milliards de FCFA. Les débarquements de la pêche artisanale en 2010 s'élevaient à 370 448 T, contre 401 842 T en 2009, pour des valeurs commerciales estimées respectivement à 106,139 milliards de FCFA et 129,476 milliards, soit une baisse de 18% (source CRODT). Cette situation est due au fait que depuis plus d'une décennie, l'état du niveau d'exploitation des principaux stocks démersaux a varié de la pleine exploitation à la surexploitation.

Cette crise est imputable à plusieurs facteurs, dont la dégradation de l'écosystème marin, la surexploitation des principales ressources à haute valeur commerciale (particulièrement les stocks démersaux – côtiers), le développement de surcapacités aussi bien dans la pêche industrielle et artisanale que dans le segment de la transformation, la recrudescence de navires pirates dans la zone économique exclusive (ZEE), les mauvaises pratiques de pêche et les rejets en mer. Les principales conséquences de cette situation sont : (1) la baisse drastique des biomasses des principales espèces-cibles ; (2) la diminution progressive des débarquements ; (3) le sous-approvisionnement des entreprises de pêche ; (4) l'exacerbation des conflits en mer entre pêcheurs pour l'accès à la ressource ; (5) l'insuffisance d'infrastructures de stockage et conditionnement ; (6) une faible organisation des producteurs aquacoles, et travaillant encore dans un cadre informel ; (7) la dégradation des habitats de la faune et diminution de l'effectif de certaines espèces; (8) la diminution progressive des débarquements entraînant le sous-approvisionnement des entreprises de pêche.

Ces problèmes pourraient constituer une menace sur la contribution durable du secteur à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Cette évolution défavorable est liée à des dysfonctionnements du système de gestion se traduisant par une insuffisance de régulation de l'accès aux ressources pour la pêche artisanale, l'absence d'un plan de gestion des capacités de pêche industrielle et artisanale et dans le segment de la transformation industrielle ainsi que la recrudescence de navires pirates dans la ZEE. Pour compenser la baisse des captures de la pêche, le Gouvernement mise sur l'aquaculture. Ce choix stratégique constitue *une formidable opportunité* que les acteurs pourraient mettre à profit pour développer le sous-secteur.

Conscient de cela, le Gouvernement sénégalais reconnaît que les performances du secteur en termes de croissance économique durable pourraient être largement améliorées, dans la pêche maritime en ajustant les capacités de pêche aux potentiels des différents stocks halieutiques et dans la pêche continentale et l'aquaculture, en encourageant leur développement.

C'est pourquoi, après avoir initié et conduit les concertations nationales sur la pêche et l'aquaculture, le département s'est inscrit dans un processus qui a abouti à l'élaboration et l'adoption en 2007 d'une lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'Aquaculture (LPS-PA) qui vise *les objectifs stratégiques suivants* :

- Gestion durable et restauration des ressources halieutiques et de leurs habitats ;
- Satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques ;

- Valorisation optimale des ressources halieutiques ;
- Amélioration de la qualification des professionnels du secteur ;
- Amélioration du système de financement des activités du secteur ;
- Renforcement de la coopération ;
- Augmentation de la production aquacole ;
- Renforcement du revenu des aquaculteurs ;
- Gestion durable de l'aquaculture.

## **2.3 Le développement rural**

Pour un réel développement de l'agriculture, en plus des problèmes spécifiques aux sous-secteurs de la production végétale, animale et de la pêche, il faut intégrer dans les programmes la dimension environnementale et la question de la maîtrise de l'eau. En effet, en l'absence d'une bonne politique de protection des ressources naturelles et de maîtrise de l'eau, il ne saurait y avoir de développement rural durable.

### **a / L'environnement**

Il s'agit ici de la protection de la faune (animaux, insectes, microorganismes, etc.), de la flore (ressources forestières et aquatiques) et des ressources en eaux souterraines et de surface, c'est-à-dire de la biodiversité par des techniques culturelles et une exploitation soucieuse de la préservation de l'environnement et de sa biodiversité. La dégradation de la biodiversité a des causes anthropogéniques et naturelles. Les principales menaces dues à l'activité humaine sont les feux de brousse, certaines pratiques culturelles notamment l'agriculture itinérante, l'utilisation de certains produits chimiques pour la fertilisation et le désherbage, la lutte contre les maladies ou prédateurs et le braconnage. Des études ont mis en évidence la relation entre la dégradation de l'environnement (surexploitation des ressources naturelles) et la pauvreté, l'accès inéquitable aux opportunités économiques. Ensuite viennent les changements climatiques, l'érosion des sols, la salinisation, qui sont d'ailleurs souvent la conséquence d'activités des hommes.

#### ***Les problèmes principaux sont les suivants:***

- l'érosion côtière ;
- la dégradation des terres ;
- la réduction des forêts et de la biomasse en général ;
- la pollution et l'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques ;
- la salinisation des terres cultivables ;
- l'insuffisance de connaissances et des moyens de gestion des ressources en eau ;
- la faible implication des acteurs et des usagers dans l'élaboration des politiques ;
- l'absence de stratégies opérationnelles de communication et d'éducation sur les ressources naturelles ;
- l'absence d'un cadre de concertation favorisant la gestion plurisectorielle et intégrée de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources financières pour le secteur de l'environnement.

#### **Les priorités de l'Etat sont les suivantes :**

- Edification de la Grande Muraille Verte en vue : i) de lutter contre l'avancée du désert, ii) de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles par la mise en valeur intégrée des zones dégradées du sahel, iii) de lutter contre la pauvreté ;

- Lutte contre les feux de brousse ;
- Mise en place d'un réseau d'aires marines protégées ;
- Programme de réhabilitation du Parc National de Niokolo Koba et développement des zones périphériques.

**Les défis à relever sont :**

- Gestion durable de l'environnement pour améliorer la productivité ;
- Inverser la tendance de dégradation des ressources naturelles ;
- Gestion durable des ressources halieutiques ;
- Satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques ;
- Qualification des acteurs ;
- Surveillance de pêche dans la ZEE ;
- Maîtrise de l'eau ;
- Mobilisation des acteurs et des ressources financières ;
- Renforcement institutionnel et intégration de l'aquaculture dans les politiques et les systèmes de gestion des risques de catastrophes ;
- Promotion des énergies alternatives pour lutter contre l'exploitation abusive des ressources naturelles ;
- Adaptation aux changements climatiques.

La lutte pour la protection des ressources naturelles et l'amélioration de la résilience des catégories vulnérables vivant en milieu rural doivent tenir compte des spécificités propres à chaque zone agro-écologique. En effet, ces actions doivent être basées sur une bonne connaissance du milieu humain, des techniques culturelles et des problèmes spécifiques à chaque zone agro-écologique.

Dans le rapport du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNASA-phase 2, 2006-2010), on distingue six grandes zones agro-géographiques : fleuve Sénégal, Niayes, Bassin arachidier, la zone sylvo-pastorale, Casamance et la zone du Centre-Est et Sud-Est. Chacune de ces zones offre à des degrés divers, **des opportunités et potentialités**, sur lesquelles devraient s'appuyer les programmes de protection et d'exploitation des ressources naturelles et d'amélioration de la résilience de l'environnement et des populations :

- Disponibilité de l'eau ;
- Valorisation optimale des ressources naturelles ;
- Renforcement de l'autonomisation des femmes à travers la transformation des produits naturels et halieutiques ;
- Exploitation optimale et durable du potentiel aquacole ;
- Mise en place d'un cadre de concertation favorisant la gestion pluri-sectorielle et intégrée de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Amélioration de la résilience des communautés vulnérables.

La localisation des ces zones est illustrée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 : Répartition des superficies des régions par zones agro-géographiques en km<sup>2</sup>**

	Régions											Total
	Dakar	Thiès	Kaolack	Diourbel	Fatick	Louga	St Louis	Matam	Tamba	Kolda	Ziguinchor	

<b>Vallée du fleuve</b>							6539	2683	638			<b>9861</b>
<b>Zone des Niayes</b>	535	798				1349	18					<b>2700</b>
<b>Bassin arachidier</b>	12	5872	15447	4858	7910	5453	25	220	7325			<b>47124</b>
<b>Zone sylvo-pastorale</b>			1	45		18452	12658	26049	46			<b>57251</b>
<b>Casamance</b>										21112	7352	<b>28464</b>
<b>Sénégal Oriental</b>								89	51534			<b>51623</b>
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>6670</b>	<b>15449</b>	<b>4903</b>	<b>7910</b>	<b>25254</b>	<b>19241</b>	<b>29041</b>	<b>59543</b>	<b>21112</b>	<b>7352</b>	<b>197023</b>

Les 6 zones agro-écologiques en question sont les suivantes :

*La zone de la vallée du fleuve Sénégal (9861 km<sup>2</sup>)* au nord, qui s'étend de Bakel à l'embouchure du fleuve, dispose d'un potentiel de terres irrigables de 240 000 ha. On y distingue plusieurs systèmes de production : (i) les cultures pluviales (Diéri) : mil, sorgho, niébé, béréf et arachide. (ii) les cultures de décrues : sorgho, patate douce, maïs, niébé ; (iii) les cultures irriguées : riz, tomate, maraîchage, sorgho, maïs, canne à sucre ; (iv) le système agro-pastoral pratiqué sur 25 000 ha.

*La zone des Niayes (2700km<sup>2</sup>)* qui correspond à la frange Atlantique nord s'étend sur une bande de 180 km de long sur 5 à 30 km de large, entre Saint Louis et Dakar. Elle est caractérisée par une succession de dunes et de dépressions, une nappe phréatique peu profonde et un climat maritime humide et doux qui font de cette zone le domaine de prédilection des cultures maraîchères. La végétation est actuellement fortement dégradée sous l'effet combiné de la sécheresse et de l'action de l'homme.

*La zone sylvo-pastorale (57251 km<sup>2</sup>)* est située au sud de la vallée du fleuve Sénégal, avec une partie Nord-Ouest (Ferlo sableux) et une partie Sud-est (Ferlo latéritique). La végétation dans le Ferlo sableux est de type pseudo-steppe arbustive fortement affectée par l'homme. Le Ferlo latéritique est caractérisé par une strate ligneuse relativement dense. Les sécheresses successives et les feux de brousse sont les principales causes de dégradation du couvert végétal de cette zone. Le système rural de production est essentiellement pastoral, avec une agriculture vivrière très limitée et la récolte de la gomme arabique et du foin ligneux.

*La zone du bassin arachidier (47124 km<sup>2</sup>)* couvre l'Ouest et le Centre du pays. Les eaux de surface sont rares, voire absentes et les principales nappes souterraines sont de qualité médiocre. Les sols sont légers, de type brun, brun rouge et ferrugineux. L'écosystème continue à se dégrader sous l'effet combiné des sécheresses, de l'érosion et de l'abandon de la jachère forestière, favorisant la salinisation des terres.

*La zone du Sénégal oriental (51623 km<sup>2</sup>)* est caractérisée par une végétation de type soudano-sahélienne et des sols peu profonds sur cuirasse latéritique. Le climat est de type soudanien sur les 2/3 Nord et soudano-guinéen dans le 1/3 sud. Cette zone bénéficie d'une bonne pluviométrie, recèle également un bon réseau hydrographique renforcé par la présence de nombreuses mares naturelles et aménagées. Les eaux souterraines sont de bonne qualité. Elle est la principale région d'exploitation forestière, fournissant la majeure partie du combustible ligneux consommé par les centres urbains. Elle est marquée par une dégradation accélérée sous l'effet des défrichements, des feux de brousse et des pratiques pastorales destructrices.

*La Casamance (28464 km<sup>2</sup>)* bénéficie d'une bonne pluviométrie et recèle des cours d'eau permanents et plusieurs rivières temporaires. Les eaux souterraines y sont de très bonne qualité et sont insuffisamment exploitées. La végétation y est plus dense.

## **b/ Secteur Hydraulique**

Les ressources en eau du Sénégal sont estimées à 35 milliards dont 4 milliards de mètres cubes constitués d'eau souterraine, dont seulement 5,5% sont valorisés. Les superficies aménagées (inférieures à 130 000 ha) sont faibles au regard du potentiel irrigable estimé à 460 000 ha (PAQ-composante maîtrise de l'eau septembre 2012).

Compte tenu de la forte dépendance des activités agricoles à une pluviométrie irrégulière et de plus en plus déficitaire, l'enjeu de la maîtrise de l'eau est fondamental pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait de la maîtrise de l'eau une priorité avec les axes suivants :

- Amélioration des connaissances et des moyens de gestion des ressources en eau ;
- Mise en place d'un environnement favorable à l'application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- Amélioration de la communication, de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation sur l'eau.

A ce titre, lors de la formulation du PAQ, un plan d'action quinquennal pour la valorisation des ressources en eau a été proposé. Son coût est évalué à 589,28 milliards dont 458,935 milliards pour la valorisation des eaux de surface et 130,345 milliards pour la valorisation des eaux souterraines.

Les 5 axes d'intervention pour la maîtrise des eaux de surface à usage agricole sont les suivants :

- la réalisation d'aménagements structurants ;
- la réalisation d'aménagements secondaires le long des axes hydrauliques ;
- la réhabilitation et l'extension des périmètres hydro-agricoles existants ;
- l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués ;
- l'amélioration des systèmes de cultures pluviales.

Pour les eaux souterraines, les 2 axes stratégiques d'intervention sont :

- Mobilisation et valorisation des ressources en eaux souterraines avec trois sous thèmes essentiels à savoir la réalisation de forages à vocation agro-pastorale et aquacole, la valorisation des excédents de débit des forages ruraux pour l'agriculture et la consolidation de l'agriculture familiale par l'exploitation des nappes de surface ;
- Mise en place d'un programme de Recherche-Développement et formation.

## 2.4 Les capacités des acteurs locaux

L'agriculture est dominée par les exploitations familiales, qui malgré leur apport de plus de 70% en terme de production sont très peu outillées pour faire face aux problèmes identifiés. Le développement rural pose aujourd'hui des problèmes davantage structurels que conjoncturels. Cela nécessite qu'au-delà des mesures d'urgence, des solutions d'envergure soient prises. Ces solutions à long terme, nécessaires pour installer durablement le secteur dans la voie du développement, sont souvent hors de portée des populations et des services techniques traditionnels des ministères sectoriels.

Certaines stratégies, faute de pouvoir éradiquer définitivement certains fléaux, ne peuvent au mieux que ralentir leur avancée. C'est ainsi que le principe d'une agriculture durable guide désormais les interventions des services de l'Etat, des partenaires techniques et financiers qui financent des projets de coopération technique ou financière. Les institutions locales les plus représentatives en milieu rural sont les services régionaux et départementaux des ministères sectoriels, les projets et programmes financés par les PTF (PAPIL, PROMER, etc.), les sociétés régionales de développement rural (SAED au nord, la SODEFITEX à l'est et au centre, la SODAGRI au sud-est), les agences (ANIDA, l'ANCAR, ANRSA, etc.) et les ONG.

Dans le secteur de l'agriculture sont introduites des méthodes alternatives de préservation des ressources naturelles, par exemple :

- des techniques de compostage pour restaurer la fertilité du sol et apporter aux plantes leurs besoins en divers éléments minéraux ;
- les cordons pierreux pour lutter contre les érosions éoliennes ;
- des techniques de labour qui tiennent compte de l'orientation des courbes de niveau dans les bassins versants pour diminuer l'érosion éolienne ;
- des façons culturales qui diminuent l'évaporation de l'eau du sol, ce qui assure sa conservation dans le sol et la met à la portée des racines ;
- la plantation d'essences forestières qui accélèrent la restauration de la fertilité du sol ;
- des méthodes de lutte contre la salinisation par la régénération de la mangrove par exemple ;
- la lutte contre les feux de brousse par des programmes de sensibilisation ;
- des techniques culturales permettant la réduction de la consommation d'engrais chimiques et pesticides ;
- l'agriculture biologique ;
- l'intégration de l'agriculture à l'élevage, ce qui permet d'une part, de disposer d'engrais organique améliorateur de la résilience des sols et de l'environnement et d'autre part de fournir au bétail les résidus de l'agriculture ;
- les nouvelles techniques d'irrigation pour économiser l'eau ;
- l'amélioration des techniques d'irrigation et de drainage pour éviter la pollution des eaux souterraines et de surface ;
- la petite irrigation ou micro irrigation en zone rurale et le micro jardinage en zone urbaine ou périurbaine ;
- les techniques d'ensilage ;
- l'amélioration génétique du cheptel et de la volaille ;
- la création d'activités génératrices de revenus autour des forages et points d'eau ;
- l'introduction de l'aquaculture par l'empoissonnement des bassins de rétention, son association avec la riziculture (rizi-pisciculture), etc.

### **III GROUPES SOCIAUX VULNERABLES ET RESILIENCE**

En raison des contreperformances de l'agriculture et des politiques qui ont privilégié les populations urbaines dans l'allocation des ressources, l'insécurité sociale, la malnutrition et la pauvreté frappent de plein fouet les campagnes, plus que les centres urbains. L'exode rural qui concerne surtout les jeunes hommes a entraîné le vieillissement de la population rurale et la féminisation de la pauvreté. Pour améliorer la productivité et la compétitivité et relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, les programmes de développement doivent avoir une approche spécifique pour prendre en charge les préoccupations des femmes et des jeunes. Ces deux catégories constituent désormais les groupes vulnérables. Compte tenu de leur apport à l'agriculture, l'amélioration de leur résilience face aux crises et catastrophes naturelles auxquelles ils sont les plus exposés doit être un axe stratégique dans les programmes de développement rural.

#### **3.1. Les femmes**

Les femmes sont présentes dans tous les sous-secteurs. Cependant, compte-tenu de leur faible niveau de formation, de leur implication dans les travaux ménagers, d'éducation et de garde des enfants, elles ont tendance à privilégier certains segments plus que d'autres.

- Dans la production végétale, elles sont surtout présentes dans la transformation et la commercialisation, sauf dans les régions sud du pays. Elles s'occupent aussi de l'entretien des pépinières et du repiquage du riz. Elles sont également présentes dans les parcelles attenant aux concessions, appelées champs de case.
- Dans l'élevage, d'après le Recensement National de l'Agriculture (RNE 1999), le cheptel dit « attaché à l'exploitation » composé essentiellement de petits ruminants, est aussi un domaine de prédilection des femmes, qui en font un moyen d'épargne. La commercialisation du lait est aussi dévolue aux femmes. On les retrouve aussi en aval de la filière, au niveau de la transformation et du conditionnement.
- La corvée de l'eau, du bois de chauffe et de la cueillette est souvent dévolue aux femmes. La raréfaction de certaines ressources naturelles est donc davantage ressentie par les femmes.

La fourniture de matériel de transformation et de conditionnement des produits agricoles (moulins à mil, décortiqueuses de riz, unités de conditionnement des céréales, claies de séchages du poisson, bois de village, forage, etc.) libèrent les femmes de certains travaux ménagers et augmentent leur temps de travail qui sera consacré à l'agriculture. Etre formées devrait aussi leur permettre de sortir du secteur informel dans lequel elles sont confinées.

#### **3.2. Les jeunes**

On estime à 200 000 le nombre de jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail. L'Etat, à travers le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, veut faire de cette main d'oeuvre jeune un atout pour l'agriculture. Un Programme « fermes agricoles de jeunes – FAJ » développé par le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), s'inscrit dans une perspective nationale de modernisation et diversification de l'agriculture. Le FAJ cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté chez les jeunes par leur insertion dans l'agriculture à travers des fermes modernes.

De manière spécifique il s'agira de :

- créer des entreprises agricoles pour les jeunes ;

- améliorer la productivité de l'agriculture par l'amélioration des capacités des jeunes ;
- lutter contre l'exode rural à travers la création d'emplois permanents et décents en faveur des jeunes ruraux.

Un autre domaine à forte majorité de jeunes est la pêche artisanale. En 2008, d'après une enquête de l'ANSD, plus de 34% des chefs d'unité de pêche ont entre 20 et 34 ans et 29 % ont entre 35 et 44 ans. Au total, 63% des chefs d'unités de pêche ont moins de 44 ans. La dégradation des fonds marins et la pêche industrielle par les bateaux étrangers qui font subir une concurrence déloyale à la pêche maritime affectent en premier les jeunes.

### **3.3 Résilience**

Le Sénégal est devenu très vulnérable face aux risques et catastrophes naturelles (péril acridien, parasitisme, intrusion marine, etc.). Certaines pratiques culturelles (feux de brousse comme mode de défrichage, utilisation abusive des produits chimiques comme engrais et pesticides), dégradent l'environnement. Le Sénégal a pris des engagements dans le cadre d'action de Yogo et à ce titre doit impérativement s'atteler à une meilleure appropriation de la résilience par les populations au niveau local.

Le système de protection sociale existant semble délaissier plus de 80 % des masses rurales. Le système d'assurance est envisagé mais il n'est pas encore fonctionnel. Les populations rurales se trouvent ainsi incapables de réagir face aux catastrophes naturelles auxquelles elles sont exposées. Tel est l'état dans lequel se trouve le niveau de résilience en milieu rural. La Stratégie nationale d'Extension de la Couverture des Risques et Maladie, qui repose sur le développement des mutuelles, est un début de solution pour améliorer la résilience.

Cependant les populations rurales, en particulier les femmes et les jeunes qui sont les plus exposés, ne bénéficient d'aucune formation pour améliorer leur résilience. Le seul recours pour les jeunes est l'exode rural. Les femmes contraintes de rester sur place sont davantage confrontées à la pauvreté. C'est d'ailleurs ce qui explique la féminisation de la pauvreté.

Les premiers à supporter les conséquences de la dégradation de l'habitat naturel des ressources halieutiques et sa raréfaction sont : les femmes qui assurent toutes les activités en aval de la pêche et d'où elles tirent l'essentiel de leurs revenus, et les jeunes qui constituent l'immense majorité de ceux qui vont en mer. En l'absence de mesures d'envergure leur permettant de réagir efficacement à la détérioration de leur unique source de revenu, ces jeunes vont grossir la masse des chômeurs dans les villes ou tenter l'exode vers l'Europe dans des embarcations de fortune au péril de leur vie.

Les femmes sont de plus en plus les cibles privilégiées de nombreux programmes de développement. Les initiateurs de ces programmes, conscients que ce sont les femmes qui demeurent en milieu rural, investissent sur elles pour améliorer leur résilience, gage d'un développement durable. Ces programmes sont souvent centrés sur le renforcement des capacités des femmes dans les segments qu'elles occupent dans les filières. La maîtrise des techniques de conditionnement des produits agricoles (céréales, lait, poisson, fruits de mer) et de transformation, la restauration de la mangrove et des bois de village, etc. contribuent entre autres initiatives à l'amélioration de la résilience de cette catégorie sociale.

Les jeunes sont encouragés à rester avec le soutien d'activités créatrices de revenus. Cependant, il a été constaté que les jeunes ayant reçu un certain niveau d'instruction se

détournent souvent des activités agricoles, préférant aller vers la ville où les emplois seraient mieux rémunérés. La maîtrise de l'eau réduit la précarité de l'agriculture face aux catastrophes naturelles qui poussent les jeunes à désertier les campagnes. Associée à l'intensification et l'augmentation de la productivité et de la compétitivité, elle rendrait l'agriculture plus attractive.

#### **IV REVUE DES POLITIQUES**

Depuis 2000, les principaux documents de politique économique et sociale et les stratégies pour le développement rural sont déclinés dans la LOASP, le PNIA, les DSRP (I et II), la SCA, le DPES et plus récemment la SNDES. Le CPP se réfère à l'ensemble de ces documents et plus particulièrement à la SNDES auquel il est adossé, avec un alignement des objectifs et résultats respectifs. Les documents sont résumés ci-après :

##### **4.1 La LOASP et le PNIA**

###### **▪ La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale**

Elaborée et adoptée en juin 2004, elle décline la vision de l'agriculture sur les 20 prochaines années. Elle s'articule autour de 7 thématiques :

- Reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture;
- Filières, Marchés et Interprofessions ;
- Renforcement des capacités et mesures d'accompagnement;
- Financement du développement rural ;
- Réforme foncière ;
- PNDA, PNDE ; Institutionnalisation de la concertation.

###### **▪ Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)**

Il a été élaboré pour servir de cadre d'intervention aux bailleurs et à l'Etat dans le secteur de l'Agriculture. Son Plan d'Investissement (PI) couvre la période 2011-2015. Il entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEDEAO et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) et s'appuie sur 8 composantes:

- La maîtrise de l'eau ;
- La préservation et la gestion durable des autres ressources naturelles ;
- L'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité ;
- Le développement de la transformation des produits agricoles ;
- L'accès aux marchés des produits agricoles ;
- Le renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies ;
- Le renforcement des capacités des acteurs,
- La coordination et le pilotage sectoriels.

##### **4.2 Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté**

Le Sénégal a élaboré son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), qui a été adopté en 2001 par le Gouvernement et approuvé par les institutions de Bretton Woods en décembre 2002. Après son éligibilité au PPTTE en 2000, le Sénégal s'était engagé devant ces mêmes institutions à définir sa stratégie de réduction de la pauvreté.

En tant que cadre de référence du Gouvernement en matière de formulation de politique économique pour la croissance et la lutte contre la pauvreté, le DSRP sert de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement. Il existe 2 versions du DSRP.

La particularité de ces documents est que conformément aux engagements du Sénégal pour son éligibilité à l'initiative PPTE, les politiques de développement devaient avoir pour objectif la réduction des inégalités sociales par une meilleure répartition de la croissance. Le caractère participatif de la formulation des DSRP était une exigence de la Banque Mondiale, de même que son caractère social, afin de lutter contre les injustices et les inégalités décrites ci-dessus et éradiquer leurs causes. Les projets de développement pour une meilleure intégration des femmes dans les secteurs économiques, la création d'un environnement favorable à l'insertion des jeunes, surtout en milieu rural pour diminuer l'exode rural en font aussi partie.

#### ▪ **Le DSRP 1**

Le DSRP (2003-2005) a permis de consolider les performances économiques des programmes structurels. L'objectif de la stratégie était de créer les conditions d'une croissance structurelle durable, permettant de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, dont celui de réduire de moitié la pauvreté en 2015<sup>20</sup>.

#### ▪ **Le DSRP 2**

En plus des objectifs sociaux de réduction de la pauvreté, le DSRP 2 (2006-2010) vise une augmentation du taux de croissance, pour augmenter les chances d'atteindre les OMD. A ce titre, il associe la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) à la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

Avec la persistance de la pauvreté en milieu rural et de l'exode rural, force est de reconnaître que les résultats attendus n'ont pas été au rendez-vous. Le faible niveau de productivité de l'agriculture n'a pas permis une amélioration des revenus des producteurs, et à plus forte raison une accumulation de capital. Il fallait identifier des pôles de croissance, dont l'agriculture, l'agro-industrie et la pêche, et les appuyer pour booster la croissance. Ce sera l'objet de la Stratégie de Croissance Accélérée.

#### ▪ **La SCA**

La SCA vise un taux de croissance économique moyen annuel de 7 à 8%, jugé nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Les résultats attendus sont l'accélération de la croissance économique, une distribution équitable des fruits de cette croissance et la diversification de ses sources pour la sécuriser et la pérenniser. La SCA a identifié 5 secteurs à haut potentiel de croissance: agriculture et agro-industrie, produits de la mer, tourisme-industries culturelles-artisanat d'art, textile et confection et enfin les TIC-télé-services.

---

<sup>20</sup> En 2004, la population pauvre au Sénégal était estimée à 6 millions d'habitants. Même en réduisant de moitié ce nombre, il restera encore 3 millions de pauvres au Sénégal.

Une des lacunes de la SCA est de prendre en considération la pauvreté monétaire, et pas suffisamment la pauvreté non monétaire. Il s'agit des conditions de vie difficiles des populations rurales avec un faible accès à l'eau potable (moins de 70% en milieu rural contre 99% en milieu urbain) et à un réseau d'assainissement (34% en milieu rural contre 63% en milieu urbain) et l'absence de protection sociale, comme mentionné précédemment. C'est la raison pour laquelle la DPES et la SNDES font de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le développement durable un axe stratégique.

#### 4.3 DPES et SNDES

##### ▪ **Le Document de Politique Economique et Sociale (DPES)**

Le DPES est élaboré pour la période 2011-2015. Il repose sur un diagnostic de la situation économique et sociale pour proposer une stratégie articulée autour de 3 axes : (i) la création d'opportunités économiques et de création de richesse ; (ii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et le développement durable ; (iii) le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains. Le but ultime ou vision est « l'avènement d'une économie sénégalaise émergente garantissant un développement durable et dont les retombées positives sont équitablement réparties ».

##### ▪ **La Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES)**

*La méthodologie* repose sur :

- La capitalisation des résultats des documents de politique économique et sociale, notamment les DSRP (I et II) et le DPES. Ensuite, par une démarche participative, le document met à profit les contributions des sectoriels, des acteurs au niveau national et local et les contributions des initiatives citoyennes (programmes de campagne des candidats aux élections présidentielles).
- Cela a permis de proposer :
  - (i) une matrice des actions et mesures ;
  - (ii) un plan d'action global ;
  - (iii) un plan d'action prioritaire ;
  - (iv) des indicateurs.

*L'évolution du taux de croissance* montre que celle-ci connaît des écarts de grandes amplitudes d'une année à l'autre, passant de 0,7% en 2002 (son niveau le plus bas) à 6,7% en 2003 (son niveau le plus élevé). Cependant, sur la période étudiée (2000-2011), la tendance générale est à la baisse, avec 2 grandes phases qui se distinguent :

- La période 2002-2005, avec des taux de croissance relativement élevés, entre 5,6% et 6,7%, donc proches du taux souhaité de 7% pour atteindre les OMD en 2015 ;
- La période 2007-2011, pendant laquelle les taux sont compris entre 2,6% et 4%.

Si la croissance se maintient sur le rythme de la période 2007-2011, *le Sénégal hypothèque toutes ses chances d'atteindre les OMD*. Il risque même de s'en éloigner de plus en plus.

Cette situation s'est traduite par une aggravation de la pauvreté surtout en milieu rural, ainsi que par une amélioration trop timide de la situation socioéconomique, comme en attestent les indicateurs sociaux retenus par la SNDES. Par exemple, le taux d'achèvement du cycle

primaire demeure très limité, les taux de mortalité infantile et maternelle sont encore élevés et le niveau de protection sociale reste très faible.

**Les contraintes** pour expliquer ces contreperformances sont : (i) la faible productivité et compétitivité de l'économie ; (ii) le capital humain peu développé ; (iii) des conditions d'accès au financement difficiles.

Pour installer l'économie nationale sur la rampe de l'émergence, **les défis** sont entre autres :

- La bonne gouvernance ;
- La préservation et la restauration des ressources naturelles ;
- L'adaptation aux changements climatiques ;
- L'amélioration du climat des affaires et le renforcement du secteur privé ;
- L'emploi des jeunes.

Pour la réalisation de la vision « Emergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle », **la Stratégie s'articule autour de 3 axes** :

- La croissance, la productivité et la création de richesse ;
- Le capital humain, la protection sociale et le développement durable ;
- La gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

En faisant de la faible productivité de l'économie nationale la première contrainte au développement durable, la SNDES est parfaitement en phase avec le CPP. En effet, les ministères sectoriels du développement rural (production végétale, élevage, pêche/aquaculture, environnement et protection des ressources naturelles et hydraulique rurale) font de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité une priorité. L'axe 1 de la SNDES, à savoir «La croissance, la productivité et la création de richesse » est donc conforme au mandat de la FAO et aux priorités nationales des sectoriels.

Les priorités nationales du sous-secteur de l'environnement se retrouvent dans un des défis de la SNDES, intitulé « la préservation et la restauration des ressources naturelles ». Il en est de même de l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables et de leur environnement face aux changements climatiques, calamités naturelles et activités de l'homme. L'amélioration de la résilience devenue une préoccupation du Gouvernement est en phase avec le mandat de la FAO.

L'objectif de la SNDES est l'augmentation du taux de croissance et sa répartition équitable, avec comme finalité, la réduction de la pauvreté et de la faim, domaine où la FAO a des avantages comparatifs. La SNDES crée les conditions favorables à la réussite du CPP, qui, à son tour, contribue à l'atteinte des objectifs de la SNDES. L'axe 1 de la SNDES précise dans le détail les actions prévues dans chaque sous-secteur à travers ses objectifs stratégiques.

➤ L'agriculture.

L'irrigation, l'intensification, la recherche et la vulgarisation seront promues pour palier à la baisse des rendements. Il s'agira d'augmenter la production et la productivité par la modernisation des exploitations agricoles et la promotion de pôles d'émergence et de domaines agricoles partagés. Un appui sera assuré aux produits agricoles et maraîchers pour leur mise en marché, l'accès au crédit, la construction d'infrastructures de soutien et la gestion durable des terres.

➤ L'élevage

Les 2 objectifs stratégiques sont (i) améliorer la production, la productivité et la compétitivité, (ii) améliorer le pilotage du secteur.

➤ La pêche et l'aquaculture

Les Objectifs Stratégiques sont : (i) la gestion durable des ressources halieutiques, (ii) améliorer la production et la productivité des produits de la pêche et de l'aquaculture, (iii) valoriser la production halieutique et aquacole.

➤ L'hydraulique rurale

Les Objectifs Stratégiques sont : (i) la valorisation des eaux de surface et souterraines par leur protection contre la salinisation et la pollution des rejets industriels, des eaux de drainage, etc., (ii) le transfert des excédents d'eau vers les zones sèches, (iii) la maîtrise de l'eau, (iv) la valorisation et le recyclage à des fins agricoles.

➤ La sécurité alimentaire

Les Objectifs Stratégiques sont (i) éradiquer l'extrême pauvreté et la faim par la promotion de l'autosuffisance en riz et la diversification dans l'agriculture, (ii) améliorer l'accessibilité physique et économique aux aliments sains.

#### **4.4 Le Plan Sénégal Emergent (PSE)**

Le PSE est la dernière stratégie en date qui capitalise les résultats des documents de politique économique précédents. Après la mise en œuvre de deux générations de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de 2003 à 2010, le Sénégal a opté pour une Stratégie Nationale de Développement Economique et Social pour la période 2013-2017 (SNDES). Toutes les catégories sociales, du niveau local au niveau central, ont été consultées pour faire un diagnostic exhaustif de l'économie sénégalaise et particulièrement du secteur primaire. A partir de ce diagnostic, la SNDES est élaborée et adoptée en novembre 2012 par le gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement. Elle constitue le cadre consensuel de coordination des interventions publiques. La version accélérée de cette stratégie nationale repose sur la vision pour l'émergence sur un horizon de 20 ans qui est déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce plan vise l'émergence économique du Sénégal à l'horizon 2035 et repose sur trois principaux axes : i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance, ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable, iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

Le PSE ambitionne, à travers l'axe 1, de transformer structurellement l'économie en vue de réaliser dans la durée des taux de croissance soutenus (au moins 7% en 2018), de créer des emplois qualifiés et non qualifiés (100 000 à 150 000 chaque année) et de générer des revenus et des devises grâce à la promotion de secteurs moteurs d'exportation. La mise en œuvre de l'axe 1 permettra de booster la croissance de certains secteurs notamment l'agriculture, l'élevage, les produits de la mer et l'agroalimentaire grâce au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à la structuration des filières. Le développement de l'agriculture familiale et de l'agriculture commerciale seront appuyés à travers la création de corridors céréaliers, la mise en place de fermes agricoles intégrées, l'organisation de petits producteurs

agricoles autour de gros opérateurs modernes et industriels, la promotion des PME/PMI et la mise en place au niveau local de microprojets (150 à 200).

La croissance générée par la mise en œuvre de l'axe 1 du PSE aura des retombées qui permettront d'une part d'élargir l'accès aux services sociaux de base, et d'autre part d'assurer la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables. Ainsi la qualité de vie sera améliorée, ce qui permettra de disposer d'un capital humain de qualité et de meilleures conditions pour un développement durable. En particulier, avec la mise en œuvre de l'axe 2, le gouvernement du Sénégal vise la réalisation de l'éducation de qualité pour tous, la santé de l'enfant et de la mère, la mise en place d'un cadre de protection sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place le programme de bourse de sécurité familiale qui consiste à allouer à des familles vivant dans une situation d'extrême pauvreté des allocations trimestrielles de 25 000 FCFA. Le gouvernement a également adopté une stratégie nationale de protection de la petite enfance pour prendre en charge la santé des enfants des ménages vulnérables. Le gouvernement du Sénégal a pris l'option de mettre en place une Couverture Maladie Universelle de base en vue d'étendre la protection sociale aux groupes vulnérables.

L'axe 3 du PSE place la paix, la démocratie et la sécurité, la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'efficacité économique et financière, la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, la lutte contre la corruption et la non-transparence, l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation au rang des principes devant accompagner le processus de développement.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du PSE, couvrant la période 2014-2018, constitue le document de référence des interventions à moyen terme de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, du partenariat public-privé et de la participation citoyenne. Le PAP opérationnalise le PSE à travers la mise en œuvre de projets et programmes de développement choisis en fonction de leur impact sur la croissance et le développement humain durable. Les projets et programmes inscrits dans le PAP montrent la prédominance des six secteurs suivants : i) les infrastructures et services de transports, ii) l'énergie, iii) l'agriculture, iv) l'eau potable et l'assainissement, v) l'éducation et la formation, vi) la santé. A ces six secteurs, suivent dans l'ordre les cinq secteurs suivants : le tourisme, la protection sociale, les risques et catastrophes, l'environnement, la pêche et l'aquaculture.

Le Plan Sénégal Emergent prend en compte les nouvelles priorités du secteur agricole définies dans le **Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)**. La vision qui sous-tend le PRACAS consiste à construire une agriculture compétitive, inclusive et durable, capable à la fois de nourrir au mieux et durablement les populations sénégalaises, de tirer profit des avantages du commerce international, d'augmenter les revenus des ruraux et de créer des emplois agricoles et non agricoles. Le programme met l'accent sur les investissements agricoles dans des produits stratégiques pour le Sénégal que sont le riz, l'arachide, l'oignon et les fruits et légumes de contre saison. En accélérant la cadence pour ces produits, le Sénégal cherche à atteindre en 2017 les objectifs suivants : i) riz : atteindre l'autosuffisance avec une production de 1 600 000 tonnes de paddy ; ii) arachide : atteindre une production de 1 000 000 tonnes avec des rendements moyens de 1,3-1,4 T/ha ; iii) oignon : atteindre l'autosuffisance en 2016 avec une production de 350 000 tonnes. Iv) fruits et légumes de contre saison : atteindre une croissance de 10% par an, avec un volume des exportations vers l'Europe de 157 500 tonnes.

**La « Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition » (NASAN)** traduit l'engagement mondial en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et vise essentiellement à mobiliser des investissements privés, nationaux et étrangers, pour soutenir le développement du secteur agricole. L'adhésion récente du Sénégal à cette alliance (juin 2013) s'est concrétisée par l'élaboration d'un Cadre de coopération pour l'appui à la NASAN en septembre 2013. Ce cadre formalise les engagements du gouvernement du Sénégal, ceux des partenaires techniques et financiers, ainsi que les intentions d'investissement du secteur privé. Les engagements du gouvernement portent sur des réformes visant à : i) inciter le secteur privé à investir dans l'agriculture, ii) augmenter la part des crédits bancaires alloués à l'agriculture, iii) réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur trois ans, iv) intégrer des composantes pour renforcer la nutrition des populations dans les programmes existants tels que la santé, l'éducation et la promotion des femmes, v) promouvoir l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole et rural et faire respecter la dimension environnementale. L'adhésion du Sénégal à la NASAN permettra de mobiliser d'importants financements des secteurs public et privé au profit de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

## **V. SYSTEME DE GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES NATIONALES**

### **5.1 Les institutions publiques**

Il s'agit des **institutions avec leurs services rattachés** dont les missions régaliennes relèvent du mandat de la FAO.

- La Présidence : (i) le Commissariat à la sécurité alimentaire ; (ii) la Commission d'évaluation et de suivi des politiques et programmes publics.
- La Primature : (i) la Cellule de coordination et de suivi des projets et programmes ; (ii) la Cellule de lutte contre la malnutrition ; (iii) le Conseil national à la sécurité alimentaire.
- Le Secrétariat général du Gouvernement : le Comité d'orientation et de suivi de la SCA.
- Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale : la Cellule d'Appui et de Suivi du Plan National de Développement sanitaire, la Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables, la Direction de la protection civile (en charge de la résilience).
- Le Ministère de l'Economie et des Finances : (i) l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique ; (ii) le Centre d'Etudes de Politique pour le Développement ; (iii) la Direction des Stratégies de Développement ; (iv) la Direction de la Planification nationale et de la Planification régionale.
- Le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin : (i) Direction des Organisations féminines et de l'Entreprenariat féminin ; (ii) Direction de la micro finance, (iii) Direction des Etudes et de l'Evaluation des projets ; (iv) Direction de l'Equité et l'Egalité du Genre.
- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural : (i) le Bureau de la Formation professionnelle agricole ; (ii) le Bureau des relations avec les Organisations paysannes ; (iii) les Directions dont celles en charge de l'agriculture, de la protection des végétaux, de l'horticulture, de l'analyse de la prévision et des statistiques

agricoles, du financement et du partenariat avec les OP ; (iv) les Centres de formations et de perfectionnement et l'Agence Nationale d'insertion et de Développement agricole.

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales : (i) le Comité national de pilotage du programme national de développement local ; (ii) la Cellule de Planification et d'Evaluation technique des Programmes et projets.
- Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel : (i) la Cellule de planification et d'évaluation des projets et programmes.
- Le Ministère de l'Elevage et des Productions animales : (i) les services rattachés en charge des études et de la planification, de la prévention et de la lutte contre le vol de bétail, de la formation professionnelle en élevage, du fonds d'appui à la stabulation ; (ii) les Directions chargées de l'élevage et de la production animale, des services vétérinaires ; (iii) les services en charge du perfectionnement des éleveurs et d'amélioration génétique de Dahra.
- Le Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes : (i) les directions chargées des industries de transformation, de la gestion et de l'exploitation des fonds marins, de la pêche continentale ; (ii) les écoles et centres de formation, perfectionnement, expérimentation et vulgarisation de la pêche.
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : (i) les directions en charge de la planification et de la veille environnementale, des Aires marines communautaires protégées ; (ii) le centre de suivi écologique, (iii) l'Agence Nationale de l'Aquaculture, (iv) l'Agence Nationale des éco-villages.
- Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement : les directions chargées de l'hydraulique, de la gestion et de la planification des ressources en eau.
- Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques : l'Unité de Coordination et de Suivi des Projets et programmes (UCSP).

Au niveau des régions, les Directions régionales du Développement rural (DRDR) pour le MA, les Inspections régionales des services vétérinaires (IRSV) pour le MEPA, les Inspections régionales des Eaux et Forêts (IREF) pour le MEDD et les Inspecteurs régionaux des pêches (IRP) pour le MPAM assurent la coordination des actions de développement pour leur département. La coordination de l'ensemble de ces actions, sous la tutelle des Gouverneurs revient en principe aux DRDR.

Au niveau des départements sont présents les Services départementaux de Développement rural, les Inspections Départementales des services de l'élevage et les Directions d'Appui au Développement local (DADL). Au niveau des arrondissements, les Cellules d'Appui au Développement Local (CADL) rattachées au Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales, chargés chacun dans leur secteur d'appuyer au bas de l'échelle les Communautés rurales et les Comités d'acteurs locaux, dans la mise en œuvre de leurs opérations de développement.

Les services d'appui/conseil appuyés par le PSAOP sont assurés en partie par l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR) qui a également pour mandat de promouvoir l'émergence de prestataires publics et privés de conseil agricole et rural. L'ensemble constitue un réseau national d'appui-conseil qui prend en compte l'ensemble des besoins d'appui des

producteurs et implique les bénéficiaires dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du conseil agricole et rural.

Dans le domaine de la recherche, l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) jouent un rôle primordial dans la recherche-développement agricole et la génération de technologies adaptées.

## **5.2. Les organisations socioprofessionnelles**

Au niveau de la base avec les organisations villageoises, les GIE jusqu'au niveau national, avec les interprofessions, les fédérations et les organisations faïtières, les organisations socioprofessionnelles forment un réseau assez dense à travers le territoire national. Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), le plus en vue, a formé avec les présidents de Communautés rurales, l'ASPRODEB, chargé de l'exécution du PSAOP. Parmi les autres organisations socioprofessionnelles, on peut citer le syndicat national des agriculteurs « Japandoo », l'Union Nationale des Paysans, Pasteurs et Pêcheurs, la Confédération des Forces paysannes. Toutes ces organisations socioprofessionnelles ont pour vocation la défense des intérêts de leurs membres en activité pour l'essentiel dans les exploitations familiales.

Les ministères sont représentés au niveau local par des services départementaux et régionaux. Sont aussi présents sur le terrain les agences comme l'ANCAR, dans l'appui-conseil ainsi que les services comme l'ISRA et l'ITA dans la recherche.

## **5.3 Les institutions financières**

La première institution de financement en milieu rural est la CNCAS. Cette banque dispose de fonds de sécurisation mis en place par l'Etat constitués de fonds de garanties, de calamités et de bonification, qui augmentent ses capacités d'intervention. Tout récemment, le milieu rural a vu l'apparition de nouvelles banques comme la Banque rurale.

Le système financier décentralisé (SFD) compte près de 600 Institutions de Micro-Finance. Les majors qui dominent le secteur sont le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Union pour la Mobilisation de l'Épargne et du Crédit (UM-PAMECAS), l'Union nationale des Commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS-DEF) et l'Alliance de Crédit pour l'Épargne pour le Crédit à la Production (ACEP).

## **5.4. Les Organisations Non Gouvernementales**

Les ONG qui se comptent par centaines sont regroupées au sein du Conseil des ONG d'Appui au Développement, appelé CONGAD. Beaucoup gagneraient à renforcer leurs capacités, particulièrement en terme de gouvernance (transparence et suivi de l'impact des interventions), mais aussi en termes de capacités d'intervention. On note toutefois l'existence de plusieurs ONG sénégalaises, d'envergure internationale et nationale, mieux structurées et davantage professionnalisées.

## **5.5. Le secteur privé**

Les exploitations agricoles familiales sont par essence des entreprises privées, si on considère le mode de gestion et de financement de leurs activités. Les exploitations agricoles familiales

sont estimées à environ 516 000, soit près de 92% du total des exploitations rurales (DAPS/MAER). Elles assurent près de 60% de la demande nationale en nourriture. La main d'œuvre des exploitations agricoles familiales est essentiellement (à 97%), constituée des membres de la famille avec 57% d'hommes et 43% de femmes (source : FONGS/CNCR).

En plus des exploitations agricoles, commence à se développer une agro-industrie privée, dont l'investissement ne représente actuellement que 3% du financement du secteur. Ce genre d'entreprises privées est fortement encouragé par l'Etat qui a pris des mesures pour la création d'un cadre suffisamment attractif pour l'investissement privé dans la modernisation de l'agriculture traditionnelle. C'est également dans ce cadre que l'Etat, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a investi dans les infrastructures routières et de conditionnement. L'attractivité du Sénégal est confortée grâce à la stabilité politique, la position géographique, la taille du marché et la qualité des infrastructures.

C'est dans ce cadre que l'ANIDA, une agence du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural, a piloté la création de 9 Domaines agricoles concertés (DAC). Les DAC sont des fermes mixtes intégrées.

En 2011, les investissements privés dans l'agriculture s'élèvent à 40,8 milliards de FCFA. En 2012, les promesses d'investissement dans le secteur primaire sont estimées à 133,9 milliards de FCFA (Tableau de bord des investissements agréés en 2012, « L'attractivité du Sénégal en 2012 » APIX, Mai 2013).

Les sociétés privées présentes dans le secteur et agréées par l'APIX en 2012 sont par domaines d'activité les suivantes :

- La production agricole : Sen huile SA, Carbone 14 SA, LOCASER SARL (régions de Dakar et Saint-Louis), pour un montant de l'investissement agréé de 110 330 291 946 FCFA;
- La transformation de céréales locales et dérivés/Minoterie/Aliments volaille et bétail : Compagnie africaine de céréales SA, OLAM Sénégal SA, Four du Khalife, SEDIMA (région de Dakar), pour un montant de 58 491 000 000 FCFA;
- Le raffinage : COPEOL Sénégal SA, Xin Fu Huile investissements Chine SARL, SUNEOR SA (régions de Kaolack, Thiès et Dakar), pour un montant de 21 497 703 360 FCFA.

Au total, la valeur des activités agréés par l'APIX est actuellement de 358,8 milliards de FCFA pour l'agro-industrie et l'alimentaire et 128 milliards de FCFA pour l'agriculture.